RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

CENT VINGT-SIXIÈME ANNÉE

N° 6504

LUNDI 05 DECEMBRE 2022

PARUTION TOUS LES LUNDIS

# BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE LYON

## **SOMMAIRE**

# LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

### **Décisions**

### Arrêtés municipaux

2022/5178 – Règlement marché de l'artisanat (Direction de l'Economie, du Commerce et de l'Artisanat) .....4082

2022/5179	_	Règlement	marché	de	la	Création
(Direction de	e l'E	conomie, du	Commerc	e et	de l'	Artisanat)
						4084

Délégation générale aux ressources humaines - Arrêtés individuels (Gestion administrative des personnels)4186

# INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Direction de la commande publique – Avis ......4197

Droit des sols : permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, déclarations préalables de travaux, lotissements, changements d'usage pendant la période du période du 14 au 20 novembre 2022 ......4197

### LOIS, DECRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

2022/5029 - (Direction Systèmes d'Information et Transformation Numérique)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu l'article L 2122-22 10° du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Maire, par délégation du Conseil municipal, à décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

Vu la délibération n° 2020/59 du 30 juillet 2020 donnant délégation au Maire, au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour « décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers d'un prix, par unité, n'excédant pas 4 600 euros nets de taxes » ;

Vu l'arrêté du Maire n° 2022/4832 du 20 septembre 2022 donnant délégation à Mme Audrey Henocque, 1ère adjointe en charge des Finances, de la Commande publique et des Grands évènements, pour décider de l'aliénation de biens mobiliers ;

Vu la convention d'adhésion de la Ville de Lyon à la centrale d'achat territoriale dont la signature a été autorisée par délibération du Conseil municipal n° 2021/635 des 25 et 26 mars 2021 ;

Vu la lettre d'adhésion de la ville de Lyon au marché de prestations « réemploi et revalorisation des équipements numériques » signée le 14 mars 2022 ;

Vu l'attribution du lot « réemploi et revalorisation des équipements numériques » notifié à la société Envie Sud Est le 1<sup>er</sup> juillet 2022 par la centrale d'achat territoriale de la Métropole de Lyon ;

Considérant que les équipements informatiques hors service ou obsolètes listés ci-dessous ne peuvent plus être utilisés par la collectivité ;

### Décide

Art. Premier – Les 366 biens mobiliers informatiques hors service ci-dessous, 132 écrans, 72 ordinateurs, 22 imprimantes, 27 smartphones, 10 tablettes, 80 téléphones, 4 switches et 19 équipements informatiques divers, sont mis à la réforme et transférés à la société ENVIE SUD-EST pour revalorisation au titre du marché « réemploi et revalorisation des équipements numériques ».

N° inventaire comptable	N° inventaire physique	Désignation	N° de série	Date d'acquisition
AUT0000003469 5	25806	SAMSUNG SAMTRON 74V	GS17H9NYB01980	10/02/2006
AUT0000005613	29429	NEC ACCUSYNC LCD 73V	6Z956230NB	11/05/2007
AUT0000006280	30599	ACER V173	ETL510855872802AEF422D	04/12/2007
AUT0000006543	31338	OKI B6200N	801A1362284	10/03/2008
AUT0000007222 9	32772	SAMSUNG SYNCMASTER 943N	MY19HMBQ813955	01/10/2008
AUT0000007777 8	34539	ACER V173	ETLBN0C0909140068840B7	05/06/2009
AUT0000007876	34618	ACER V193	ETLBP0C06991115B324086	01/07/2009
AUT000008013	34770	ACER V193	ETLC108052924106FB4213	10/08/2009
AUT0000008013	34819	ACER V193	ETLC10805292410A274213	10/08/2009
AUT0000009551	35606	ACER LCD 18" - W LCD 1366*768	ETLEP0C029934096704049	09/11/2009
AUT0000009551	35632	ACER LCD 18" - W LCD 1366*768	ETLEP0C029934096824049	09/11/2009

N° inventaire comptable	N° inventaire physique	Désignation		N° de série	Date d'acquisition
AUT0000008082 4	35707	SAMSUNG 2243BW	SYNCMASTER	MY22H9XSA03199	10/11/2009
AUT0000009553 8	36068	SAMSUNG 943N	SYNCMASTER	MY19H9FS977054	14/12/2009
AUT0000009553 8	36092	SAMSUNG 943N	SYNCMASTER	MY19H9FS975839	14/12/2009
AUT0000009553 8	36100	SAMSUNG 943N	SYNCMASTER	MY19H9FS977182	14/12/2009
AUT0000009553 8	36107	SAMSUNG 943N	SYNCMASTER	MY19H9FSA09282	14/12/2009
AUT0000008300 4	36276	SAMSUNG 943N	SYNCMASTER	MY19H9FSA15795	14/01/2010
AUT0000008300 4	36282	SAMSUNG 943N	SYNCMASTER	MY19H9FSA15770	14/01/2010
AUT0000008469 5	36890	SAMSUNG 943N	SYNCMASTER	MY19H9FSA43506	10/03/2010
AUT0000008469 5	36996	SAMSUNG 943N	SYNCMASTER	MY19H9FSC29057	10/03/2010
AUT0000008469 5	37354	SAMSUNG 943N	SYNCMASTER	MY19H9FS903141V	21/05/2010
AUT0000008602 4	37393	ACER V193		ETLJE0W138011032184303	11/06/2010
AUT0000008602 4	37401	ACER V193		ETLJE0W138011033E94303	11/06/2010
AUT0000008602 4	37411	ACER V193		ETLJE0W138011033024303	11/06/2010
AUT0000008602 4	37465	ACER V193		ETLJE0W138011034B54303	11/06/2010
AUT0000008602 4	37544	ACER V193		ETLJE0W1380110345A4303	11/06/2010
AUT0000008863 4	38203	ACER V193		ETLBP0C18603006D8840G0	13/10/2010
AUT0000008863 4	38308	ACER V193		ETLBP0C18603006E4340G0	13/10/2010
AUT0000008863 4	38327	ACER V193		ETLBP0C18603006CC440G 0	13/10/2010
AUT0000009117 6	39127	SAMSUNG B1940W	SYNCMASTER	V89EH9NB101060	24/02/2011
AUT0000009117 6	39131	SAMSUNG B1940W	SYNCMASTER	V89EH9NB101072	24/02/2011
AUT0000009174 3	39260	SAMSUNG B1940W	SYNCMASTER	V89EH9NB104809	11/03/2011
AUT0000009174 3	39288	SAMSUNG B1940W	SYNCMASTER	V89EH9NB104782	11/03/2011
AUT0000009401 2	40556	SAMSUNG B1940W	SYNCMASTER	V89EH9NB301079	31/05/2011
AUT0000009401 2	40863	SAMSUNG B1940W	SYNCMASTER	V89EH9NB301343	30/06/2011
AUT0000009783	41426	ACER V193		ETLHV0D157125041A68509	17/08/2011

N° inventaire comptable	N° inventaire physique	Désignation	N° de série	Date d'acquisition
AUT0000009617 4	41810	SAMSUNG SYNCMASTER B1940W	V89EH9NB800859	06/10/2011
AUT0000009617 4	41916	SAMSUNG SYNCMASTER B2240	NE9OHMCB800372	14/10/2011
AUT0000009937 0	42691	SAMSUNG SYNCMASTER B1940W	V89EH9NB900053	19/01/2012
AUT0000010132 5	43844	SAMSUNG SYNCMASTER B1940W	ZTA4HMAC100603	28/03/2012
AUT0000010080 1	44187	SAMSUNG SYNCMASTER S19A450BW	ZTA4HMAC300301	26/04/2012
AUT0000010080	44195	SAMSUNG SYNCMASTER S19A450BW	ZTA4HMJC200021	26/04/2012
AUT0000010080	44216	SAMSUNG SYNCMASTER S19A450BW	ZTA4HMAC300335	26/04/2012
AUT0000010121	44436	ACER V193	ETLJE0W18121000BD84307	15/05/2012
AUT0000010121	44451	ACER V193	ETLJE0W18121000BD74307	15/05/2012
AUT0000010252 9	44670	SAMSUNG SYNCMASTER S19A450BW	ZTA4HMAC400677	25/06/2012
AUT0000010252 9	44698	SAMSUNG SYNCMASTER S19A450BW	ZTA4HMAC402064	25/06/2012
AUT0000010821 8	46612	SAMSUNG SYNCMASTER S19A450BW	ZTN2HMBC904529	17/04/2013
AUT0000010821 8	46661	SAMSUNG SYNCMASTER S19A450BW	ZTN2HMBC904186	17/04/2013
AUT0000012862 7	74983	AOC E2470SW	D36ECBA005402	08/05/2015
AUT0000017578 7	113198	AOC 24P1	GRJK6HA060467	21/10/2019
AUT0000003568 0	25995	CISCO WS-2950T-48	FOC1005Z2RQ	17/03/2006
AUT0000004390 7	26876	HP STORAGEWORKS 4414R - MSA30	MCGPLMPX6C	06/07/2006
AUT0000005113	28307	HP DAT 72GO USB	HU10651G40	18/01/2007
AUT0000007985 9	35175	LENOVO THINKCENTRE M58E	SLMGLDXX	22/09/2009
AUT0000008485	37331	CISCO WS-3750-48PS-S	FDO1406X3YB	21/04/2010
AUT0000009078	39054	HP 6005 PRO ATHLON II X2	CZC0503DBD	04/02/2011
AUT0000009078	39071	HP 6005 PRO ATHLON II X2	CZC0503DB9	04/02/2011
AUT0000091708	39838	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC112CPKY	04/04/2011
AUT0000091708 AUT0000091708	39840	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC112CPMF	04/04/2011
AUT0000091708 0	40031	HP 6005 PRO PHENOM II X2	CZC1138PNV	12/04/2011
AUT0000009559 0	41118	HP PROBOOK 6555B	CNU12541Z0	29/07/2011

N° inventaire comptable	N° inventaire physique	Désignation	N° de série	Date d'acquisition
AUT0000009442 6	41178	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC128DF90	02/08/2011
AUT0000009442 6	41324	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC128DFDW	02/08/2011
AUT0000009941 4	41392	HP STORAGE WORKS P2000	2S6121D481	16/08/2011
AUT0000009778 3	42184	WYSE C90LEW	S223DK802185	21/10/2011
AUT0000009631 3	42298	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC13998Z0	20/10/2011
AUT0000009631 3	42486	HP 6200 PRO INTEL PENTIUM	CZC1480WVP	05/12/2011
AUT0000009631 3	42604	HP 6200 PRO INTEL PENTIUM	CZC14931MH	15/12/2011
AUT0000009950 3	42842	HP PROBOOK 5330M	5CD1472T64	07/02/2012
AUT0000010132 8	43341	HP 6200 PRO INTEL PENTIUM	CZC20713X8	29/02/2012
AUT0000010132 8	43504	HP 6200 PRO INTEL PENTIUM	CZC20713WH	19/03/2012
AUT0000010132 8	43552	HP 6200 PRO INTEL PENTIUM	CZC20713QZ	19/03/2012
AUT0000010095 7	44239	HP 6200 PRO INTEL PENTIUM	CZC216B375	02/05/2012
AUT0000010095 7	44255	HP 6200 PRO INTEL PENTIUM	CZC216B36M	02/05/2012
AUT0000010253 0	44740	HP 6200 PRO INTEL PENTIUM	CZC224B0R9	26/06/2012
AUT0000010681 2	45269	HP 6200 PRO INTEL PENTIUM	CZC2383B7L	04/10/2012
AUT0000010697 5	46057	DELL OPTIPLEX 7010	8SL56X1	07/02/2013
AUT0000010768 5	46251	DELL OPTIPLEX 3010	JFMJJ5J	11/02/2013
AUT0000011108 4	47604	MOTION TABLET PC J3600 CORE I3-3227U	425741	12/08/2013
AUT0000011362 0	47954	DELL OPTIPLEX 7010	CQFJGZ1	05/11/2013
AUT0000011362 0	47964	DELL OPTIPLEX 7010	JLFJGZ1	05/11/2013
AUT0000008543 7	48581	HP 6005 PRO SEMPRON	SCZC0024WPR	24/02/2014
AUT0000011996 4	65403	MOTION TABLET PC R12 CORE I5	00601424-R12	04/06/2014
AUT0000011653	66253	DELL OPTIPLEX 7010	B2VKV02	03/04/2014
AUT0000012062 6	66458	DELL OPTIPLEX 3020	GHDKV02	10/04/2014
AUT0000012249 5	74231	LENOVO THINKCENTRE M73 SFF	S4G91133	13/11/2014

N° inventaire comptable	N° inventaire physique	Désignation	N° de série	Date d'acquisition
AUT0000010382 3	80130	POLYCOM CX600	0004F297419C	05/10/2011
AUT0000010382 3	80204	POLYCOM CX600	0004F2974149	05/10/2011
AUT0000010382 3	80218	POLYCOM CX600	0004F29740E6	05/10/2011
AUT0000010382 3	80275	POLYCOM CX600	0004F29760ED	05/10/2011
AUT0000010382 3	80660	POLYCOM CX600	0004F2975620	05/10/2011
AUT0000010382 3	80711	POLYCOM CX600	0004F29758BE	05/10/2011
AUT0000010382 3	81011	POLYCOM CX600	0004F2975AFC	05/10/2011
AUT0000010382 3	81285	POLYCOM CX600	0004F29756D5	05/10/2011
AUT0000010382 3	81341	POLYCOM CX600	0004F297587D	01/01/2011
AUT0000010382 3	81427	POLYCOM CX600	0004F29758AA	05/10/2011
AUT0000011230 1	81843	POLYCOM CX600	0004F2972F7F	12/10/2011
AUT0000011230 1	81872	POLYCOM CX600	0004F2972E34	12/10/2011
AUT0000009924 8	82100	POLYCOM CX600	0004F2974765	12/10/2011
AUT0000009924 8	82422	POLYCOM CX600	0004F2974651	12/10/2011
AUT0000009924 8	82499	POLYCOM CX600	0004F2973CF3	12/10/2011
AUT0000009924 8	82576	POLYCOM CX600	0004F2973FC0	12/10/2011
AUT0000011039 4	83136	POLYCOM CX600	0004F29B66DD	01/01/2013
AUT0000011039 4	83207	POLYCOM CX600	0004F29B62AB	01/01/2013
AUT0000011039 4	83340	POLYCOM CX600	0004F29B6108	01/01/2013
AUT0000011230	83534	POLYCOM CX600	0004F29B5F3C	03/05/2013
AUT0000011230 1	83554	POLYCOM CX600	0004F29B6331	01/01/2013
AUT0000011039 4	83670	POLYCOM CX600	0004F29B5EC3	01/01/2013
AUT0000011039 4	83805	POLYCOM CX600	0004F29B636F	01/01/2013
AUT0000011039 4	83825	POLYCOM CX600	0004F29B5D0C	01/01/2013
AUT0000014453 0	100476	EPSON WORKFORCE WF- 8090DW	TFVY000658	13/11/2015

N° inventaire comptable	N° inventaire physique	Désignation	N° de série	Date d'acquisition
AUT0000014453 0	101259	SAMSUNG SL-M4070FR	ZDGGBJFH40000QW	26/05/2016
AUT0000015527 8	102735	SAMSUNG GALAXY TAB A6	3,57812E+14	10/05/2017
AUT0000015527	102750	SAMSUNG GALAXY TAB A6	3,57812E+14	10/05/2017
AUT0000015527	102752	SAMSUNG GALAXY TAB A6	3,57812E+14	10/05/2017
AUT0000015527	102757	SAMSUNG GALAXY TAB A6	3,57812E+14	10/05/2017
AUT0000015524 5	102906	HP PROBOOK 450 G3 I3-6100U	5cd71768sh	19/05/2017
AUT0000015525	104110	EPSON WORKFORCE AL- M300DN	RJ8Q365620	02/11/2017
AUT0000018228	106490	EPSON WORKFORCE AL- M310DN	X38R102838	20/11/2018
AUT0000017575 5	35298409939717 5	APPLE IPHONE 7	3,52984E+14	18/06/2018
AUT0000016264 2	35364409789414 9	SAMSUNG GALAXY J3 2017	3,53644E+14	15/02/2018
AUT0000017578	35368610242570 8	SAMSUNG GALAXY J3 2017	3,53686E+14	04/03/2019
AUT0000014453	35490107443985 3	SAMSUNG GALAXY S6	3,54901E+14	13/09/2016
AUT0000015527	35509908481359 4	SAMSUNG GALAXY J3 2016	3,55099E+14	07/03/2017
AUT0000015527	35796008461022 3	SAMSUNG GALAXY J3 2016	3,5796E+14	01/06/2017
AUT0000003888	24398	HP LASERJET 1010	CNFD807365	31/08/2004
AUT0000004208	26599	NEC POWERMATE ML7	30567145001	12/05/2006
AUT0000005498	29241	NEC POWERMATE ML450	SERIALABS-29241	26/04/2007
AUT0000009752	30511	ACER V173	ETL510855872802728422D	21/11/2007
AUT0000006804 4	31977	ACER V173	ETL460C260812DC45B404B	12/06/2008
AUT0000006804 4	32015	MOTOROLA MC3000	RU0NFBK00R	23/06/2008
AUT0000007222 9	32777	HP COMPAQ 6730B	CNU8373RP6	10/10/2008
AUT0000007292	33187	ACER V173	ETLBN0C0038320E5A74001	23/10/2008
AUT0000007517	33684	OKI B6200N	801A1362530	23/01/2009
AUT0000007566 9	33842	ACER V173	ETLBN0C039840063EF4041	02/03/2009
AUT000007876 7	34597	ACER V193	ETLBP0C069911157A74086	01/07/2009

N° inventaire comptable	N° inventaire physique	Désignation	N° de série	Date d'acquisition
AUT0000008013 9	34858	ACER V193	ETLC10805292410A454213	10/08/2009
AUT0000009551 3	35655	ACER LCD 18" - W LCD 1366*768	ETLEP0C029934091794049	09/11/2009
AUT0000009551 3	35667	ACER LCD 18" - W LCD 1366*768	ETLEP0C029934096674049	09/11/2009
AUT0000008221 8	35711	EATON ELLIPSE 1500	1Y3K42014	13/11/2009
AUT0000008300 4	36305	SAMSUNG SYNCMASTER 943N	MY19H9FSA15807	14/01/2010
AUT0000008602 4	37543	ACER V193	ETLJE0W138011034404303	11/06/2010
AUT0000008636 9	37628	OPTICON OPL-6845	126724	15/06/2010
AUT0000008863 4	38252	ACER V193	ETLBP0C18603006C8A40G0	13/10/2010
AUT0000008863 4	38276	ACER V193	ETLBP0C18603006D9040G0	13/10/2010
AUT0000008863 4	38359	ACER V193	ETLBP0C18603006C4040G0	13/10/2010
AUT0000009786 3	39213	SAMSUNG SYNCMASTER B1940W	V89EH9NB103888	11/03/2011
AUT0000009171 0	39422	HP PROBOOK 6555B	SCNU0493ZT5	11/03/2011
AUT0000009171 0	39432	HP PROBOOK 6555B	SCNU0493ZT?	22/06/2011
AUT0000009170 8	39606	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC1110033	21/03/2011
AUT0000009272 0	40230	OPTICON OPL-6845	142974	20/04/2011
AUT0000009424 0	40714	SAMSUNG SYNCMASTER 2443BW	ZS67HMJB500979	21/06/2011
AUT0000009779 9	41962	HP LASERJET PRO P1102	VNC6B10426	17/10/2011
AUT0000009764 8	42516	HP PROBOOK 6560B	4CZ14114VW	12/12/2011
AUT0000009950 3	42866	HP PROBOOK 6560B	5CB1502CV2	09/02/2012
AUT0000010132 8	43476	HP 6200 PRO INTEL PENTIUM	CZC20713RM	19/03/2012
AUT0000010132 5	43838	SAMSUNG SYNCMASTER B1940W	ZTA4HMAC100469	28/03/2012
AUT0000010132 5	43849	SAMSUNG SYNCMASTER B1940W	ZTA4HMAC100523	28/03/2012
AUT0000010080	44077	SAMSUNG SYNCMASTER S19A450BW	ZTA4HMJC100249	24/04/2012
AUT0000010080	44198	SAMSUNG SYNCMASTER S19A450BW	ZTA4HMJC200370	26/04/2012
AUT0000010121 2	44417	ACER V193	ETLJE0W18121000BEC4307	15/05/2012

N° inventaire comptable	N° inventaire physique	Désignation	N° de série	Date d'acquisition
AUT0000010121 1	44446	ACER V193	ETLJE0W18121000BC34307	15/05/2012
AUT0000010252 9	44636	SAMSUNG SYNCMASTER S19A450BW	ZTA4HMAC400827	25/06/2012
AUT0000010621	45830	DELL LATITUDE E6330 I5- 3320M	H7CS9W1	25/12/2012
AUT0000010821 8	46613	SAMSUNG SYNCMASTER S19A450BW	ZTN2HMBC904437	17/04/2013
AUT0000010821 8	46683	SAMSUNG SYNCMASTER S19A450BW	ZTN2HMBCA00146	24/04/2013
AUT0000010907	46790	DELL LATITUDE E5530 I3- 3110	9YK44X1	15/05/2013
AUT0000011431	48057	DELL LATITUDE E5530 I3- 3110	GS53XY1	06/12/2013
AUT0000011653	65222	HP PROBOOK 450 G2	2CE3521KNN	29/01/2014
AUT0000011653	65250	HP PROBOOK 450 G2	2CE3521KSX	29/01/2014
AUT0000011653	65252	HP PROBOOK 450 G2	2CE3521KV6	29/01/2014
AUT0000011829	65417	SAMSUNG GALAXY TAB 3 7.0 SM-T211	3,57645E+14	10/06/2014
AUT0000011829	65422	SAMSUNG GALAXY TAB 3 7.0 SM-T211	3,57645E+14	10/06/2014
AUT0000012087	66910	SAMSUNG GALAXY TAB	7,57043E414 RF2F407HRWP	04/09/2014
AUT0000009786	68862	SAMSUNG SYNCMASTER B1940W	V89EH9NB103648R	01/01/2011
AUT0000008601	72727	SAMSUNG SYNCMASTER 943N	MY19H9FS951594	26/03/2010
AUT0000012862	74871	HP PROBOOK 450 G2	cnd5072jrp	08/04/2015
AUT0000012862	78307	LENOVO THINKCENTRE M73 SFF	PC03VTJ9	13/05/2015
AUT0000013656				
4 AUT0000010382	78625	AOC E2470S WDA	D36EBBA006364	02/06/2015
3 AUT0000010382	80053	POLYCOM CX600	0004F2976C37	05/10/2011
3 AUT0000010382	80143	POLYCOM CX600	0004F2974162	05/10/2011
3 AUT0000010382	80582	POLYCOM CX600	0004F2974367	05/10/2011
3 AUT0000010382	80813	POLYCOM CX600	0004F29755CA	01/01/2011
3 AUT0000010382	80942	POLYCOM CX600	0004F2975A32	01/01/2011
3 AUT0000010382	80943	POLYCOM CX600	0004F29757A4	05/10/2011
3	80960	POLYCOM CX600	0004F2975A23	05/10/2011

N° inventaire comptable	N° inventaire physique	Désignation	N° de série	Date d'acquisition
AUT0000010382 3	81510	POLYCOM CX600	0004F2975AEC	05/10/2011
AUT0000009954 9	81674	POLYCOM CX600	0004F29747B4	01/01/2011
AUT0000009954 9	81739	POLYCOM CX600	0004F29747B0	12/10/2011
AUT0000009954 9	81912	POLYCOM CX600	0004F2974153	12/10/2011
AUT0000009924 8	82043	POLYCOM CX600	0004F2973D5D	12/10/2011
AUT0000009924 8	82227	POLYCOM CX600	0004F2974705	12/10/2011
AUT0000009924 8	82358	POLYCOM CX600	0004F29742E4	12/10/2011
AUT0000009924 8	82403	POLYCOM CX600	0004F297442B	11/10/2011
AUT0000011039 4	83149	POLYCOM CX600	0004F29B6788	01/01/2013
AUT0000011039 4	83647	POLYCOM CX600	0004F29B6416	01/01/2013
AUT0000014453	101292	LENOVO MIIX7003	1S80QL005SFRPF0G81MV	06/06/2016
AUT0000015525	101491	HP PROBOOK 450 G3 I3-6100U	5CD6243FY9	13/07/2016
AUT0000015525	101573	AOC E2260PQ	FYVG3HA065076	27/07/2016
AUT0000015524 5	101902	HP PROBOOK 450 G3 I3-6100U	5cd6412tb3	09/12/2016
AUT0000015524 5	101916	HP PROBOOK 430 G3	5cd6355sth	09/12/2016
AUT0000015524 5	101922	HP PROBOOK 430 G3	5cd6354ynd	09/12/2016
AUT0000015524 5	102282	HP PROBOOK 450 G3 I3-6100U	5CD64127B5	16/01/2017
AUT0000015524 5	102283	HP PROBOOK 450 G3 I3-6100U	5cd64127B6	16/01/2017
AUT0000016025	102313	HP PROBOOK 450 G3 I3-6100U	5CD6416SSH	08/02/2017
AUT0000015524 5	102491	HP PROBOOK 450 G3 I3-6100U	5cd7134mgc	13/04/2017
AUT0000015527	102491	SAMSUNG GALAXY TAB A6	3,57812E+14	09/05/2017
AUT0000015527 8	102705	SAMSUNG GALAXY TAB A6	3,57812E+14	10/05/2017
AUT0000015527 8		MICROSOFT SURFACE PRO	37479565253	
AUT0000015524 5	102777 103715	OPTICON OPL-6845	926229	11/05/2017 25/09/2017
AUT0000015524 5	103713	HP PROBOOK 430 G3	5CD7315FFM	26/09/2017

N° inventaire comptable	N° inventaire physique	Désignation	N° de série	Date d'acquisition
AUT0000015527 8	103848	MICROSOFT SURFACE PRO 4 128Go	20962271053	28/09/2017
AUT0000016258 3	104876	HP PROBOOK 450 G3 I3-6100U	5CD748BBVD	27/12/2017
AUT0000017587 7	106659	AOC 24P1	GNRK3HA081766	10/01/2019
AUT0000017682 5	107671	DELL OPTIPLEX 3060	6MFMYW2	27/06/2019
AUT0000017923 9	108702	DELL DOCK STD WD19 130W	F28Q523	10/06/2020
AUT0000017965 6	112563	POLYCOM VVX 411	64167F5F59CF	26/02/2020
AUT0000017916 8	117448	AOC 24P1	GVEL6HA125754	19/08/2020
AUT0000012863 6	13414009301688	APPLE IPHONE 5	1,3414E+13	04/02/2015
AUT0000012272 3	35205406067181 6	APPLE IPHONE 5S	3,52054E+14	02/10/2014
AUT0000017575 5	35665009251677 4	SAMSUNG GALAXY A5 2017	3,5665E+14	17/04/2018
AUT0000017575 5	35709010052746 4	SAMSUNG GALAXY J4+	3,5709E+14	23/05/2019
AUT0000015527 8	35781008287321 8	SAMSUNG GALAXY S7	3,5781E+14	26/05/2017
AUT0000015527 8	35796008756459 1	SAMSUNG GALAXY J3 2016	3,5796E+14	26/07/2017
AUT0000003969 9	26045	OPTICON OPL-6845	11142	05/04/2006
AUT0000012070 6	27794	D-LINK 8 PORTS 10/100	FB12169013347	19/03/2014
AUT0000004955 1	28442	OPTICON OPL-6845	1001241	21/11/2006
AUT0000009146 1	39193	HP BUSINESS INKJET 2800DTN	STH0B15Z03Z	08/03/2011
AUT0000012095 8	40118	HORANET LB6 BAMBI CPSC RESEAU	6946C900245	29/03/2012
AUT0000012095 8	40121	HORANET LB6 BAMBI CPSC RESEAU	6946C90023	29/03/2012
AUT0000006869 2	40215	OPTICON OPL-6845	142709	20/04/2011
AUT0000010079 3	44057	HP LASERJET PRO P1102	VNC6F27537	24/04/2012
AUT0000010500 9	45613	HP LASERJET PRO P1102	VNC6F86727	30/10/2012
AUT0000010697 6	46017	DELL LATITUDE E5530 13- 3110	137FWW1	07/02/2013
AUT0000010697 6	46020	DELL LATITUDE E5530 13- 3110	1W6FWW1	07/02/2013
AUT0000012039 6	47877	HP LASERJET PRO P1102	VNF6X60177	27/09/2013

N° inventaire comptable	N° inventaire physique	Désignation	N° de série	Date d'acquisition
AUT0000011185 9	68291	SAMSUNG ML-3710ND	Z5H9BBGCCF015RN	01/01/2013
AUT0000012862 7	78652	D-LINK HUB USB	DL4B1F1001819	24/06/2015
AUT0000012863 0	79132	SAMSUNG SL-M4070FR	ZDGGBJFG70000LN	28/09/2015
AUT0000010382 3	80025	POLYCOM CX600	0004F2974169	05/10/2011
AUT0000010382 3	80098	POLYCOM CX600	0004F29760CE	05/10/2011
AUT0000010382 3	80179	POLYCOM CX600	0004F29740F7	05/10/2011
AUT0000010382 3	80189	POLYCOM CX600	0004F297416D	05/10/2011
AUT0000010382 3	80197	POLYCOM CX600	0004F29740AA	05/10/2011
AUT0000010382 3	80209	POLYCOM CX600	0004F29740DB	05/10/2011
AUT0000010382 3	80222	POLYCOM CX600	0004F2974108	05/10/2011
AUT0000010382 3	80286	POLYCOM CX600	0004F2976129	05/10/2011
AUT0000010382 3	80464	POLYCOM CX600	0004F29756F1	05/10/2011
AUT0000010382 3	80732	POLYCOM CX600	0004F2975A18	05/10/2011
AUT0000010382 3	80845	POLYCOM CX600	0004F2974689	05/10/2011
AUT0000010382 3	80897	POLYCOM CX600	0004F2975689	05/10/2011
AUT0000010382 3	80994	POLYCOM CX600	0004F29757D9	05/10/2011
AUT0000010382 3	81379	POLYCOM CX600	0004F2975844	05/10/2011
AUT0000010382 3	81417	POLYCOM CX600	0004F29746A2	05/10/2011
AUT0000010382 3	81492	POLYCOM CX600	0004F29756D6	05/10/2011
AUT0000010382 3	81509	POLYCOM CX600	0004F2975A88	05/10/2011
AUT0000009954 9	81623	POLYCOM CX600	0004F29745E6	12/10/2011
AUT0000009954 9	81895	POLYCOM CX600	0004F2972DCB	12/10/2011
AUT0000009954 9	81998	POLYCOM CX600	0004F2973D45	01/01/2011
AUT0000009924 8	82066	POLYCOM CX600	0004F2972FB1	12/10/2011
AUT0000009924 8	82502	POLYCOM CX600	0004F2973C49	12/10/2011

N° inventaire comptable	N° inventaire physique	Désignation	N° de série	Date d'acquisition
AUT0000017644 7	84991	DELL Business Dock WD15	CN-05FDDV-CM00-8C6- 1DBB-A06	18/02/2019
AUT0000014453 0	100672	SAMSUNG SL-M4070FR	ZDGGBJFGC0000SB	03/02/2016
AUT0000015524 5	101892	HP PROBOOK 450 G3 I3- 6100U	5cd6412tg4	09/12/2016
AUT0000015527 8	102803	MICROSOFT SURFACE PRO 4 128Go	37826265253	11/05/2017
AUT0000017618 5	103961	HP PROBOOK 450 G3 I3-6100U	5CD7400R92	24/10/2017
AUT0000017618 5	103965	HP PROBOOK 450 G3 I3-6100U	5CD7400R8X	24/10/2017
AUT0000018228 6	106506	EPSON WORKFORCE AL- M310DN	X38R103177	20/11/2018
AUT0000017682 5	111060	LENOVO THINKPAD E490 I3- 8145U	PF1ZH106	05/12/2019
AUT0000017916 8	111965	EPSON WORKFORCE WF- 7720DTWF	X465071285	11/06/2020
AUT0000010878 0	13417008386030	APPLE IPHONE	1,3417E+13	11/12/2012
AUT0000015527 8	35181609071108 0	SAMSUNG GALAXY J3 2016	3,51816E+14	23/08/2017
AUT0000015527 8	35181609071140 3	SAMSUNG GALAXY J3 2016	3,51816E+14	23/08/2017
AUT0000016264 2	35182310577635 5	SAMSUNG GALAXY J3 2017	3,51823E+14	11/12/2018
AUT0000017575 5	35298409935361 6	APPLE IPHONE 7	3,52984E+14	18/06/2018
AUT0000012178 4	35365206975487 8	NOKIA LUMIA 635	3,53652E+14	29/09/2014
AUT0000017578 7	35368610242450 3	SAMSUNG GALAXY J3 2017	3,53686E+14	04/03/2019
AUT0000010877 8	35376005398132 2	HTC 8S	3,5376E+14	22/04/2014
AUT0000014453 3	35490308632166 5	SAMSUNG GALAXY J3 2016	3,54903E+14	26/12/2016
AUT0000014453 3	35500107054550 3	SAMSUNG GALAXY S5 NEW	3,55001E+14	14/12/2015
AUT0000016264 2	35573009011701 4	SAMSUNG GALAXY J3 2017	3,5573E+14	21/03/2018
AUT0000016264 2	35573009093045 7	SAMSUNG GALAXY J3 2017	3,5573E+14	13/03/2018
AUT0000015527 8	35795508594189 0	SAMSUNG GALAXY J3 2016	3,57955E+14	22/06/2017
AUT0000015527 8	35962008300055 6	SAMSUNG GALAXY S7	3,5962E+14	04/07/2017
AUT0000015527 8	35996508016982 5	SAMSUNG GALAXY J3 2016	3,59965E+14	28/07/2017
AUT0000005951 5	27730	VIEWSONIC VA703	QAP063347733	28/09/2006

N° inventaire comptable	N° inventaire physique	Désignation	N° de série	Date d'acquisition
AUT0000005825 5	30134	NEC ACCUSYNC LCD 73V	75K09970NB	27/07/2007
AUT0000006093 5	30318	ACER V173	ETL510819672102F214223	09/10/2007
AUT0000006280 1	30575	ACER V173	ETL5108558728026C8422D	04/12/2007
AUT0000003005 7	32060	VIEWSONIC VE510S	PUE054040187	15/07/2008
AUT0000006848 5	32088	SAMSUNG SYNCMASTER 940N	HA19HMBQ111683	22/07/2008
AUT0000004203 7	32656	VIEWSONIC VE710S	PUE054040050	21/08/2008
AUT0000007777 8	34513	ACER V173	ETLBN0C0909140068340B7	05/06/2009
AUT0000007777 8	34526	ACER V173	ETLBN0C0909140067D40B7	05/06/2009
AUT0000008013 9	34806	ACER V193	ETLC10805292410A014213	10/08/2009
AUT0000009551 3	35684	ACER LCD 18" - W LCD 1366*768	ETLEP0C0299340965B4049	09/11/2009
AUT0000008082 4	35706	SAMSUNG SYNCMASTER 2243BW	MY22H9XSA03194	10/11/2009
AUT0000008300 4	36283	SAMSUNG SYNCMASTER 943N	MY19H9FSA15730	14/01/2010
AUT0000008469 5	36908	SAMSUNG SYNCMASTER 943N	MY19H9FSA42926	10/03/2010
AUT0000008469 5	36945	SAMSUNG SYNCMASTER 943N	MY19H9FSC29053	10/03/2010
AUT0000008469 5	37009	SAMSUNG SYNCMASTER 943N	MY19H9FSC31046	10/03/2010
AUT0000008469 5	37047	SAMSUNG SYNCMASTER 943N	MY19H9FSC30620	10/03/2010
AUT0000008469 5	37071	SAMSUNG SYNCMASTER 943N	MY19H9FSC29905	10/03/2010
AUT0000008602 4	37478	ACER V193	ETLJE0W1380110343B4303	11/06/2010
AUT0000008863 4	38193	ACER V193	ETLBP0C18603006DF540G0	13/10/2010
AUT0000008863 4	38204	ACER V193	ETLBP0C18603006C2E40G0	13/10/2010
AUT0000008863 4	38241	ACER V193	ETLBP0C18603006C2F40G0	13/10/2010
AUT0000008863 4	38307	ACER V193	ETLBP0C18603006C3440G0	13/10/2010
AUT0000009117 6	39118	SAMSUNG SYNCMASTER B1940W	V89EH9NB101418	24/02/2011
AUT0000009786 1	39259	SAMSUNG SYNCMASTER B1940W	V89EH9NB103685	11/03/2011
AUT0000009174 3	39276	SAMSUNG SYNCMASTER B1940W	V89EH9NB105880	11/03/2011

N° inventaire comptable	N° inventaire physique	Désignation		N° de série	Date d'acquisition
AUT0000009174 3	39311	SAMSUNG B1940W	SYNCMASTER	V89EH9NB104777	11/03/2011
AUT0000009174 3	39354	SAMSUNG B1940W	SYNCMASTER	V89EH9NB104753	11/03/2011
AUT0000009224 7	39946	SAMSUNG B2240W	SYNCMASTER	NE9OHMBB102601	05/04/2011
AUT0000009401 2	40510	SAMSUNG B1940W	SYNCMASTER	V89EH9NB300447	31/05/2011
AUT0000009401 2	40549	SAMSUNG B1940W	SYNCMASTER	V89EH9NB300110	31/05/2011
AUT0000009401 2	40587	SAMSUNG B1940W	SYNCMASTER	V89EH9NB300832	31/05/2011
AUT0000009401 2	40612	SAMSUNG B1940W	SYNCMASTER	V89EH9NB301376	31/05/2011
AUT0000009424 0	40682	SAMSUNG B2240W	SYNCMASTER	NE9OHMBB402502	21/06/2011
AUT0000009424 0	40724	SAMSUNG 2443BW	SYNCMASTER	ZS67HMJB501337	21/06/2011
AUT0000009401 2	40884	SAMSUNG B1940W	SYNCMASTER	V89EH9NB204613	30/06/2011
AUT0000009515 9	41015	SAMSUNG 2443BW	SYNCMASTER	ZS67HMJB600602	22/07/2011
AUT0000009617	41748	SAMSUNG B1940W	SYNCMASTER	V89EH9NB800536	06/10/2011
AUT0000009617	41773	SAMSUNG B1940W	SYNCMASTER	V89EH9NB800533	06/10/2011
AUT0000010132 5	43722	SAMSUNG S19A450BW	SYNCMASTER	ZTA4HMCBC00176	19/03/2012
AUT0000010132 5	43748	SAMSUNG B1940W	SYNCMASTER	ZTA4HMAC100736	19/03/2012
AUT0000010132 5	43757	SAMSUNG B1940W	SYNCMASTER	ZTA4HMAC100255	19/03/2012
AUT0000010039 3	43947	SAMSUNG S19A450BW	SYNCMASTER	ZTA4HMABC00473	02/04/2012
AUT0000010080	44065	SAMSUNG S19A450BW	SYNCMASTER	ZTA4HMJC100225	24/04/2012
AUT0000010080	44094	SAMSUNG S19A450BW	SYNCMASTER	ZTA4HMAC300383	26/04/2012
AUT0000010080	44116	SAMSUNG S19A450BW	SYNCMASTER	ZTA4HMAC300353	26/04/2012
AUT0000010080	44165	SAMSUNG S19A450BW	SYNCMASTER	ZTA4HMAC300317	26/04/2012
AUT0000010121 1	44447	ACER V193		ETLJE0W18121000BCF4307	15/05/2012
AUT0000010252 9	44657	SAMSUNG S19A450BW	SYNCMASTER	ZTA4HMAC400380	25/06/2012
AUT0000010605	45697	SAMSUNG 22B420BW	SYNCMASTER	ZV68HMCC901275	23/11/2012
AUT0000011992 4	67169	AOC E2250		FLRE4HA161662	01/09/2014

N° inventaire comptable	N° inventaire physique	Désignation	N° de série	Date d'acquisition
AUT0000017982	103583	AOC E2260PQ	fzrh6ha037646	18/08/2017

Art. 2 - Les 366 biens mobiliers informatiques, ordinateurs fixes de plus de 7 ans, obsolètes sont mis à la réforme et transférés à la société ENVIE SUD-EST pour réemploi ou revalorisation au titre du marché « réemploi et revalorisation des équipements numériques ».

N° inventaire comptable	N° inventaire physique	Désignation	N° de série	Date d'acquisition
AUT0000091708	39728	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC112CPN0	04/04/2011
AUT0000091708	39883	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC112CPP1	04/04/2011
AUT00000094426	41290	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC128DFF8	02/08/2011
AUT00000096313	42239	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC1399912	20/10/2011
AUT00000096313	42258	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC139991G	20/10/2011
AUT00000101328	43293	HP 6200 PRO INTEL PENTIUM	CZC207140C	29/02/2012
AUT00000101328	43360	HP 6200 PRO INTEL PENTIUM	CZC2071416	29/02/2012
AUT00000101328	43364	HP 6200 PRO INTEL PENTIUM	CZC20713X1	06/03/2012
AUT00000101328	43382	HP 6200 PRO INTEL PENTIUM	CZC207140B	06/03/2012
AUT00000101328	43493	HP 6200 PRO INTEL PENTIUM	CZC20713SD	19/03/2012
AUT00000101328	43497	HP 6200 PRO INTEL PENTIUM	CZC20713PK	19/03/2012
AUT00000101328	43620	HP 6200 PRO INTEL PENTIUM	CZC20713P9	20/03/2012
AUT00000102531	44732	HP 6200 PRO INTEL PENTIUM	CZC2249DGM	26/06/2012
AUT00000102531	44734	HP 6200 PRO INTEL PENTIUM	CZC2249DG8	26/12/2012
AUT00000106812	45201	HP 6200 PRO INTEL PENTIUM	CZC2383BCC	04/10/2012
AUT00000106812	45316	HP 6200 PRO INTEL PENTIUM	CZC2383B99	04/10/2012
AUT00000106812	45463	HP 6200 PRO INTEL PENTIUM	CZC2383B88	04/10/2012
AUT00000106812	45472	HP 6200 PRO INTEL PENTIUM	CZC2383B9Y	04/10/2012
AUT00000106812	45492	HP 6200 PRO INTEL PENTIUM	CZC2383B8F	04/10/2012
AUT00000095549	38572	HP 6005 PRO SEMPRON	CZC0417MKC	26/10/2010
AUT00000091708	39640	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC11000P	21/03/2011
AUT00000091708	39643	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC1110015	21/03/2011
AUT00000091708	39650	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC1110066	21/03/2011
AUT00000091708	39804	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC112CPN3	04/04/2011
AUT00000091708	39871	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC112CPM2	04/04/2011
AUT00000091708	39882	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC112CPNY	04/04/2011
AUT00000091708	39910	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC112CPRK	04/04/2011
AUT00000094426	41141	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC128DFB3	02/08/2011
AUT00000094426	41148	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC128DFB0	02/08/2011
AUT00000094426	41176	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC128DFBP	02/08/2011
AUT00000094426	41189	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC128DF97	02/08/2011
AUT00000094426	41191	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC128DFH1	02/08/2011
AUT00000094426	41268	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC128DFFJ	02/08/2011

N° inventaire comptable	N° inventaire physique	Désignation	N° de série	Date d'acquisition
AUT00000096313	42245	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC1399916	20/10/2011
AUT00000096313	42433	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC139991K	20/10/2011
AUT00000096313	42437	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC1399932	20/10/2011
AUT00000096313	42444	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC13998X3	20/10/2011
AUT00000106812	45251	HP 6200 PRO INTEL PENTIUM	CZC2383BHC	04/10/2012
AUT00000094426	41230	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC128DFGX	02/08/2011
AUT00000096313	42251	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC1399931	20/10/2011
AUT00000106975	46061	DELL OPTIPLEX 7010	5XL56X1	07/02/2013
AUT00000106975	46063	DELL OPTIPLEX 7010	2SL56X1	07/02/2013
AUT00000107685	46202	DELL OPTIPLEX 3010	3DLJJ5J	11/02/2013
AUT00000107685	46243	DELL OPTIPLEX 3010	CDMJJ5J	11/02/2013
AUT00000110299	46878	DELL OPTIPLEX 3010	2R3B5Y1	03/07/2013
AUT00000110299	47038	DELL OPTIPLEX 3010	7K9B5Y1	10/07/2013
AUT00000110299	47227	DELL OPTIPLEX 3010	708B5Y1	25/07/2013
AUT00000110299	47259	DELL OPTIPLEX 3010	8Z7B5Y1	25/07/2013
AUT00000110299	47268	DELL OPTIPLEX 3010	6N8B5Y1	25/07/2013
AUT00000110299	47326	DELL OPTIPLEX 3010	DQ8B5Y1	25/07/2013
AUT00000110299	47358	DELL OPTIPLEX 3010	DV7B5Y1	25/07/2013
AUT00000111400	47575	DELL OPTIPLEX 7010	4RRYJY1	05/08/2013
AUT00000111401	47587	DELL OPTIPLEX 7010	23TVJY1	05/08/2013
AUT00000115215	65112	DELL OPTIPLEX 7010	27BF302	24/01/2014
AUT00000115215	65120	DELL OPTIPLEX 7010	J0BF302	24/01/2014
AUT00000116537	66254	DELL OPTIPLEX 7010	48VKV02	03/04/2014
AUT00000116537	66277	DELL OPTIPLEX 7010	F4VKV02	03/04/2014
AUT00000121777	67247	DELL OPTIPLEX 7010	5GKB132	22/10/2014
AUT00000091708	39716	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC1110035	21/03/2011
AUT0000091708	39799	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC112CPLH	04/04/2011
AUT00000094426	41262	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC128DFD7	02/08/2011
AUT00000096313	42320	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC13998Z7	20/10/2011
AUT00000096313	42370	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC1399908	20/10/2011
AUT00000101328	43290	HP 6200 PRO INTEL PENTIUM	CZC20713XW	29/02/2012
AUT00000101328	43420	HP 6200 PRO INTEL PENTIUM	CZC20713NY	06/03/2012
AUT00000102530	44725	HP 6200 PRO INTEL PENTIUM	CZC2249DG6	26/06/2012
AUT00000106812	45267	HP 6200 PRO INTEL PENTIUM	CZC2383B7J	04/10/2012
AUT00000122495	67341	LENOVO THINKCENTRE M73 SFF	S4G90908	13/11/2014
AUT00000122495	67347	LENOVO THINKCENTRE M73 SFF	S4G90972	13/11/2014
AUT00000122495	67355	LENOVO THINKCENTRE M73 SFF	S4G91123	13/11/2014
AUT00000122495	67370	LENOVO THINKCENTRE M73 SFF	1S10B4A0XFFRS4G92088	13/11/2014

N° inventaire comptable	N° inventaire physique		Désignation		N° de série	Date d'acquisition
AUT00000122495	67460	LENOVO SFF	THINKCENTRE	M73	1S10B4A0XFFRS4G92012	13/11/2014
AUT00000122495	67462	LENOVO SFF	THINKCENTRE	M73	1S10B4A0XFFRS4G92137	13/11/2014
AUT00000122495	74025	LENOVO SFF	THINKCENTRE	M73	1S10B4A0XFFRS4G92171	13/11/2014
AUT00000122495	74054	LENOVO SFF	THINKCENTRE	M73	1S10B4A0XFFRS4G91330	13/11/2014
AUT00000122495	74057	LENOVO SFF	THINKCENTRE	M73	1S10B4A0XFFRS4G90638	13/11/2014
AUT00000122495	74085	LENOVO SFF	THINKCENTRE	M73	1S10B4A0XFFRS4G91684	13/11/2014
AUT00000122495	74143	LENOVO SFF	THINKCENTRE	M73	S4G91897	13/11/2014
AUT00000122495	74165	LENOVO SFF	THINKCENTRE	M73	1S10B4A0XFFRS4G91447	13/11/2014
AUT00000122495	74268	LENOVO SFF	THINKCENTRE	M73	S4G91240	13/11/2014
AUT00000122495	74274	LENOVO SFF	THINKCENTRE	M73	S4G91175	13/11/2014
AUT00000128627	74894	LENOVO SFF	THINKCENTRE	M73	pc03vtkd	13/05/2015
AUT00000128627	78190	LENOVO SFF	THINKCENTRE	M73	PC03VWD7	13/05/2015
AUT00000128627	78195	LENOVO	THINKCENTRE I	M73	PC03VWC9	13/05/2015
AUT00000128627	78197	LENOVO SFF	THINKCENTRE	M73	PC03VWC2	13/05/2015
AUT00000128627	78206	LENOVO SFF	THINKCENTRE	M73	PC03VTAH	13/05/2015
AUT00000128627	78218	LENOVO SFF	THINKCENTRE	M73	PC03VWBQ	13/05/2015
AUT00000128627	78224	LENOVO SFF	THINKCENTRE	M73	1S10B4S1NS00PC03VWAK	13/05/2015
AUT00000128627	78291	LENOVO SFF	THINKCENTRE	M73	S4M67881	19/05/2015
AUT00000128627	78305	LENOVO SFF	THINKCENTRE	M73	PC03VTDL	13/05/2015
AUT00000128627	78372	LENOVO SFF	THINKCENTRE	M73	1S10B4S1NS00PC03VWEN	13/05/2015
AUT00000128627	78374	LENOVO SFF	THINKCENTRE	M73	PC03VTH1	13/05/2015
AUT00000128627	78376	LENOVO SFF	THINKCENTRE	M73	PC03VTM4	13/05/2015
AUT00000128627	78381	LENOVO SFF	THINKCENTRE	M73	PC03VTLS	13/05/2015
AUT00000128627	78383	LENOVO SFF	THINKCENTRE	M73	PC03VTHL	13/05/2015
AUT00000128627	78399	LENOVO SFF	THINKCENTRE	M73	PC03VTH9	13/05/2015

N° inventaire comptable	N° inventaire physique		Désignation		N° de série	Date d'acquisition
AUT00000128627	78413	LENOVO SFF	THINKCENTRE	M73	PC03VWHD	13/05/2015
AUT00000128627	78423	LENOVO SFF	THINKCENTRE	M73	PC03VTGV	08/06/2015
AUT00000128627	78436	LENOVO SFF	THINKCENTRE	M73	PC03VTDN	13/05/2015
AUT00000128627	78544	LENOVO SFF	THINKCENTRE	M73	PC03VWAN	13/05/2015
AUT00000128627	79550	LENOVO SFF	THINKCENTRE	M73	1S10B4S1NS00PC060DWB	09/09/2015
AUT00000128627	79554	LENOVO SFF	THINKCENTRE	M73	1S10B4S1NS00PC060DPD	09/09/2015
AUT00000128627	79577	LENOVO SFF	THINKCENTRE	M73	PC060DWT	09/09/2015
AUT00000128627	79599	LENOVO SFF	THINKCENTRE	M73	PC060DW1	09/09/2015
AUT00000128627	79633	LENOVO SFF	THINKCENTRE	M73	PC060DXX	09/09/2015
AUT00000128627	79714	LENOVO SFF	THINKCENTRE	M73	PC060DQG	09/09/2015
AUT00000128627	79741	LENOVO SFF	THINKCENTRE	M73	PC060DX7	09/09/2015
AUT00000128627	79747	LENOVO SFF	THINKCENTRE	M73	PC060DSE	09/09/2015
AUT00000128627	79789	LENOVO SFF	THINKCENTRE	M73	PC060DTA	09/09/2015
AUT00000128627	79791	LENOVO SFF	THINKCENTRE	M73	PC060DT8	09/09/2015
AUT00000128627	79797	LENOVO SFF	THINKCENTRE	M73	1S10B4S1NS00PC060DR6	09/09/2015
AUT00000128627	79811	LENOVO SFF	THINKCENTRE	M73	PC060DR5	09/09/2015
AUT00000128627	79838	LENOVO SFF	THINKCENTRE	M73	PC060DZH	09/09/2015
AUT00000128627	79852	LENOVO SFF	THINKCENTRE	M73	PC060DPW	09/09/2015
AUT00000128627	79879	LENOVO SFF	THINKCENTRE	M73	PC060DU3	09/09/2015
AUT00000128627	79910	LENOVO SFF	THINKCENTRE	M73	PC060DSV	09/09/2015
AUT00000144524	100944	LENOVO SFF	THINKCENTRE	M73	S4U70647	31/03/2015
AUT00000120626	66096	DELL OPT	IPLEX 3020		49CDV02	02/04/2014
AUT00000120626	66114	DELL OPT	IPLEX 3020		878DV02	02/04/2014
AUT00000120626	66187	DELL OPT	IPLEX 3020		52CDV02	02/04/2014
AUT00000120626	66197	DELL OPT	IPLEX 3020		B69DV02	02/04/2014
AUT00000120626	66200	DELL OPT	IPLEX 3020		829DV02	02/04/2014
AUT00000120626	66210	DELL OPT	IPLEX 3020		389DV02	03/04/2014
AUT00000120626	66214	DELL OPT	IPLEX 3020		789DV02	03/04/2014

N° inventaire comptable	N° inventaire physique	Désignation	N° de série	Date d'acquisition
AUT00000120626	66245	DELL OPTIPLEX 3020	GKCDV02	03/04/2014
AUT00000120626	66301	DELL OPTIPLEX 3020	D8FKV02	10/04/2014
AUT00000120626	66303	DELL OPTIPLEX 3020	47FKV02	10/04/2014
AUT00000120626	66363	DELL OPTIPLEX 3020	9JDKV02	10/04/2014
AUT00000120626	66383	DELL OPTIPLEX 3020	3VCKV02	10/04/2014
AUT00000120626	66407	DELL OPTIPLEX 3020	10GKV02	10/04/2014
AUT00000120626	66456	DELL OPTIPLEX 3020	99DKV02	10/04/2014
AUT00000120626	66466	DELL OPTIPLEX 3020	90DKV02	10/04/2014
AUT00000120626	66477	DELL OPTIPLEX 3020	FLFKV02	10/04/2014
AUT00000120626	66497	DELL OPTIPLEX 3020	9VDKV02	10/04/2014
AUT00000120626	66498	DELL OPTIPLEX 3020	4XDKV02	10/04/2014
AUT00000120626	66523	DELL OPTIPLEX 3020	80GKV02	10/04/2014
AUT00000120628	66845	DELL OPTIPLEX 3020	2R0BB22	06/08/2014
AUT00000142689	74846	DELL OPTIPLEX 3020	DNS2152	07/04/2015
AUT00000128627	78255	DELL OPTIPLEX 7020	4PHSD52	08/05/2015
AUT00000120626	66122	DELL OPTIPLEX 3020	D2BDV02	02/04/2014
AUT00000120626	66149	DELL OPTIPLEX 3020	G7CDV02	02/04/2014
AUT00000120626	66162	DELL OPTIPLEX 3020	2WBDV02	02/04/2014
AUT00000120626	66182	DELL OPTIPLEX 3020	BW8DV02	02/04/2014
AUT00000120626	66226	DELL OPTIPLEX 3020	J29DV02	03/04/2014
AUT00000120626	66247	DELL OPTIPLEX 3020	BX7DV02	03/04/2014
AUT00000116537	66249	DELL OPTIPLEX 3020	F69DV02	03/04/2014
AUT00000120626	66331	DELL OPTIPLEX 3020	H3DKV02	10/04/2014
AUT00000120626	66340	DELL OPTIPLEX 3020	5BFKV02	10/04/2014
AUT00000120626	66350	DELL OPTIPLEX 3020	3MCKV02	10/04/2014
AUT00000120626	66351	DELL OPTIPLEX 3020	HPCKV02	10/04/2014
AUT00000120626	66362	DELL OPTIPLEX 3020	9ZCKV02	10/04/2014
AUT00000120626	66366	DELL OPTIPLEX 3020	14FKV02	10/04/2014
AUT00000120626	66384	DELL OPTIPLEX 3020	31FKV02	10/04/2014
AUT00000120626	66402	DELL OPTIPLEX 3020	GYFKV02	10/04/2014
AUT00000120626	66420	DELL OPTIPLEX 3020	C9FKV02	10/04/2014
AUT00000120626	66429	DELL OPTIPLEX 3020	4WFKV02	10/04/2014
AUT00000120626	66460	DELL OPTIPLEX 3020	F6FKV02	10/04/2014
AUT00000120626	66499	DELL OPTIPLEX 3020	FBFKV02	10/04/2014
AUT00000120628	66831	DELL OPTIPLEX 3020	9Z0BB22	06/08/2014
AUT00000120628	66862	DELL OPTIPLEX 3020	HZ0BB22	06/08/2014
AUT00000120628	66873	DELL OPTIPLEX 3020	BW0BB22	06/08/2014
AUT00000120626	66033	DELL OPTIPLEX 3020	C79DV02	02/04/2014
AUT00000120626	66071	DELL OPTIPLEX 3020	D0BDV02	02/04/2014
AUT00000120626	66127	DELL OPTIPLEX 3020	GFBDV02	02/04/2014

N° inventaire comptable	N° inventaire physique	Désignation	N° de série	Date d'acquisition
AUT00000120626	66141	DELL OPTIPLEX 3020	DGBDV02	02/04/2014
AUT00000120626	66145	DELL OPTIPLEX 3020	4DBDV02	02/04/2014
AUT00000120626	66168	DELL OPTIPLEX 3020	66BDV02	02/04/2014
AUT00000120626	66181	DELL OPTIPLEX 3020	CX9DV02	02/04/2014
AUT00000120626	66185	DELL OPTIPLEX 3020	82BDV02	02/04/2014
AUT00000120626	66318	DELL OPTIPLEX 3020	4DFKV02	10/04/2014
AUT00000120626	66332	DELL OPTIPLEX 3020	BDDKV02	10/04/2014
AUT00000120626	66387	DELL OPTIPLEX 3020	3VDKV02	10/04/2014
AUT00000120626	66428	DELL OPTIPLEX 3020	3GDKV02	10/04/2014
AUT00000120626	66438	DELL OPTIPLEX 3020	15FKV02	10/04/2014
AUT00000120626	66450	DELL OPTIPLEX 3020	26DKV02	10/04/2014
AUT00000120626	66514	DELL OPTIPLEX 3020	1TDKV02	10/04/2014
AUT00000120628	66843	DELL OPTIPLEX 3020	G11BB22	06/08/2014
AUT00000120628	66863	DELL OPTIPLEX 3020	1C1BB22	06/08/2014
AUT00000120628	66865	DELL OPTIPLEX 3020	251BB22	06/08/2014
AUT00000120628	66878	DELL OPTIPLEX 3020	FZ0BB22	06/08/2014
AUT00000121316	66930	DELL OPTIPLEX 3020	29SWV22	17/09/2014
AUT00000091708	39608	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC111002L	21/03/2011
AUT00000091708	39849	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC112CPM8	04/04/2011
AUT00000091708	39866	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC112CPPK	04/04/2011
AUT00000094426	41206	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC128DF8Z	02/08/2011
AUT00000094426	41238	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC128DFB8	02/08/2011
AUT00000094426	41244	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC128DF9Z	02/08/2011
AUT00000094426	41263	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC128DFGY	02/08/2011
AUT00000094426	41275	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC128DFD9	02/08/2011
AUT00000096313	42208	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC139991Q	20/10/2011
AUT00000096313	42347	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC13998WQ	20/10/2011
AUT00000096313	42361	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC13998X8	20/10/2011
AUT00000096313	42378	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC139990P	20/10/2011
AUT00000096313	42419	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC13998VM	20/10/2011
AUT00000096313	42443	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC139992V	20/10/2011
AUT00000096313	42491	HP 6200 PRO INTEL PENTIUM	CZC1480WVD	05/12/2011
AUT00000096313	42596	HP 6200 PRO INTEL PENTIUM	CZC14931M2	15/12/2011
AUT00000102531	44737	HP 6200 PRO INTEL PENTIUM	CZC2249DGD	26/06/2012
AUT00000106812	45363	HP 6200 PRO INTEL PENTIUM	CZC2383BF3	04/10/2012
AUT00000106812	45411	HP 6200 PRO INTEL PENTIUM	CZC2383BFZ	04/10/2012
AUT00000106812	45473	HP 6200 PRO INTEL PENTIUM	CZC2383B75	04/10/2012
AUT00000095549	38618	HP 6005 PRO SEMPRON	CZC0417ML0	26/10/2010
AUT0000091708	39598	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC1110064	21/03/2011
AUT0000091708	39636	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC1110019	21/03/2011

N° inventaire comptable	N° inventaire physique	Désignation	N° de série	Date d'acquisition
AUT0000091708	39801	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC112CPMM	04/04/2011
AUT0000091708	39868	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC112CPL9	04/04/2011
AUT0000091708	39891	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC112CPN5	04/04/2011
AUT00000095587	40199	HP 6005 PRO SEMPRON	CZC1130DSD	20/04/2011
AUT00000092617	40434	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC1181W4H	01/01/2011
AUT00000094426	41190	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC128DFFC	02/08/2011
AUT00000094426	41227	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC128DF8S	02/08/2011
AUT00000094426	41285	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC128DFDC	02/08/2011
AUT00000096313	42252	HP COMPAQ 4000 PRO	SERIENULL	20/10/2011
AUT00000096313	42327	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC13998Y9	20/10/2011
AUT00000101328	43278	HP 6200 PRO INTEL PENTIUM	CZC20713ZQ	29/02/2012
AUT00000101328	43361	HP 6200 PRO INTEL PENTIUM	CZC20713XD	06/03/2012
AUT00000101328	43539	HP 6200 PRO INTEL PENTIUM	CZC20713VC	19/03/2012
AUT00000101328	43568	HP 6200 PRO INTEL PENTIUM	CZC20713R1	20/03/2012
AUT00000106812	45242	HP 6200 PRO INTEL PENTIUM	CZC2383BBY	04/10/2012
AUT00000106812	45256	HP 6200 PRO INTEL PENTIUM	CZC2383BB5	04/10/2012
AUT00000091708	39573	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC111005Q	21/03/2011
AUT00000091708	39609	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC111004T	21/03/2011
AUT00000091708	39615	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC1110011	21/03/2011
AUT00000091708	39710	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC1110024	21/03/2011
AUT00000091708	39791	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC112CPNZ	04/04/2011
AUT00000091708	39815	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC112CPLR	04/04/2011
AUT00000091708	39877	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC112CPPP	04/04/2011
AUT00000094426	41151	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC128DFB5	02/08/2011
AUT00000094426	41170	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC128DFC0	02/08/2011
AUT00000094426	41226	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC128DFGS	02/08/2011
AUT00000094426	41228	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC128DFCF	02/08/2011
AUT00000094426	41234	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC128DFB4	02/08/2011
AUT00000094426	41280	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC128DFCS	02/08/2011
AUT00000096313	42209	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC13998YQ	20/10/2011
AUT00000096313	42313	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC13998Z9	20/10/2011
AUT00000096313	42322	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC13998YV	20/10/2011
AUT00000096313	42340	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC13998WW	20/10/2011
AUT00000096313	42366	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC13998WS	20/10/2011
AUT00000100957	44265	HP 6200 PRO INTEL PENTIUM	CZC216B36B	02/05/2012
AUT00000094426	41289	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC128DF8N	02/08/2011
AUT00000094426	41300	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC128DFFF	02/08/2011
AUT00000096313	42414	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC1399918	20/10/2011
AUT00000095546	37922	HP 6005 PRO SEMPRON	SCZC0247TSP	29/06/2010
AUT00000090787	39067	HP 6005 PRO ATHLON II X2	CZC0503DBL	04/02/2011

N° inventaire comptable	N° inventaire physique	Désignation	N° de série	Date d'acquisition
AUT00000091708	39579	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC111004F	21/03/2011
AUT00000091708	39621	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC111001B	21/03/2011
AUT00000091708	39656	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC111005R	21/03/2011
AUT00000091708	39774	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC112CPMD	04/04/2011
AUT00000091708	39785	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC112CPRW	04/04/2011
AUT00000091708	39880	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC112CPKX	04/04/2011
AUT00000094426	41165	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC128DFBW	02/08/2011
AUT00000094426	41188	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC128DFFW	02/08/2011
AUT00000094426	41222	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC128DFCN	02/08/2011
AUT00000094426	41308	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC128DFFZ	02/08/2011
AUT00000096313	42325	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC139990Y	20/10/2011
AUT00000096313	42332	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC13998X9	20/10/2011
AUT00000096313	42339	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC13998Y0	20/10/2011
AUT00000101328	43466	HP 6200 PRO INTEL PENTIUM	CZC20713Q8	19/03/2012
AUT00000101328	43548	HP 6200 PRO INTEL PENTIUM	CZC207141C	19/03/2012
AUT00000101328	43613	HP 6200 PRO INTEL PENTIUM	CZC20713QV	20/03/2012
AUT00000106812	45381	HP 6200 PRO INTEL PENTIUM	CZC2383BD0	04/10/2012
AUT00000091708	39660	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC111000K	21/03/2011
AUT00000091708	39792	HP COMPAQ 4000 PRO CZC112CPQN		04/04/2011
AUT0000091708	39876	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC112CPLG	04/04/2011
AUT0000091708	39881	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC112CPL2	04/04/2011
AUT0000091708	39914	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC112CPMH	04/04/2011
AUT00000144486	40442	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC1181W4K	18/03/2014
AUT00000094426	41184	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC128DF9W	02/08/2011
AUT00000094426	41186	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC128DFG1	02/08/2011
AUT00000094426	41225	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC128DFC5	02/08/2011
AUT00000094426	41255	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC128DFCW	02/08/2011
AUT00000094426	41257	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC128DF8Y	03/08/2011
AUT00000094426	41271	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC128DFF9	02/08/2011
AUT00000094426	41272	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC128DFGN	02/08/2011
AUT00000094426	41273	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC128DFF6	02/08/2011
AUT00000094426	41274	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC128DFF4	02/08/2011
AUT00000094426	41309	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC128DFDF	02/08/2011
AUT00000094426	41313	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC128DFFK	02/08/2011
AUT00000096313	42451	42451 HP COMPAQ 4000 PRO CZC139992N		20/10/2011
AUT00000096313	096313 42452 HP COMPAQ 4000 PRO CZC13998WN		CZC13998WN	20/10/2011
AUT00000096313	313 42588 HP 6200 PRO INTEL PENTIUM CZC14931LZ		15/12/2011	
AUT0000091708	39578	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC1110049	21/03/2011
AUT0000091708	39583	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC111001F	21/03/2011
AUT0000091708	39614	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC1110031	21/03/2011

N° inventaire comptable	N° inventaire physique	Désignation	N° de série	Date d'acquisition
AUT0000091708	39652	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC1110037	21/03/2011
AUT0000091708	39658	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC111005K	21/03/2011
AUT0000091708	39663	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC111000D	21/03/2011
AUT0000091708	39673	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC111005F	21/03/2011
AUT0000091708	39806	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC112CPQF	04/04/2011
AUT0000091708	39870	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC112CPQ8	04/04/2011
AUT0000091708	39874	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC112CPPC	04/04/2011
AUT0000091708	39901	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC112CPMX	04/04/2011
AUT00000094426	41175	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC128DFB9	02/08/2011
AUT00000094426	41258	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC128DF8R	02/08/2011
AUT00000094426	41286	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC128DFDD	02/08/2011
AUT00000096313	42302	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC13998YC	20/10/2011
AUT00000096313	42379	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC1399905	20/10/2011
AUT00000096313	42408	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC139992Z	20/10/2011
AUT00000096313	42431	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC139992X	20/10/2011
AUT00000091708	39653	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC1110068	21/03/2011
AUT00000091708	39697	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC1110002	21/03/2011
AUT00000091708	39699	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC111001M	21/03/2011
AUT00000091708	39777	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC112CPRC	04/04/2011
AUT00000094426	41213	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC128DFDV	02/08/2011
AUT00000094426	41320	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC128DFFX	02/08/2011
AUT00000096313	42226	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC139992F	20/10/2011
AUT00000096313	42406	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC139993J	20/10/2011
AUT00000096313	42440	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC13998WD	20/10/2011
AUT0000091708	39885	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC112CPQ4	04/04/2011
AUT00000094426	41241	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC128DFB1	02/08/2011
AUT00000094426	41256	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC128DF8T	02/08/2011
AUT00000094426	41261	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC128DFCT	02/08/2011
AUT00000096313	42230	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC139991D	20/10/2011
AUT00000096313	42396	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC139990V	20/10/2011
AUT00000096313	42418	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC139991P	20/10/2011
AUT00000101328	43348	HP 6200 PRO INTEL PENTIUM	CZC20713WV	20/03/2012
AUT00000101328	43491	HP 6200 PRO INTEL PENTIUM	CZC20713QD	19/03/2012
AUT00000101328	43525	HP 6200 PRO INTEL PENTIUM	CZC20713VP	19/03/2012
AUT00000101328	43528	HP 6200 PRO INTEL PENTIUM	CZC20713VD	19/03/2012
AUT00000101328	43555	HP 6200 PRO INTEL PENTIUM	CZC20713RH	19/03/2012
AUT00000102530	44735	HP 6200 PRO INTEL PENTIUM	CZC2249DHF	26/06/2012
AUT00000106812	45266	HP 6200 PRO INTEL PENTIUM	CZC2383BHZ	04/10/2012
AUT00000106812	45399	HP 6200 PRO INTEL PENTIUM	CZC2383B9B	04/10/2012
AUT00000106812	45406	HP 6200 PRO INTEL PENTIUM	CZC2383BGZ	04/10/2012

N° inventaire comptable	N° inventaire physique	Désignation	N° de série	Date d'acquisition
AUT00000106812	45443	HP 6200 PRO INTEL PENTIUM	CZC2383B9S	04/10/2012
AUT00000106812	45486	HP 6200 PRO INTEL PENTIUM	INTEL PENTIUM CZC2383BHB	
AUT00000106812	45503	HP 6200 PRO INTEL PENTIUM	CZC2383BBB	04/10/2012
AUT00000106812	45509	HP 6200 PRO INTEL PENTIUM	CZC2383B9G	04/10/2012
AUT00000091708	39569	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC1110040	21/03/2011
AUT00000091708	39572	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC111001C	21/03/2011
AUT00000091708	39620	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC1110022	21/03/2011
AUT00000091708	39634	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC111000Q	21/03/2011
AUT00000091708	39642	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC111003D	21/03/2011
AUT00000091708	39657	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC111000B	21/03/2011
AUT00000091708	39659	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC111004D	21/03/2011
AUT00000091708	39662	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC1110023	21/03/2011
AUT00000091708	39675	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC111001P	21/03/2011
AUT0000091708	39919	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC112CPQH	04/04/2011
AUT00000094426	41157	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC128DFC3	02/08/2011
AUT00000094426	41173	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC128DF96	02/08/2011
AUT00000094426	41221	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC128DFBL	02/08/2011
AUT00000094426	41224	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC128DFCK	02/08/2011
AUT00000094426	41288	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC128DFGM	02/08/2011
AUT00000094426	41295	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC128DFD3	02/08/2011
AUT00000094426	41296	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC128DF8M	02/08/2011
AUT00000094426	41304	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC128DFD5	02/08/2011
AUT00000094426	41307	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC128DFD6	02/08/2011
AUT00000096313	42363	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC13998XR	20/10/2011
AUT00000096313	42423	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC139992W	20/10/2011
AUT00000091708	39627	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC111005Z	21/03/2011
AUT00000091708	39679	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC111001K	21/03/2011
AUT00000091708	39702	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC111003S	21/03/2011
AUT00000094426	41147	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC128DF99	02/08/2011
AUT00000094426	41279	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC128DFFD	02/08/2011
AUT00000094426	41325	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC128DFG3	02/08/2011
AUT00000091708	39582	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC1110047	21/03/2011
AUT00000091708	39616	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC111004H	21/03/2011
AUT00000091708	39633	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC1110058	21/03/2011
AUT00000091708	39696	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC1110009	21/03/2011
AUT00000091708	39853	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC112CPLC	04/04/2011
AUT00000091708	39858	HP COMPAQ 4000 PRO		
AUT00000091708	39902	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC112CPRF	04/04/2011
AUT00000091708	39906	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC112CPM5	04/04/2011
AUT00000094426	41143	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC128DFFM	02/08/2011

N° inventaire comptable	N° inventaire physique	Désignation	N° de série	Date d'acquisition
AUT00000094426	41152	HP COMPAQ 4000 PRO	CZC128DF9Q	02/08/2011
AUT00000094426 41187		HP COMPAQ 4000 PRO	CZC128DFFY	02/08/2011

- Art. 3 La sortie des biens du patrimoine de la Ville de Lyon sera enregistrée conformément aux dispositions budgétaires et comptables de la M57.
- Art. 4 La présente décision prendra effet après publication dans le Bulletin Municipal Officiel et transmission au représentant de l'Etat dans le département.
- Art. 5 Monsieur le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision.

Tout recours contre cette décision devra être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de sa publication dans le Bulletin Municipal Officiel.

Fait à Lyon, le 21 novembre 2022

Pour le Maire de Lyon, L'Adjointe déléguée aux Finances, à la Commande publique et aux Grands évènements Audrey Henocque

Transmis en Préfecture le 24 novembre 2022

### 2022/5138 - (Direction Centrale de l'Immobilier)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-18, L 2122-22 5°, et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/59 en date du 30 juillet 2020, transmise en Préfecture du Rhône le 4 août 2020, relative à la délégation d'attributions accordées par le conseil municipal au maire-Hors gestion de la dette, et plus particulièrement son article 2.5 donnant délégation au Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT de « décider de la conclusion et de la révision du louage de choses, à titre onéreux, pour une durée n'excédant pas douze ans. »

Vu l'arrêté n° 2022/4832 du 20 septembre 2022, transmis en Préfecture du Rhône le même jour, relatif aux délégations données par le Maire à ses adjoints et conseillers municipaux, en application de l'article L 2122-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, et déléguant à Monsieur Sylvain GODINOT, 2ème adjoint, les compétences en matière de transition écologique et au patrimoine ;

Considérant que l'OPAC du Grand Lyon devenu Grand Lyon Habitat a consenti un bail emphytéotique à la Ville de Lyon portant sur des locaux situés 50 rue Saint-Jean à Lyon 5ème, pour une durée de 55 ans, du 1er juin 1997 au 31 mai 2052;

Considérant que la Ville de Lyon a mis à disposition de l'association « Renaissance du Vieux-Lyon » les locaux susvisés par la conclusion d'un bail de droit commun en date du 20 décembre 2018 pour l'exercice de ses activités associatives ;

Considérant que ce bail de droit commun arrivant à échéance, l'association « Renaissance du Vieux-Lyon » a sollicité la Ville de Lyon afin d'obtenir le renouvellement de cet acte ;

Considérant que la Ville de Lyon, poursuivant son soutien à cette association, a donné une suite favorable à cette demande par la conclusion d'un bail de droit commun ;

Considérant qu'il est opportun pour la Ville d'accéder à cette demande ;

### Décide

Art. Premier - Qu'il sera procédé à la conclusion d'un bail de droit commun au profit de l'association « Renaissance du Vieux-Lyon » portant sur des locaux sis 50 rue Saint-Jean à Lyon 5ème, d'une surface totale de 192 m², prenant effet à compter du 1er septembre 2022 pour se terminer le 31 mai 2023, moyennant le versement d'un loyer de 15 300 € (quinze mille trois cent euros) pour la durée de l'occupation, payable à terme échu.

Art. 2 - Toutefois, s'agissant d'une association dont les activités contribuent considérablement au développement, d'une part, de la politique de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine et d'autre part, de la politique de soutien et de valorisation du milieu artistique et culturel menée par la Ville de Lyon, une demande de gratuité partielle de loyer s'élevant à 13 803 € (treize mille huit cent trois euros) sera présentée lors d'un prochain Conseil municipal. Cette mise à disposition sera donc consentie moyennant le paiement d'un loyer de 1 497 € (mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept euros) hors charges hors taxes pour la durée de l'occupation soit des termes trimestriels de 499 € (quatre cent quatre-vingt-dix-neuf euros), payable à terme échu.

La somme de 13 803 € (treize mille huit cent trois euros) ne sera pas mise en recouvrement.

Art. 3 - Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 25 novembre 2022

Pour le Maire de Lyon, L'Adjoint Délégué, Sylvain Godinot

Transmis en Préfecture le 28 novembre 2022

### 2022/5178 - Règlement marché de l'artisanat (Direction de l'Economie, du Commerce et de l'Artisanat)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment ses articles L 2121-29, L 2212-1 et 2 et L 2224-18, L 2224-21, L 2331-3;

Vu le Code de commerce ;

Vu le Code pénal;

Vu le Code de la consommation, et notamment ses articles L.111-1, L.213-1, L.214-2 et L.214-3;

Vu la loi du 27 décembre 1973 d'orientation du commerce et de l'artisanat ;

Vu la délibération du conseil municipal fixant les droits de place pour l'année en cours ;

Vu l'avis des organisations professionnelles dûment consultées en date du 11 octobre 2022.

Considérant qu'il importe de réglementer les marchés de la Ville de Lyon afin d'assurer le bon ordre, la sécurité, la tranquillité publique ;

Le présent arrêté annule et remplace les arrêtés suivants : Arrêté municipal du 4 mars 1997, Arrêté municipal du 16 mai 1997, Arrêté municipal du 11 juin 2003, Arrêté municipal du 14 décembre 2005 et Arrêté municipal du 15 décembre 2011 portant règlement du marché de l'artisanat.

Date d'entrée en application : Dimanche 4 décembre 2022

### ARRETE

### REGLEMENT

### MARCHE DE L'ARTISANAT

### Chapitre 1 : réglementation générale

Art. Premier - Champ d'application

Le présent règlement s'applique en complément du Règlement Général des Marchés arrêté le 07/06/2022. Les dispositions ci-dessous détaillées viennent déroger à celles du RGM en vigueur qui reste applicable sur l'ensemble des autres dispositions.

Art. 2 - Jours, horaires et lieu de tenue

Le marché de l'artisanat se tient tous les dimanches matins sur la promenade Annie et Régis Neyret le long du quai de Bondy entre la place E. Fousseret et la rue Octavio Mey, Lyon 5ème. L'heure d'ouverture de vente est fixée à 8h, l'installation est autorisée à compter de 7h, l'heure de clôture et de départ est fixée à 14h. Le rappel est effectué à 8h30 – toutes les places inoccupées à 8h30 seront considérées comme vacantes et pourront être attribuées à une autre personne inscrite au rappel.

### Art. 3 - Nature des exposants

Le marché de l'artisanat est ouvert aux artisans professionnels. Les artisans et autoentrepreneurs doivent être inscrits à la chambre des métiers et de l'Artisanat (Répertoire National des Métiers) ou affiliés à la Mutualité Sociale Agricole pour les artisans ruraux.

Art. 4 - Objet du marché

Le marché de l'Artisanat est réservé à la vente d'objets de fabrication artisanale. Le marché est un lieu de présentation de produits faits à la main et de valorisation des métiers de l'artisanat par un lien direct aux visiteurs. La tenue du stand doit être faite par l'artisan fabricant lui-même, son conjoint collaborateur ou son employé.e qui doivent être en capacité de parler des techniques de fabrication et du savoir-faire. L'authenticité et la sincérité du travail artisanal sont l'ancrage de l'identité du marché de l'artisanat de la Ville de Lyon.

Aucun acte de revente n'est autorisé, même d'objets assemblés, sublimés ou décorés à l'exclusion des objets issus du « réusage et de l'upcycling ». La revente d'objets manufacturés pourra faire l'objet d'une candidature sur les marchés manufacturés de la Ville de Lyon.

Tout non-respect de ces dispositions entrainera, après mise en demeure, le retrait définitif de l'autorisation de vente.

### Chapitre 2: autorisation de vente

### Art. 5 - Sélection des exposants

L'attribution des abonnements se fait par appels à candidatures publiés sur le site de la Ville de Lyon (lyon.fr) en fonction des emplacements vacants sur le marché et du maintien d'une diversité des métiers d'artisanat représentés (couture, ébénisterie, poterie, tapisserie, chapelier, graveur,...) et des domaines de fabrication proposés sur le marché de l'artisanat : mode, soins et accessoires, décoration et petit ameublement, équipements de la maison, monde de l'enfant.

L'analyse des candidatures sera effectuée par la Ville de Lyon au regard des critères fixés dans les appels à candidatures. Les types d'artisanat représentés sur le marché de l'artisanat sont ceux reconnus par l'arrêté ministériel du 24 décembre 2015 fixant la liste des métiers de l'artisanat et répondant aux besoins de ce type d'espace de vente : couture, ébénisterie, poterie, tapisserie, chapelier, graveur....

Pour assurer une diversité de l'offre sur le marché, les exposants seront organisés autour de 4 domaines d'activité :

- Mode, soins (du corps) et accessoires,
- Décoration et petit ameublement,
- Equipements de la maison,
- Monde de l'enfant.

Tout postulant refusé a la possibilité de représenter sa candidature à un prochain appel à candidature qui le concernerait.

### Chapitre 3 : tenue des marchés

### Art. 6 - Présence des titulaires

Le marché de l'artisanat étant également un espace de rencontre et de promotion des métiers de l'artisanat, la présence de l'artisan titulaire de l'autorisation est souhaité. Celui-ci vient présenter et expliquer son métier et ses productions et participe à l'esprit authentique et sincère du marché.

En dehors du titulaire de l'autorisation de vente, les emplacements peuvent être occupés par des personnes physiques déclarées par le titulaire de l'autorisation de vente :

- dans le cas où l'autorisation de vente est délivrée à une personne physique ce peut être le/la conjoint.e collaborateur ou un.e salarié.e (justificatif à fournir) ;
- dans le cas où l'autorisation de vente est délivrée à une personne morale, ce peut être un.e salarié.e, cogérant.e, associé.e de la société artisanale.

La carte de commerçants en cours de validité remise par les services de la Ville de Lyon doit pouvoir être présentée à tout moment.

### Art. 7 - Propreté

Le marché de l'artisanat est un marché dit « propre ». Aucun déchet ne doit être laissé par les commerçants sur le lieu de tenue du marché ni aux alentours. Si besoin, les commerçants nettoient les emplacements de vente occupés au moment du départ pour être laissés dans un bon état de propreté.

### Chapitre 4 : emplacement de vente

### Art. 8 - Caractéristiques

Les emplacements sont attribuées par longueurs de 2 mètres linéaires, d'une à 3 places maximum soit des emplacements de 2, 4 ou 6 mètres maximum.

Le stationnement d'un véhicule sur l'emplacement est interdit.

Seuls les produits conformes au type d'activité déclaré dans le dossier de candidature sont autorisés à la vente sur le marché.

### Art. 9 - Installation des emplacements

L'exposant ou les personnes déclarées doivent être présents en personne sur l'emplacement, l'installation doit être terminée pour 8h30, heure d'organisation du rappel. Toutes les places vacantes à 8h30 pourront être attribuées à une autre personne.

L'installation des commerçants titulaires de places fixes avant 7h et après 8h30 est interdite et susceptible de sanction. L'installation des commerçants au rappel débute dès l'autorisation donnée par le placier. Elle doit être réalisée dans les meilleurs délais et ne pas excéder 30 minutes.

Les emplacements du Marché de l'artisanat doivent être complètement débarrassés des objets et du matériel d'exposition à 14h00.

L'installation des emplacements de vente est faite de manière à ne pas masquer la vue des installations voisines. Les étals, supports horizontaux, présentoirs, supports verticaux ne doivent pas empiéter dans les allées. Les pièces installées à plus de 1m de hauteur doivent être en retrait d'au moins 1m sur la profondeur de l'emplacement. La vente et la présentation des produits doivent s'effectuer sur des tables ou supports (hauteur minimum : 70cm), la vente à même le sol est interdite.

L'utilisation de barnum (tente sur pieds) est autorisée sous réserve d'en coller les pieds aux étals – supports d'exposition et de vente, en aucun cas ils ne devront dépasser dans les allées dédiées à la circulation.

L'installation et la tenue du stand doivent faire l'objet d'une attention particulière et permettre un repérage clair et confortable du type d'objets vendus et du métier artisanal développé.

### Art. 10 - Attribution des places au rappel

L'installation des exposants abonnés doit être effective à 8h30 (installation effective et présence de l'exposant sur son stand). A partir de 8h30 a lieu la distribution au rappel et les places vacantes sont distribuées aux exposants inscrits sur la liste de rappel dans la recherche d'un équilibre entre les catégories d'exposants présentées puis en fonction de l'ancienneté sur la liste de rappel.

### Art. 11 - Contrôle annuel des documents commerciaux

Chaque exposant est tenu de présenter à toute réquisition des agents municipaux sa carte des marchés de la Ville de Lyon ou tout document qui arrive à échéance. Un contrôle annuel sera effectué. A défaut de présentation dans les délais impartis, l'exposant perdra le bénéfice de son autorisation de vente.

### Art. 12 - Assurance responsabilité civile

Un contrat d'assurance professionnelle en responsabilité civile devra obligatoirement être contracté pour pouvoir exercer sur les marchés. La responsabilité de la Ville de Lyon ne saurait en aucun cas être engagée pour des dommages de toutes natures causés par le permissionnaire ou ses biens.

Fait à Lyon le 28 novembre 2022

Pour le Maire de Lyon, L'adjointe déléguée à l'Emploi, et à l'Economie Durable Camille Augey

Transmis en Préfecture le 28 novembre 2022

### 2022/5179 - Règlement marché de la Création (Direction de l'Economie, du Commerce et de l'Artisanat)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment ses articles L 2121-29, L 2212-1 et 2 et L 2224-18, L 2224-21, L 2331-3;

Vu le Code de commerce ;

Vu le Code pénal;

Vu le Code de la consommation, et notamment ses articles L 111-1, L 213-1, L 214-2 et L 214-3;

Vu la loi du 27 décembre 1973 d'orientation du commerce et de l'artisanat ;

Vu la délibération du conseil municipal fixant les droits de place pour l'année en cours ;

Vu l'avis des organisations professionnelles dûment consultées en date du 11 octobre 2022.

Considérant qu'il importe de réglementer les marchés de la Ville de Lyon afin d'assurer le bon ordre, la sécurité, la tranquillité publique ;

Le présent arrêté annule et remplace les arrêtés suivants : Arrêté municipal du 14 septembre 2009, Arrêté municipal du 13 juillet 2011, Arrêté municipal du 24 avril 2012, Arrêté municipal du 11 mars et 12 novembre 2015 et Arrêté municipal du 23 octobre 2018 portant règlement du marché de la création

Date d'entrée en application : Dimanche 4 décembre 2022

### ARRETE

### REGLEMENT

### MARCHE DE LA CREATION

### Chapitre 1 : réglementation générale

### Art. Premier - Champ d'application

Le présent règlement s'applique en complément du Règlement Général des Marchés arrêté le 07/06/2022. Les dispositions ci-dessous détaillées viennent déroger à celles du Règlement Général des Marchés en vigueur qui reste applicable sur l'ensemble des autres dispositions.

### Art. 2 - Jours, horaires et lieu de tenue

Le marché de la création se tient tous les dimanches matins sur la promenade Annie et Régis Neyret le long du quai Romain Rolland entre la rue du Palais de Justice et la place E. Fousseret, Lyon 5ème. L'heure d'ouverture est fixée à 8h, l'installation est autorisée à compter de 7h, l'heure de clôture et de départ est fixée à 14h. Le rappel est effectué à 8h45 – toutes les places inoccupées à 8h45 seront considérées comme vacantes et pourront être attribuées à une autre personne inscrite au rappel.

### Art. 3 - Nature des exposants

Le marché de la création est ouvert aux professionnels artistes ou artisans des métiers d'art. Les artistes créateurs devront bénéficier du statut d'artistes – auteurs et être affiliés à la Maison des Artistes (attestation à fournir). Les artisans devront justifier d'une inscription à la chambre des Métiers et de l'Artisanat (Répertoire National des Métiers).

### Art. 4 - Objet du marché

Cet espace est réservé à la vente d'œuvres artistiques originales - uniques (ou numérotées). Le marché de la Création est un lieu de présentation de créations diversifiées d'arts visuels : peinture, dessin / illustration, sculpture, gravure, bijouterie, céramique, photographie, divers / émergent. L'authenticité et la sincérité du travail créatif sont l'ancrage de l'identité du marché de la création de la Ville de Lyon.

Cet espace de vente et d'exposition répond également à un enjeu de démocratisation de l'art en proposant un lieu de rencontre avec le public en direct et accessible à toutes et tous. La tenue du stand doit être faite par l'auteur des créations lui-même (voir article 7 : Qualité du titulaire de l'autorisation).

Outre la vente de leurs œuvres, ce marché offre ainsi aux artistes la possibilité de rencontrer leur public et de favoriser les échanges professionnels.

Aucun acte de revente n'est autorisé, même d'objets assemblés, sublimés ou décorés. Il s'agit d'un marché dédié à la création artistique et artisanale d'art reposant sur un savoir-faire avéré et une recherche artistique. La vente d'objets d'artisanat faits en série à la main pourra faire l'objet d'une candidature sur le marché de l'artisanat et la revente d'objets manufacturés (même décorés, assemblés ou sublimés) pourra faire l'objet d'une candidature sur les marchés manufacturés de la Ville de Lyon.

### Chapitre 2 : autorisation de vente

### Art. 5 - Sélection des exposants

Les places vacantes sont attribuées par appels à candidatures publiées sur le site de la Ville de Lyon (lyon.fr) précisant le type de création souhaité, l'emplacement proposé et les critères de sélection retenus.

L'analyse des candidatures sera effectuée par la Ville de Lyon au regard des critères fixés dans les appels à candidatures. Les types de créations représentés sur le marché de la création sont les suivants :

- peinture huile/acrylique,
- pastel,
- aquarelle,
- gouache tempera,
- dessin illustration,
- sculpture bois,
- sculpture métal,
- sculpture pierre,
- gravure,
- bijouterie,
- céramique,
- photographie,
- divers / émergents.

Tout postulant refusé a la possibilité de représenter sa candidature sur un prochain appel à candidature.

### Art. 6 - Qualité du titulaire de l'autorisation

L'autorisation ne peut être attribuée qu'à une seule personne, personne physique, créateur des objets exposés et vendus.

### Chapitre 3 : tenue des marchés

### Art. 7 - Présence des titulaires

Le marché de la création étant un espace de rencontre et de lien direct avec le public, la présence du créateur titulaire de l'autorisation est obligatoire. Celui-ci vient présenter et expliquer son travail de recherche et de création et participe à l'esprit authentique et sincère du marché.

### Art. 8 - Propreté

Le marché de la création est un marché dit « propre ». Aucun déchet ne doit être laissé par les commerçants sur le lieu de tenue du marché ni aux alentours. Si besoin, les commerçants nettoient les emplacements de vente occupés au moment du départ pour être laissés dans un bon état de propreté.

### Art. 10 - Obligation d'assiduité

La présence sur le marché des personnes bénéficiant d'une autorisation, titulaire d'une place fixe ou inscrite au rappel, est fixée à 24 dimanches minimum par an. Un contrôle annuel de l'assiduité sera effectué. Cette obligation d'assiduité tient compte des absences justifiées et des éventuelles absences pour convenances personnelles prévues dans le cadre du règlement général des marchés.

### Chapitre 4 : emplacement de vente

### Art. 10 - Caractéristiques

Les emplacements sont attribuées par longueurs de 2 mètres linéaires, d'une à 3 places maximum soit des emplacements de 2, 4 ou 6 mètres maximum.

Le stationnement d'un véhicule sur l'emplacement est interdit.

Seules les œuvres restant dans le type de création déclaré dans le dossier de candidature pourront être exposées par le créateur. L'exposant pourra néanmoins spécifier une activité principale et une activité secondaire pour élargir le type de créations présentées.

### Art. 11 - Installation des emplacements

L'exposant peut être présent à compter de 7h sur son emplacement, l'installation et la présence du titulaire doivent être effectives pour 8h45 afin de permettre le contrôle, l'encaissement des droits de place et le lancement du rappel par le receveur.

Toute installation avant 7h et après 8h45 est interdite et susceptible de sanction (en dehors du rappel effectué entre 8h45 et 9h).

Les emplacements du Marché de la Création doivent être complètement débarrassés des œuvres et du matériel d'exposition à 14h00, l'heure de clôture du marché et de fin de l'autorisation de vente est fixée à 14h.

L'installation des emplacements de vente est faite de manière à ne pas masquer la vue des installations voisines. Les étals, supports horizontaux, présentoirs, supports verticaux ne doivent pas être installés au-delà du « linéaire façade », aucun support ne doit empiéter dans les allées ou gêner la circulation piétonne. Les pièces installées à plus de 1m de hauteur doivent être en retrait d'au moins 1m sur la profondeur de l'emplacement. La vente et la présentation des produits doivent s'effectuer sur des tables d'une hauteur minimum de 70cm, sur des supports spécifiques (chevalets, portants,...) ou sur leurs propres bases (pas de vente à même le sol).

L'utilisation de barnum (tente sur pieds) est autorisée sous réserve d'en coller les pieds aux étals – supports d'exposition et de vente, en aucun cas ils ne devront dépasser dans les allées dédiées à la circulation.

### Art. 12 - Attribution des places au rappel

A 8h45 a lieu la distribution au rappel et les places vacantes sont distribuées aux exposants inscrits sur la liste au rappel dans la recherche d'un équilibre entre les catégories d'exposants présentées puis en fonction de l'ancienneté sur la liste au rappel.

### Art. 13 - Contrôle annuel des documents commerciaux

Chaque exposant est tenu de présenter à toute réquisition des agents municipaux sa carte des marchés de la Ville de Lyon ou tout document qui arrive à échéance. Un contrôle annuel sera effectué. A défaut de présentation dans les délais impartis, l'exposant perdra le bénéfice de son abonnement ou sera radié des listes de rappel.

### Art. 14 -: Assurance responsabilité civile

Un contrat d'assurance professionnelle en responsabilité civile devra obligatoirement être contracté pour pouvoir exercer sur les marchés. La responsabilité de la Ville de Lyon ne saurait en aucun cas être engagée pour des dommages de toutes natures causés par le permissionnaire ou ses biens.

### Chapitre 5 : administration du marché

### Art. 15 - Commission locale du marché

Une commission locale du marché de la création est créée, celle-ci est composée :

- du Maire ou de son représentant,
- du Maire d'arrondissement dans lequel se tient le marché ou de son représentant,
- d'un ou des représentant(s) de la Direction de l'Economie, du Commerce et de l'Artisanat,
- de représentants de chacun des syndicats professionnels,
- d'un représentant des associations de commerçants s'il en existe sur le marché,
- de représentant(s) des exposants volontaires au nombre de 10 maximum et représentatifs des différentes catégories d'artistes / artisans présents sur le marché et des deux statuts admis (artistes et artisans).

Cette commission est réunie, à l'initiative de la ville, en cas d'évolutions notoires à apporter au règlement ou aux modalités de fonctionnement du marché ou en cas de difficultés récurrentes. Les représentants peuvent également faire part de sujets qui nécessiteraient une discussion en commission. La commission est convoquée dans un délai minimum de 15 jours. Les avis rendus par la commission sont consultatifs.

Fait à Lyon le 28 novembre 2022

Pour le Maire de Lyon, L'adjointe déléguée à l'Emploi, et à l'Economie Durable Camille Augey

Transmis en Préfecture le 28 novembre 2022

Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons (Direction de la régulation urbaine - Service occupation temporaire de l'espace public)

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
	Entreprise	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une opération d'entretien d'un puit de permutation RTE	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Saint Vincent	sur 30 m au droit du n° 19, lors de la phase de présence et d'activité du demandeur, la circulation générale s'effectuera temporairement sur la voie réservée aux Bus	A partir du lundi 28 novembre 2022, 7h30, jusqu'au mercredi 30 novembre 2022, 16h30
11482	Serpollet		la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la passerelle de l'Homme de la Roche et le n° 20 bis, lors de la phase de présence et d'activité du demandeur	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n° 19	
11483	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer l'accès à une chambre de raccordement RTE	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Jules Courmont	places de Parking situées sur le terre-plein central, des deux côtés au droit de la rue Thomassin	Le mardi 29 novembre 2022, de 7h30 à 17h
11484	Entreprise du Passage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Platre	sur 15 m au droit du n°11	A partir du lundi 28 novembre 2022 jusqu'au mardi 29 novembre 2022

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
		Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des opérations de maintenance des automates	la circulation des véhicules et des piétons sera interdite	Tunnel Routier de la Croix Rousse	tube mode doux et tube routier, dans les 2 sens de circulation	A partir du mardi 29 novembre 2022, 21h, jusqu'au mercredi 30 novembre 2022, 6h
			a r			A partir du mardi 6 décembre 2022, 21h, jusqu'au mercredi 7 décembre 2022, 6h
11485	Métropole de Lyon Service des					A partir du lundi 5 décembre 2022, 21h, jusqu'au mardi 6 décembre 2022, 6h
	Voirie opérations maintenance					A partir du mercredi 30 novembre 2022, 21h, jusqu'au jeudi 1 décembre 2022, 6h
						A partir du lundi 28 novembre 2022, 21h, jusqu'au mardi 29 novembre 2022, 6h
						A partir du jeudi 1 décembre 2022, 21h, jusqu'au vendredi 2 décembre 2022, 6h
11486	Entreprise la Société Aks Renov	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la circulation des véhicules sera interdite	Rue du Major Martin	partie comprise entre la rue Paul Chenavard et la rue Valfenière	Le lundi 28 novembre 2022

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11487	Entreprise Gantelet Galaberthier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage (la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise GANTELET GALABERTHIER)	Quai Paul Sedallian	trottoir Est, face n°59	Le jeudi 24 novembre 2022, de 9h à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		au droit du n°59	
11488	Entreprise Lyon Levage		la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise lors des opérations de levage	Rue Joannes Carret	trottoir Est, sur 100 m au Nord de la rue du Four à Chaux	A partir du jeudi 1 décembre 2022 jusqu'au vendredi 2 décembre 2022, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules autorisés sera interrompue sur le site propre Bus		sens Sud/Nord, sur 100 m au Nord de la rue du Four à Chaux	A partir du jeudi 1 décembre 2022 jusqu'au vendredi 2 décembre 2022
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"		sur 100 m au Nord de la rue du Four à Chaux	A partir du jeudi 1 décembre 2022 jusqu'au vendredi 2 décembre 2022, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules		sur 100 m au Nord de la rue du Four à Chaux sur 100 m au Nord de la	A partir du jeudi 1 décembre 2022 jusqu'au vendredi 2 décembre 2022
			sera limitée à 30km/h  le stationnement des véhicules sera interdit gênant		rue du Four à Chaux  côté Est, sur 100 m au Nord de la rue du Four à Chaux	
11489	Entreprise Lyth	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tronchet	sur 20 m, au droit du n°76	A partir du jeudi 24 novembre 2022 jusqu'au vendredi 23 décembre 2022

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11490	Entreprise Germain Henri	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Charmettes	sur 20 m, au droit du n°99	A partir du dimanche 27 novembre 2022 jusqu'au lundi 26 décembre 2022
		ie Batignolles d'effectuer des - Dumas - travaux de	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction de l'avancée et des besoins du chantier  la circulation des véhicules s'effectuera sur		entre la rue Joannès Carret et la rue Rhin Danube	A partir du mardi 6 décembre 2022 jusqu'au jeudi 8 décembre 2022, de 20h à 5h
11491	Seem - Sdc -		une chaussée réduite la circulation des véhicules sera interrompue sur les sites propres Bus dans les deux sens la vitesse des véhicules	Rue de Saint Cyr		
			sera limitée à 30km/h  le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Joannès Carret et la rue Rhin Danube	A partir du mardi 6 décembre 2022 jusqu'au jeudi 8 décembre 2022
11492	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Jean Moulin	sur 10 m, au droit du n° 18	A partir du lundi 28 novembre 2022 jusqu'au mercredi 28 décembre 2022
11493	Entreprise Confort Glass	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Denuziere	sur 15 m, au droit du n°40	A partir du lundi 5 décembre 2022 jusqu'au jeudi 5 janvier 2023
11494	Entreprise Terideal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite  le stationnement des véhicules sera interdit gênant	- Avenue Felix Faure	entre la rue Bannière et la rue Garibaldi côté impair, entre la rue Bannière et la rue Garibaldi	A partir du mercredi 14 décembre 2022 jusqu'au vendredi 16 décembre 2022

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11495	11495 Entreprise Tsq	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard	sur 30 m au droit du n°67	A partir du mercredi 14 décembre 2022
	permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	des Belges		jusqu'au mercredi 21 décembre 2022	
		Considérant que pour assurer la sécurité des	la circulation des piétons sera interdite au droit du chantier			A partir du mardi 22
11496	Entreprise Meetings  wsagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'installation des Fêtes de Lumières pour le Ville de Lyon	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue du Président Edouard Herriot	sur la totalité	novembre 2022, 22h, jusqu'au mercredi 23 novembre 2022, 5h	
11497	Entreprise Taf 69	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de façade	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Paul Bert	entre le cours Gambetta et la rue Auguste Lacroix	A partir du lundi 12 décembre 2022 jusqu'au jeudi 15 décembre 2022, de 9h à 16h
11498	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Casimir Perier	sur 30 m au droit du n°16 (au carrefour avec le cours Charlemagne)	A partir du mercredi 7 décembre 2022 jusqu'au vendredi 16 décembre 2022
11499	Entreprise Tsg	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite  le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Charles Richard	sur 20 m au droit du n°3 Bis	A partir du mercredi 14 décembre 2022 jusqu'au mercredi 21 décembre 2022

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
				Rue Bechevelin	entre la rue Amédée Lambert et la rue Salomon Reinach	Le lundi 19 décembre 2022, de 6h à 12h
			la chandathar dan	Rue Mazagran	entre la rue Salomon Reinach et la rue Jangot	Le lundi 5 décembre 2022, de
			la circulation des véhicules sera interdite à l'avancement des manœuvres du camion	Rue du Capitaine Robert Cluzan	entre la rue Montesquieu et la rue Salomon Reinach	12h à 19h  Le lundi 19  décembre 2022, de 6h  à 12h
				Rue Jangot	entre la rue Sébastien Gryphe et la rue Saint André	Le lundi 5 décembre 2022, de 12h à 19h
	Association Art En Scène  Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'installation d'un camion - théâtre	la sirculation des			Le lundi 19 décembre	
		pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'installation d'un	la circulation des véhicules sera interdite à l'avancement des manœuvres du camion	Rue Mazagran	entre la rue Salomon Reinach et la rue Jangot	2022, de 6h à 12h
				Rue	entre la rue Amédée Lambert et la rue Salomon Reinach	Le lundi 5 décembre
			le stationnement des	Bechevelin	sur la partie comprise entre la rue Amédée Lambert et la rue Jangot	2022, de 12h à 19h
11500				Rue du Capitaine Robert Cluzan	côté Ouest, sur le parking situé au Sud de la rue Jangot	A partir du dimanche 4 décembre 2022, 20h, jusqu'au lundi 19 décembre 2022, 12h
				Rue Bechevelin	sur la partie comprise entre la rue Amédée Lambert et la rue Jangot	Le lundi 19 décembre 2022, de 6h à 12h
			véhicules sera interdit gênant	Rue Jangot	côté pair sur la partie comprise entre la rue Béchevelin et la rue Saint- André	Le lundi 5 décembre 2022, de 12h à 19h
				Rue Jangot	côté impair sur la partie comprise entre la rue Capitaine Robert Cluzan et la rue Béchevelin	Le lundi 19 décembre
				Rue Jangot	côté pair sur la partie comprise entre la rue Béchevelin et la rue Saint- André	2022, de 6h à 12h
			Rue Jangot	côté impair sur la partie comprise entre la rue Capitaine Robert Cluzan et la rue Béchevelin	Le lundi 5 décembre 2022, de 12h à 19h	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
			des installations seront autorisées			A partir du lundi 5
11501	Ville de Lyon Direction des Evènements Et	Ville de Lyon Direction des	l'accès et le stationnement des véhicules techniques des demandeurs seront autorisés pendant les phases de montage / démontage et de maintenance:	Place Louis Pradel		décembre 2022, 7h, jusqu'au mardi 13 décembre 2022, 20h
	de l'Animation	permettre le bon déroulement de la Fête des Lumières		Rue Joseph Serlin	sur 15 mètres au droit du n°5	A partir du dimanche 4
		Tele des Lumeres	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Jean Moulin	sur 15 mètres au droit du n°12	décembre 2022, 7h, jusqu'au mardi 13 décembre 2022, 21h
11502	Association Office des Sports du 5ème	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la manifestation sportive la nuit du Handisport	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Montée du Télégraphe	en face du n°10	A partir du vendredi 2 décembre 2022, 17h, jusqu'au samedi 3 décembre 2022, 2h
			la circulation d'une calèche équipée d'une signalisation lumineuse adaptée sera autorisée dans le strict respect du Code de la Route	Cours Albert Thomas		Les samedi 17 décembre 2022 et dimanche 18 décembre 2022, de 9h30 à 19h
				Cours Albert Thomas		
		Considérant que pour assurer la		Rue Saint Maurice Rue Saint Mathieu		Les samedi 10
	Association Union des	sécurité des usagers, pour		Petite Rue de Monplaisir		décembre 2022 et
11503	Commerçants Et Artisans de Monplaisir	permettre le bon	la circulation d'une calèche équipée d'une signalisation lumineuse adaptée sera autorisée dans le strict respect du Code de la Route	Rue Feuillat		dimanche 11 décembre 2022, de 9h30 à 19h
				Avenue des Frères Lumière		
				Rue Antoine Lumière		Les samedi 17 décembre 2022 et dimanche 18 décembre 2022, de 9h30 à 19h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
		c		Rue Antoine Lumière		Les samedi 10 décembre 2022 et dimanche 11 décembre 2022, de 9h30 à 19h
			_	Rue Saint Maurice Rue Saint Mathieu		Les samedi
			la circulation d'une calèche équipée d'une signalisation lumineuse	Petite Rue de Monplaisir		17 décembre 2022 et
	Considérant que pour assurer la Association sécurité des Union des usagers, pour	signalisation lumineuse adaptée sera autorisée dans le strict respect du Code de la Route	Rue Feuillat Avenue des Frères Lumière Place		dimanche 18 décembre 2022, de 9h30 à 19h	
		pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'animation commerciale Mon		Ambroise Courtois		
				Place Ambroise Courtois		Les samedi 10 décembre 2022 et dimanche 11 décembre 2022, de 9h30 à 19h
11503			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Ambroise Courtois	contre-allée Ouest côté Ouest sur l'aire de livraison située au Nord de la rue du Premier Film	Les samedi 10 décembre 2022 et dimanche 11 décembre 2022, de 8h30 à 19h
				Place Ambroise Courtois	contre-allée Ouest, côté Ouest sur l'aire de livraison située au Nord de la rue du Premier Film	Les samedi 17 décembre 2022 et dimanche 18 décembre 2022, de 8h30 à 19h
11504	Association Union des Commerçants Et Artisans de Monplaisir		la déambulation d'un père Noël sera autorisée, sur les trottoirs dans le strict respect du Code de la Route	Avenue des Frères Lumière		Les samedi 17 décembre 2022 et dimanche 18 décembre 2022, de 9h30 à 19h
				Rue Saint Maurice		Le mercredi 21 décembre 2022, de 12h30 à 19h
				Avenue des Frères Lumière		Les samedi 10 décembre 2022 et

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
			la déambulation d'un père Noël sera autorisée, sur les trottoirs dans le strict respect du Code de la Route	Place Ambroise Courtois		dimanche 11 décembre 2022, de 9h30 à 19h
				Rue Saint Maurice Rue Saint Nestor		Les samedi 17 décembre 2022 et dimanche 18
				Petite Rue de Monplaisir		décembre 2022, de 9h30 à 19h
				Rue Saint Nestor		Les samedi 10 décembre 2022 et dimanche 11 décembre 2022, de 9h30 à 19h
44504		on des l'animation commerçants Artisans de l'animation Noël Monplaisir		Rue Antoine Lumiere		Les samedi 17 décembre 2022 et dimanche 18 décembre 2022, de 9h30 à 19h
11304	Association Union des Commerçants  permettre le bon déroulement de l'animation commerciale Mon			Petite Rue de Monplaisir		Les samedi 10 décembre 2022 et dimanche 11 décembre 2022, de 9h30 à 19h
				Rue Saint Nestor  Rue Antoine Lumiere  Avenue des Freres Lumiere  Place Ambroise Courtois  Petite Rue de		Le mercredi 21 décembre 2022, de 12h30 à 19h
		la déambulation d'une chorale sera autorisée, sur les trottoirs dans le strict respect du Code de la Route	Monplaisir Rue Saint Maurice Rue Saint Nestor Place Ambroise Courtois Rue Saint Maurice Petite Rue de Monplaisir		Les samedi 10 décembre 2022 et dimanche 11 décembre 2022, de 9h30 à 19h	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
			la déambulation d'une chorale sera autorisée, sur les trottoirs dans le strict respect du Code de la Route	Avenue des Frères Lumière Rue Antoine Lumière		
	Association Union des Commerçants	Considérant que	la déambulation d'une fanfare sera autorisée, sur les trottoirs dans le strict respect du Code de la Route	Avenue des Frères Lumière Petite Rue de Monplaisir		Les samedi 17
11504	Et Artisans de Monplaisir	pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de		Rue Antoine Lumière Rue Saint Nestor		décembre 2022 et dimanche 18 décembre
		l'animation commerciale Mon Noël Monplaisir		Rue Saint Maurice Place Ambroise Courtois		2022, de 9h30 à 19h
		Considérant que pour assurer la sécurité des	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 10 et le n° 14	A partir du mercredi 30 novembre 2022
11505	Entreprise Sogea	usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'eau potable	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Balançoires	côté pair, entre le n° 10 et le n° 14	jusqu'au vendredi 9 décembre 2022, de 7h30 à 16h30
	Entreprise	Considérant que pour assurer la sécurité des	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise TERIDEAL		trottoir Ouest, au droit du n° 56	A partir du mardi 6 décembre 2022
11506	Terideal		le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Villon	côté pair, sur 20 m au droit du n° 56	jusqu'au jeudi 8 décembre 2022, de 7h à 17h
11507	Entreprise Mediaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions au moyen d'une grue	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise au niveau de l'engin de levage	Quai Pierre Scize	trottoir Ouest, au droit du bâtiment situé au n° 38	Le jeudi 8 décembre 2022, de 7h à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sens Sud/Nord, entre le n° 40 et le n° 36	
		autoportée	le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Ouest, entre le n° 40 et le n° 36	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
				Rue Henri Lafoy	trottoir Sud, entre la rue Félix Mangini et le quai Paul Sédaillan	
			de levage ue	Rue Felix Mangini	trottoir Est, entre la rue Henri Lafoy et la rue Plasson et Chaize	
		Considérant que		Rue Plasson Et Chaize	trottoir Nord, entre la rue Félix Mangini et le quai Paul Sédaillan	
11508	Entreprise TIn	pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre		Rue Henri Lafoy	côté impair, entre la rue Félix Mangini et le quai Paul Sédaillan	Les mercredi 14 décembre 2022 et
	Nettoyage	d'effectuer des travaux de nettoyage de vitrerie à l'aide d'une nacelle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Plasson Et Chaize	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Félix Mangini et le quai Paul Sédaillan	jeudi 15 décembre 2022, de 6h à 18h
		élévatrice		Rue Felix Mangini	côté pair, entre la rue Henri Lafoy et la rue Plasson et Chaize	
			le stationnement d'une nacelle élévatrice de l'entreprise TLN sera autorisé sur la voie réservée aux pompiers	Rue Plasson Et Chaize	entre la rue Félix Mangini et le quai Paul Sédaillan	
		Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre	la circulation des piétons sera interdite		trottoir impair (Nord), entre le n°4 et le n°9	A partir du
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue de Nuits	partie comprise, entre la rue du Mail et l'emprise de chantier	mercredi 30 novembre 2022 jusqu'au jeudi 1 décembre 2022, de 8h à 18h
11509	Entreprise Mltm		la circulation des véhicules, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite		partie comprise, entre la place Marcel Bertone et la rue du Mail	
		d'effectuer des travaux de levage	le stationnement des	Place Bertone	des deux côtés, de la chaussée entre la rue de Belfort et le n°4	A partir du mercredi 30 novembre 2022
			véhicules sera interdit gênant	Rue de Nuits	des deux côtés de la chaussée, entre la place Bertone et le n°4 (2 roues compris)	jusqu'au jeudi 1 décembre 2022
		Considérant que pour assurer la	des animations seront autorisées	Place Camille Flammarion		Le lundi 12 décembre 2022, de 16h30 à 20h
11510	Mairie du 4 <sup>ème</sup> arrondissement	sécurité des usagers, pour	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chaziere	côté Est, sur les 10 premiers mètres situés au Nord du boulevard de la Croix-Rousse	Le lundi 12 décembre 2022, de 14h à 21h
			l'installation de stands sera autorisée	Place Camille Flammarion		Le lundi 12 décembre 2022, de 16h à 20h30

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
		Considérant que pour assurer la sécurité des	la circulation des piétons sera interdite		au droit de l'immeuble situé au n°6	
11511	Entreprise Fe2 Métallerie	usagers, pour permettre le bon déroulement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Villeneuve	sur 20 m, au droit de l'immeuble situé au n°4/6	Le vendredi 25 novembre 2022, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m, au droit de l'immeuble situé au n°4/6	
11512	Entreprise Eiffage Energie Thermie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un groupe électrogène	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard des Canuts	sur 15 m au droit du magasin MONPRIX situé au n°16/18	A partir du mardi 29 novembre 2022 jusqu'au mercredi 30 novembre 2022
	Entreprise Sogea Lyon Entretien		la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Henri Gorjus	partie comprise entre la rue Jacquard et la rue Denfert Rochereau	A partir du mardi 29 novembre 2022
		Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules sera interdite		partie comprise entre la rue Jacquard et la rue Denfert Rochereau	jusqu'au mercredi 30 novembre 2022, de 8h à 17h
11513			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair (OUEST) entre la rue Denfert Rochereau et le n°9	A partir du mardi 29 novembre 2022 jusqu'au mercredi 30 novembre 2022
			les véhicules circulant dans le sens SUD / NORD devront marquer l'arrêt de sécurité STOP		au débouché sur la rue Jacquard	A partir du mardi 29 novembre 2022 jusqu'au mercredi 30 novembre 2022, de 8h à 17h
11514	Entreprise Egbat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Flesselles	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n°20	A partir du vendredi 25 novembre 2022 jusqu'au vendredi 23 décembre 2022

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
		Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Marché de Noël 360° sur l'Art	des animations seront autorisées			Le samedi 17 décembre 2022, de 11h à 20h
						Le dimanche 18 décembre 2022, de 10h à 19h
11515	Association Arts Pentes		des installations seront autorisées	Place Sathonay		A partir du samedi 17 décembre 2022, 7h30, jusqu'au dimanche 18 décembre 2022, 21h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		à l'exception des emplacements réservés aux Personnes à Mobilité Réduite et aux véhicules autopartages	A partir du vendredi 16 décembre 2022, 17h, jusqu'au dimanche 18 décembre 2022, 21h
	Entreprise	Considérant que pour assurer la sécurité des	la circulation des piétons sera interdite		trottoir Nord, entre le cours Charlemagne et le pont SNCF	Le vendredi 25
11516	Million Groupe Cayon	usagers, pour permettre d'effectuer des	la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des	Passage Panama		novembre 2022, de 9h à 16h
		travaux de levage	véhicules sera interdite	Door do la		
				Rue de la Brèche	côté Nord	A partir du vendredi 16
11517	Entreprise	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la retransmission en direct d'une messe télévisée à la Cathédrale Saint Jean	l'accès et le stationnement des véhicules techniques des demandeurs seront autorisés	Place Saint Jean		décembre 2022, 8h, jusqu'au dimanche 18 décembre 2022, 18h
	Société France Télévision			Rue de la Brèche	côté Sud	A partir du vendredi 16 décembre 2022, 17h30, jusqu'au dimanche 18 décembre 2022, 18h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
		Considérant aux	des animations seront autorisées		entre la rue de la Charité et le quai Docteur Gailleton	Le jeudi 15 décembre 2022, de 16h à 19h30
11518	Ecole Elémentaire Condé	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une	des installations seront autorisées	Rue de Condé	entre la rue de la Charité et le quai Docteur Gailleton	Le jeudi 15 décembre 2022, de 15h50 à 19h40
	Solido	animation de Noël dans le cadre de la Rue aux Enfants des Ecoles Condé	la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue de la Charité et le quai Docteur Gailleton	Le jeudi 15 décembre 2022, de 16h à 19h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur la partie comprise entre la rue de la Charité et le quai Docteur Gailleton	
	Association des Artisans Et	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour	des animations seront autorisées	Place Sainte Anne		Le mercredi 14 décembre 2022, de 16h à 18h
11519	11519 Commerçants Villette Paul Bert	permettre le bon déroulement du	des installations seront autorisées			Le mercredi 14 décembre 2022, de 15h à 19h
11520	Entreprise Mediaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Garibaldi	sur 30 m, au droit du n°264	A partir du jeudi 24 novembre 2022 jusqu'au vendredi 25 novembre 2022
11521	Entreprise Petavit	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite  le stationnement des véhicules sera interdit	Rue Paul Bert	sur 20 m, au droit du n°41	A partir du lundi 28 novembre 2022 jusqu'au vendredi 2
		travaux pour le compte de GRDF	gênant		2	décembre 2022
		Considérant que pour assurer la sécurité des		Rue Chaponnay	côté impair, sur 5 m au droit du n°125	A partir du vendredi 25 novembre
11522	Entreprise Lorillard	usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue André Philip	côté impair, sur 38 m au droit du n°233	2022 jusqu'au dimanche 25 décembre 2022
		Considérant que pour assurer la	la circulation des piétons sera interdite		trottoir Ouest, sur 15 m au droit du n°20	
11523	Entreprise Soprema	sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'urgents d'étanchéité à l'aide d'une nacelle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Docteur Gailleton	côté Ouest, sur 15 m au droit du n°20 (devant l'entrée de l'Hôtel SOFITEL) sur emplacements Taxi	Le lundi 28 novembre 2022, de 7h à 15h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
	Entreprise	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour	le stationnement des	Rue Maurice Flandin	côté pair, entre l'avenue Lacassagne et l'avenue Félix Faure	A partir du lundi 28 novembre	
11524	Guintoli	permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	véhicules sera interdit gênant Avenue Felix Faure	des deux côtés, entre la rue Maurice Flandrin et la rue Mounton Duvernet	jusqu'au mardi 3 janvier 2023		
		Considérant que	la circulation des véhicules s'effectuera sur		sur 15 m, au droit du n°3	A partir du mardi 29	
		pour assurer la sécurité des	une chaussée réduite		sur 15 m, au droit du n°4 et du n°6	novembre 2022	
11525	Entreprise Sogea	usagers, pour permettre d'effectuer des	le stationnement des	Rue Guynemer	côté impair, sur 15 m au droit du n°3	jusqu'au mercredi 30 novembre	
		travaux pour le compte de l'Eau du Grand Lyon	véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 15 m au droit du n°4 et du n°6	2022, de 7h30 à 16h30	
		Considérant que pour assurer la sécurité des	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre les n°27 et le n°35	A partir du mercredi 30 novembre	
11526	Entreprise Colas Ra	usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard Eugene Deruelle	des deux côtés, entre les n°27 et le n°35	2022 jusqu'au mardi 6 décembre 2022	
11527	Entreprise Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la SPL	la circulation des véhicules sera interdite	Rue des Cuirassiers	entre la rue Desaix et la rue du Docteur Bouchut	A partir du lundi 5 décembre 2022 jusqu'au mardi 6 décembre 2022, de 21h à 6h	
11528	Centre de Supervision Urbaine de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'entretien de caméras de vidéosurveillance	Les véhicules d'intervention du C.S.U.L et des entreprises adjudicataires assurant cette mission sont autorisés à s'arrêter et à réduire le nombre de voies de circulation sans l'interrompre pour effectuer l'entretien des caméras de vidéosurveillance	Dans certaines rues		A partir du dimanche 1 janvier 2023 jusqu'au dimanche 31 décembre 2023	
	Entreprise Guillet Et Clavel	pour assurer la	Considérant que pour assurer la sécurité des	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"	Rue de Saint Cyr	sur le carrefour avec la rue Louis Bouquet	A partir du mercredi 23 novembre
11529			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Louis Bouquet	sens Sud/Nord, entre la rue Ernest Frabregue et la rue de Saint Cyr	2022 jusqu'au vendredi 25 novembre 2022	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur le carrefour avec la rue de Saint Cyr		
			le tourne à droite sera interdit	Rue Ernest Fabregue	au débouché sur la rue Louis Bouquet		

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
			la circulation des véhicules autorisés sera interrompue dans les 2 sens sur les sites propres Bus		entre la rue Antoine Lumière et la rue Saint Maurice	A partir du lundi 28 novembre 2022 jusqu'au jeudi 22
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			décembre 2022, de 7h30 à 17h
		Considérant que pour assurer la sécurité des	la continuité du cheminement piéton sera maintenue en permanence au droit des fouilles		trottoir Sud et trottoir Nord, entre la rue Antoine Lumière et la rue Saint Maurice	A partir du lundi 28 novembre 2022 jusqu'au jeudi 22 décembre 2022
11530	Entreprise Terideal	usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Marius Berliet	entre la rue Antoine Lumière et la rue Saint Maurice	A partir du lundi 28 novembre 2022 jusqu'au jeudi 22 décembre 2022, de 7h30 à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Antoine Lumière et la rue Saint Maurice	A partir du lundi 28 novembre 2022 jusqu'au jeudi 22 décembre 2022
11531	Ville de Lyon Service du Cadre de Vie et l'Association 8ème Dimension	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'ouverture et la fermeture de parcs publics	La signalisation temporaire sera mise en place de façon très apparente conformément à la législation en vigueur	Dans certaines rues		A partir du dimanche 1 janvier 2023 jusqu'au dimanche 31 décembre 2023

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
		Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau GRDF	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille		trottoir Sud, au droit du n° 150	A partir du lundi 28 novembre 2022 jusqu'au vendredi 2 décembre 2022, de 7h30 à 17h30
11532	Entreprise Petavit		la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Berthelot	au droit du n° 150	A partir du lundi 28 novembre 2022 jusqu'au vendredi 2 décembre 2022, de 9h à 16h30
	i clavii		la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			A partir du lundi 28 novembre 2022 jusqu'au vendredi 2 décembre 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 25 m au droit du n° 150	A partir du lundi 28 novembre 2022 jusqu'au vendredi 2 décembre 2022, de 7h30 à 17h30
11533	Entreprise la Société Ninkasi Ale House	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la soirée du réveillon	des animations seront autorisées	Square du Professeur Galtier	sur la terrasse du demandeur	A partir du samedi 31 décembre 2022, 18h, jusqu'au dimanche 1 janvier 2023, 6h
			des installations seront autorisées			A partir du samedi 31 décembre 2022, 9h30, jusqu'au dimanche 1 janvier 2023, 15h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
			la circulation des véhicules autorisés sera interrompue sur le site propre Bus à contre sens		entre l'avenue Berthelot et la rue Marius Berliet	A partir du lundi 5 décembre 2022 jusqu'au jeudi 22
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Paul Cazeneuve		décembre 2022, de 7h30 à 17h
		Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour	la continuité du cheminement piéton sera maintenue en permanence au droit de la fouille		trottoir Est, entre l'avenue Berthelot et la rue Marius Berliet	A partir du lundi 5 décembre 2022 jusqu'au jeudi 22 décembre 2022
11534	Entreprise Terideal	normattra	la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre l'avenue Berthelot et la rue Marius Berliet	A partir du lundi 5 décembre 2022 jusqu'au jeudi 22 décembre 2022, de 7h30 à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre l'avenue Berthelot et la rue Marius Berliet	A partir du lundi 5 décembre 2022 jusqu'au jeudi 22 décembre 2022
11536	la Direction de la Régulation Urbaine - Service des Objets Trouvés	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre des manutentions de courtes durées sur le territoire de la Ville de Lyon	Les interventions seront autorisées sur les voies piétonnes hors période de forte affluence.	Dans certaines rues de Lyon		A partir du dimanche 1 janvier 2023 jusqu'au dimanche 31 décembre 2023
		vie d'Un permettre le bon	des animations seront autorisées	Place de la République	Nord	Le mercredi 21 décembre 2022, de 10h à 21h
11537	Association Envie d'Un Sourire		des installations seront autorisées			Le mercredi 21 décembre 2022, de 6h à 22h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jean de Tournes	sur 30 mètres, au droit du n° 9	Le mercredi 21 décembre 2022, de 6h à 21h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
	Association Comité des Fêtes de	I ligadere nollr	des installations seront autorisées	Place Ambroise Courtois		Le dimanche 18 décembre 2022, de 7h à 20h
	Monplaisir	Marché des Créateurs et de la Gastronomie	la tenue d'un marché des créateurs et des producteurs locaux sera autorisée	Countois		Le dimanche 18 décembre 2022, de 9h à 18h
			la circulation des piétons	Rue Louis Loucheur	trottoirs Nord et Sud	
			sera gérée par du personnel de l'entreprise	Rue Masaryk	tiotions Nord et odd	
			POTHIER ELAGAGE	Esplanade Lina Cretet	sur l'ensemble de la voie piétonne	
		Considérant que	la circulation des véhicules sera réduite au	Rue Louis Loucheur	·	A partir du lundi 5
	Entreprise Pothier Elagage	pour assurer la sécurité des	fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Masaryk		décembre 2022
11539		usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Esplanade Lina Cretet		jusqu'au samedi 31 décembre 2022, de 7h30 à 17h
			le stationnement sera	Rue Masaryk	des deux côtés de la chaussée	
			interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement	Rue Louis Loucheur	des deux côtés de la chaussée	
			du chantier	Esplanade Lina Cretet	sur l'ensemble de l'Esplanade	
		Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise POTHIER ELAGAGE			A partir du lundi 5
11540	Entreprise Pothier Elagage		la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue Professeur Guerin	trottoirs Nord et Sud	décembre 2022 jusqu'au samedi 31 décembre 2022, de 9h à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			la circulation des piétons	Rue Marcel Cerdan	trottoirs Nord et Sud	
		Considérant que	sera gérée par du personnel de l'entreprise POTHIER ELAGAGE	Rue Victor Schoelcher	trottoirs Ouest et Est	A partir du lundi 5
11541	Entreprise	pour assurer la sécurité des	la circulation des	Rue Marcel Cerdan		décembre 2022
	Pothier Elagage		véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Victor Schoelcher		jusqu'au samedi 31 décembre 2022, de
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à		des deux côtés de la chaussée	7h30 à 17h
			mesure de l'avancement du chantier	Rue Marcel Cerdan	des deux côtés de la chaussée	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
				place Saint- Jean		
				place Valmy		
				place Benedict Teissier		
				place Antonin Poncet	sur la place et le trottoir au droit de la grande Poste	
		Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre des interventions urgentes, de maintenance ou de sécurité de courte durée		place des Jacobins		A partir du dimanche 1 janvier 2023 jusqu'au
	Ville de Lyon Direction de l'Eclairage urbain		sont autorisés à interrompre momentanément la circulation pour réaliser des changements de lampes ou des mises en place de décorations lumineuses	place Ambroise Courtois		
				place Maréchal Lyautey		
11542				place de la République		
11342				rue de la Charité	sur le trottoir longeant la grande Poste	dimanche 31 décembre 2023
				quai Docteur Gailleton	sur le trottoir longeant la grande Poste	
				quai Jules Courmont	sur le trottoir longeant l'Hôtel Dieu	-
				rue Bellecordière	sur le trottoir longeant l'Hôtel Dieu	
				rue Childebert	sur le trottoir longeant l'Hôtel Dieu	
				cours Charlemagne	sur les trottoirs pairs et impairs compris entre la rue Casimir Perier et la rue Paul Montrochet	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
			la circulation des piétons sera gérée au sol par du personnel de l'entreprise POTHIER ELAGAGE		trottoirs Est et Ouest	A partir du lundi 5 décembre 2022 jusqu'au samedi 31 décembre 2022, de 7h30 à 17h
11543	Entreprise Pothier Elagage		la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue Ben Gourion	LORONS EST OF OUEST	A partir du lundi 5 décembre 2022 jusqu'au samedi 31 décembre 2022, de 9h à 16h30
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée	A partir du lundi 5 décembre 2022 jusqu'au samedi 31 décembre 2022, de 7h30 à 17h
11544	Entreprise Tap	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean Jaurès	côté impair, sur la desserte, sur 10 m entre le n° 9 et le n° 11	A partir du mardi 6 décembre 2022 jusqu'au vendredi 9 décembre 2022
			la circulation des riverains		entre la rue Maurice Flandin et l'avenue Lacassagne	Les lundi 5 décembre 2022 et
		Considérant que	s'effectuera à double sens		entre l'avenue Félix Faure et l'avenue Lacassagne	
		pour assurer la sécurité des usagers, pour	la circulation des	Rue	entre l'avenue Félix Faure et l'avenue Lacassagne	mardi 6 décembre 2022, de 7h à 17h
11545	Entreprise Rmf	permettre d'effectuer des travaux de	véhicules sera interdite	Kimmerling	entre la rue Maurice Flandin et l'avenue Lacassagne	u 1711
		réfection totale de la chaussée	le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre le n°2 et l'avenue Lacassagne	Les lundi 5 décembre 2022 et mardi 6 décembre 2022
	Contro Social	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Petit Festival Hivernal	des installations et des animations seront autorisées	Place du Onze Novembre 1918		Le samedi 17 décembre 2022, de 8h30 à 19h
11546	Centre Social Laennec		la circulation des véhicules sera interdite	Avenue Jean Mermoz	sur la voie reliant l'avenue du Général Frère à l'avenue Jean Mermoz	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11547	Entreprise Démolition Brique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Franklin	côté pair, sur 10 m au droit du n°8 - 10	Le jeudi 1 décembre 2022
		Considérant que pour assurer la		Cours Docteur Long	côté pair, sur 20 m au droit du n°130	A partir du
11548	Entreprise Saône Btp	sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Sports	côté Est, sur 35 m au Sud du cours Docteur Long	jeudi 1 décembre 2022 jusqu'au jeudi 30 novembre 2023
				Boulevard Anatole France		
				Rue Michel Rambaud		
			la circulation des piétons et des cycles devra être gérée par un homme trafic et sera maintenue en permanence	Rue Juliette Recamier		
				Rue Garibaldi Rue		
				Duquesne Place Kleber		
				Avenue Verguin Rue		
				Bellecombe Rue Garibaldi		
				Avenue Verguin		
				Rue Michel Rambaud		A partir du
		Considérant que pour assurer la sécurité des	la circulation des	Rue Juliette		lundi 5 décembre 2022
11549	Entreprise Pothier Elagage	usagers, pour permettre	véhicules sera réduite au fur et à mesure de	Recamier Rue		jusqu'au samedi 31
		d'effectuer des travaux d'élagage	l'avancement du chantier	Rue Rollecombo		décembre 2022, de 7h
				Bellecombe Boulevard Anatole		à 16h
				France Place Kleber		
				Avenue Verguin		
				Boulevard Anatole		
				France Place Kleber		
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à	Rue Bellecombe		
			mesure de l'avancement du chantier	Rue Duquesne		
			od ortaliser	Rue Garibaldi Rue Juliette		
				Recamier		
				Rue Michel Rambaud		

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
		Considérant que	la circulation des piétons sera interdite	Rue Saint	côté pair, sur 40 m au droit du n° 18	Le mardi 6 décembre 2022, de 7h30 à 16h30
11550	Entreprise Transmanutec	pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre	la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des	Amour	entre la rue Villeroy et la rue des Rancy	Le mardi 6 décembre 2022, de 9h
		d'effectuer des travaux de levage	véhicules sera interdite  le stationnement des véhicules sera interdit	Rue Villeroy	côté pair, sur 15 m au droit de la rue Saint Amour	à 16h  Le mardi 6 décembre 2022, de
			gênant	Rue Saint Amour	côté pair, sur 40 m au droit du n° 18	7h30 à 16h30
11551	Entreprise Altimaitre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Molière	côté pair, sur 20 m en face du n°3	Le mardi 13 décembre 2022
		Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de levage avec une grue automotrice de 100 Tonnes	la circulation des piétons sera régie par du personnel de l'entreprise	Cours Vitton	sur le trottoir situé au droit de la façade du n° 92, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	Le lundi 19 décembre 2022, de 9h
11552	Entreprise Mltm		la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit de la façade du	à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		n° 92	Le lundi 19 décembre 2022, de 7h à 19h
11553	Entreprise Creb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Benjamin Delessert	côté impair, sur 8 m au droit du n° 13	A partir du samedi 26 novembre 2022 jusqu'au dimanche 25 décembre 2022
44554	Entraprice Coire	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Impasse Pierre Baizet	entre le n° 1 et le n° 14	A partir du lundi 28 novembre 2022, 7h, jusqu'au vendredi 2 décembre 2022, 16h
11554 Ent	Entreprise Coiro		le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 1 et le n° 14	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
		Considérant que pour assurer la sécurité des	la circulation des piétons sera interdite		trottoir Nord, sur 23,40 m au droit du n° 74	A partir du lundi 28 novembre
11555	Entreprise Pierres Construction	usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sébastien Gryphe	côté pair, sur 23,40 m au droit du n° 74	2022 jusqu'au mardi 27 décembre 2022
11556	Entreprise Sas Olivier Berthet Paysagiste	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Desaix	entre le n°3 et le n°7	Le mercredi 21 décembre 2022, de 7h à 18h
11557	Association	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour	des animations seront autorisées	Place des		Le samedi 17 décembre 2022, de 14h à 18h
11001	Bibliotakeair	permettre le bon déroulement du Noël de l'association	des installations seront autorisées	Pavillons		Le samedi 17 décembre 2022, de 10h à 20h
11558	Entreprise Sgc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'accès à un chantier de véhicules hors gabaris	le stationnement des véhicules sera interdit gênant (hors samedi et dimanche)	Rue du Beal	côté impair, sur 20 m au droit du n°5	A partir du lundi 28 novembre 2022 jusqu'au vendredi 17 février 2023, de 7h à 17h30
11559	Association	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour	des animations seront autorisées	Place des Pavillons		Le samedi 17 décembre 2022, de 14h à 18h
	Bibliotakeali	Bibliotakeair permettre le bon déroulement du Noël de l'association	des installations seront autorisées	Place des Pavillons		Le samedi 17 décembre 2022, de 10h à 20h
11560	Ville de Lyon Direction de la Sécurité et de la Prévention	Direction de la Sécurité et de la l'intervention	(les véhicules de la Direction de la Sécurité et de la Prévention sont autorisés à stationner et à réduire le nombre de voie de circulation sans l'interrompre dans le cadre d'intervention d'urgence	Dans différentes rues de Lyon		A partir du dimanche 1 janvier 2023 jusqu'au dimanche 31
		l l'intervention	La signalisation temporaire sera mise en place de façon très apparente		Elle devra être conforme à la législation en vigueur notamment l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,	décembre 2023

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11561	Direction Départementale de Sécurité Publique du Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un déplacement officiel	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Général Frère	côté Nord, sur 6 emplacements en épi situés en face de la partie comprise entre la rue de la Moselle et le n°134	Le samedi 26 novembre 2022, de 7h à 13h
		Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre	la circulation des piétons sera gérée au sol par du personnel de la Métropole du Grand Lyon		trottoir Sud, au droit du n° 15/17	A partir du lundi 12 décembre 2022
11562	Métropole de Lyon Drhmg	d'effectuer des travaux de nettoyage de façade à l'aide d'une nacelle élévatrice	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Bourgogne	côté impair, sur 20 m au droit du n° 15/17	jusqu'au vendredi 16 décembre 2022, de 7h à 17h
11563	Police Municipale	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une visite officielle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Maryse Bastié	au droit de la partie comprise entre la rue des Alouettes et le n°9	A partir du lundi 28 novembre 2022, 17h, jusqu'au mardi 29 novembre 2022, 19h
		irection de la maintien de écurité Et de périmètres de	la circulation des piétons sera interdite dans	Dans Certaines Rues de Lyon	dans les périmètres de sécurité matérialisés sur le terrain par des barrières et de la rubalise.	A partir du dimanche 1 janvier 2023 jusqu'au dimanche 31 décembre 2023
11564	Ville de Lyon Direction de la Sécurité Et de la Prévention		la circulation des véhicules pourra être interdite dans	Dans Certaines Rues de Lyon	sur les voies dans lesquelles un périmètre de sécurité est mis en place.	A partir du dimanche 1 janvier 2023 jusqu'au dimanche 31 décembre 2023
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant dans	Dans Certaines Rues de Lyon	sous réserve de respecter les dispositions mentionnées dans l'article 6 du présent arrêté.	A partir du dimanche 1 janvier 2023 jusqu'au dimanche 31 décembre 2023
11565	Chambre des Métiers Et de l'Artisanat du Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'épreuves de conduite	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Smith	côté Ouest, sur les 40 premiers mètres consécutifs situés au Nord de l'Esplanade François Mitterrand	A partir du lundi 5 décembre 2022 jusqu'au mercredi 7 décembre 2022, de 8h à 17h30

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11566	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'éclairage public	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Passage du Vercors	côté Sud, sur l'ensemble du passage	A partir du lundi 28 novembre 2022, 7h, jusqu'au vendredi 9 décembre 2022, 16h30
11567	Entreprise Spie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard Marius Vivier Merle	au droit du carrefour rue Servient	A partir du dimanche 1 janvier 2023 jusqu'au
	Batignolles	d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé			dimanche 31 décembre 2023
11568	Ligue Auvergne Rhône - Alpes de Football	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'Assemblée Générale de la ligue	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Vercors	parking n° 4	Le samedi 26 novembre 2022, de 8h30 à 17h
11569	Entreprise Ceroni	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Malesherbes	sur 5 m au droit du n°41	A partir du lundi 28 novembre 2022 jusqu'au mardi 27 décembre 2022
	Entreprise Gantelet Galaberthier	Gantelet permette le bon	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise GANTELET GALABERTHIER lors du coulage du béton		trottoir Est, face à la rue Antoine Laborde	Le jeudi 24 novembre 2022, de 9h à 16h30
11570			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Quai Paul Sedallian	de part et d'autre de la rue Antoine Laborde	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 30 m de part et d'autre de la rue Antoine Laborde	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
		Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un évènement	l'arrêt de 4 véhicules			Le jeudi 8 décembre 2022, de 9h à 17h
11571	Chapelle de la Trinité		techniques sera autorisé pendant les opérations de manutention	Passage Menestrier		Les mardi 29 novembre 2022 et mardi 6 décembre 2022, de 9h à 0h
		Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour	la circulation des véhicules 2 roues non motorisés sera interrompue sur la piste cyclable en fonction des besoins du chantier	A. (200)	sens Est/Ouest, entre le n° 217 et la rue Jules Froment	A partir du jeudi 24 novembre
11572	Entreprise Coiro	permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de chauffafge urbain	la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Avenue General Frère	chaussée Nord, sens Est/Ouest, entre le n° 217 et la rue Jules Froment	2022 jusqu'au samedi 24 décembre 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre le n° 217 et la rue Jules Froment	
11573	Entreprise	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau GRDF	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Claudy	entre le quai Paul Sédallian et la rue Félix Mangini	A partir du samedi 26 novembre 2022 jusqu'au vendredi 16 décembre 2022
113/3	Constructel Energie		le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 80 m entre le quai Paul Sédallian et la rue Félix Mangini	
11574 E	Ville de Lyon Direction des	des usagers, pour nermettre le bon	des installations seront autorisées	Place des		A partir du vendredi 2 décembre 2022, 7h, jusqu'au mardi 13 décembre 2022, 20h
	Evènements Et de l'Animation		l'accès et le stationnement des véhicules techniques des demandeurs seront autorisés pendant les phases de montage / démontage et de maintenance	Terreaux		A partir du vendredi 2 décembre 2022, 7h, jusqu'au mardi 13 décembre 2022, 12h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
		Considérant que	la circulation des véhicules s'effectuera sur	Rue General Girodon	sur l'ensemble du parking face à l'église	A partir du
11575	11575 Entreprise Mtpe	pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des	une chaussée réduite	Grande Rue de Saint Rambert	au droit du n° 11  des deux côtés de la chaussée, sur 25 m au droit du n° 11	lundi 28 novembre 2022 jusqu'au vendredi 16
		travaux de branchement d'ENEDIS	véhicules sera interdit gênant	Rue General Girodon	des deux côtés de la chaussée, et sur l'ensemble du parking face à l'église	décembre 2022, de 8h à 17h
		Considérant que pour assurer la sécurité des	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise lors de l'intervention de la nacelle		trottoir Ouest, sur 50 m, au Nord de la place Henri Barbusse	
11576	Entreprise Legros Tp / Citeos	usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 la vitesse des véhicules	Quai Raoul Carrie	sur 50 m, au Nord de la place Henri Barbusse	A partir du lundi 28 novembre 2022 jusqu'au mardi 29 novembre 2022, de 9h
			sera limitée à 30km/h le carrefour à feux sera mis en clignotant lors de l'intervention de l'entreprise	Place Henri Barbusse	sur le carrefour avec le quai Sédaillan et Raoul Carrie	à 16h
11577	Entreprise Msra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Montgolfier	côté pair, sur 15 m au droit du n°46	A partir du lundi 28 novembre 2022 jusqu'au jeudi 22 décembre 2022
11578	Mairie du 8 <sup>ème</sup> arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du projet Rue Aux Enfants	la réalisation d'une fresque sera autorisée	Rue Joseph Chapelle	sur la partie piétonnisée située entre le boulevard des Etats-Unis et la rue Wakatsuki	A partir du jeudi 24 novembre 2022 jusqu'au samedi 17 décembre 2022, de 8h à 18h
		Considérant que pour assurer la sécurité des	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise ADZO		trottoir Est, au droit du n° 19	Les lundi 28
11579	Entreprise Adzo Signalétique	usagers, pour permettre d'effectuer des	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard Jean Xxiii	côté impair, sur 20 m au droit du n° 19	novembre 2022 et mardi 29 novembre 2022, de 8h à 17h
		travaux de pose d'enseigne à l'aide d'une nacelle élévatrice	le stationnement d'une nacelle élévatrice de l'entreprise ADZO sera autorisé sur le trottoir		trottoir Est, au droit du n° 19	
11580	Ville de Lyon Direction des Espaces Verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Juliette Recamier	le long du Square Jérôme Bererd	Le mercredi 30 novembre 2022, de 7h30 à 15h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11581	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duguesclin	sur 10 m au droit du n°41	Le mardi 20 décembre 2022, de 8h à 17h
			la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise lors des opérations de grutage hors le 1er Novembre 2022		trottoir Nord, sur 30 m de part et d'autre du n° 63	
		Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions au moyen d'une grue automotrice	la circulation des véhicules s'effectuera durant les 3 jours d'interventions de la grue sur le site propre Bus de part et d'autre du terreplein central hors le 1er Novembre 2022	Avenue Paul Santy	chaussée Sud et chaussée Nord, sens Ouest/Est et Est/Ouest, sur 40 m de part et d'autre du n° 84	Le mercredi 30 novembre 2022, de 9h à 16h30
11582	11582 Entreprise Mltm		la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		chaussée Sud et chaussée Nord, sens Ouest/Est et Est/Ouest, sur 40 m de part et d'autre du n° 84	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h hors le 1er Novembre 2022		chaussée Sud et chaussée Nord, sens Ouest/Est et Est/Ouest, sur 40 m de part et d'autre du n° 84	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 40 m de part et d'autre du n° 84	Le mercredi 30 novembre 2022
		Considérant que	la circulation des véhicules sera interdite		entre l'avenue Verguin et le boulevard des Belges	A partir du dimanche
11583	Métropole de Lyon Direction de l'eau	pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'eau	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard Anatole France	sur 20 m face au n°5	11 décembre 2022 jusqu'au vendredi 23 décembre 2022
11584	Région Auvergne Rhône-Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'évènement Hydrogène, Mobilité et Industrie	l'installation d'une station H2 de Atawey sera autorisée		ESPLANADE FRANCOIS MITTERRAND	Le vendredi 25 novembre 2022, de 9h à 18h30
11585	Entreprise Meliodon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Saint Vincent	sur 5 m au droit du n°27	A partir du jeudi 24 novembre 2022 jusqu'au jeudi 15 décembre 2022

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11586	Entreprise Seem Société		que ur la es le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé ene e	Boulevard Marius Vivier Merle	au droit du n°6	A partir du lundi 28 novembre 2022
11000	d'Exploitation	permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier		Boulevard Eugene Deruelle	au droit du n°42	jusqu'au mercredi 28 décembre 2022
11587	Association Comité Ukraine	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la commémoration	des installations seront autorisées	Place Antonin		Le samedi 26 novembre 2022, de 14h40 à 17h15
	33	du 90ème anniversaire de la famine génocidaire en Ukraine 1932 / 1933	une cérémonie commémorative sera autorisée	Poncet		Le samedi 26 novembre 2022, de 15h à 17h
11588	Entreprise Roche Et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un échafaudage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	sur 15 m au droit du n°41	A partir du mercredi 30 novembre 2022 jusqu'au samedi 3 décembre 2022
11589	Entreprise Signature	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite  le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Cuirassiers		A partir du lundi 12 décembre 2022 jusqu'au vendredi 16 décembre 2022, de 22h à 6h
	Entreprise Patadome	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour	l'accès au bas port sera autorisé dans le cadre des travaux sur la berge pour des véhicules des entreprises en charge de travaux	Avenue Leclerc	par la rampe d'accès située face au n° 9	A partir du jeudi 24 novembre
11590			le stationnement pour un véhicule de chantier au droit de l'emprise sera autorisé	Berge Bertha Von Suttner	sur la zone de cheminement piéton au Sud du pont Galliéni	2022 jusqu'au samedi 31 décembre 2022
			une zone de rencontre Vélos/Piétons sera instaurée au droit de la zone de chantier		sur la piste cyclable à double sens, au Sud du pont Galliéni	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11591	Entreprise Abm Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Droits de L'Homme	à l'angle du Magasin Fleuralia sur l'aire de livraison	Le vendredi 9 décembre 2022, de 8h à 17h
		Considérant que pour assurer la sécurité des	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 20 m de part et	A partir du lundi 28 novembre
11592	Entreprise Adg Energy	usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de dépose de mât d'éclairage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Villette	d'autre de l'avenue Georges Pompidou	2022 jusqu'au samedi 31 décembre 2022
44500	Education Office	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Président Edouard Herriot	au droit de la rue du Plâtre	A partir du lundi 5 décembre 2022 jusqu'au mercredi 7 décembre 2022, de 9h à 6h
11593	11593 Entreprise Gftp	permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre	la circulation des véhicules sera interdite	Rue du Plâtre	partie comprise entre la rue du Bat d'Argent et la rue Paul Chenavard	A partir du lundi 5 décembre 2022 jusqu'au mercredi 7 décembre 2022, de 9h à 16h
11595	Entreprise Sogea Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Cazeneuve	côté impair, entre le n° 1 et n° 3 (sur le stationnement en épi)	A partir du lundi 28 novembre 2022 jusqu'au mardi 31 janvier 2023
		Considérant que	la circulation des piétons	Rue Bechevelin	trottoir Ouest, entre les n° 20/18 et la rue Salomon Reinach	A partir du
11596	Entreprise Richard	pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre	sera interdite	Rue Saint Andre	trottoir Est, sur 40 m au Nord de la rue Salomon Reinach	lundi 28 novembre 2022
	Construction	d'effectuer la mise en place d'une	la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	_	entre les n° 20/18 et la rue Salomon Reinach	jusqu'au lundi 27 novembre
	emprise de construction	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bechevelin	côté pair, entre les n° 20/18 et la rue Salomon Reinach	2023	
11597	Entreprise Technivap	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de ventilation	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Mulet	sur 15 m au droit du n°20	Les jeudi 1 décembre 2022 et vendredi 2 décembre 2022, de 23h30 à 7h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11598	Entreprise Climatair Rhone	Sécurité des usagers, pour permettre	la circulation des véhicules pourra être interrompue pendant les opérations de manutention	Rue Pareille	pour des manutentions au droit du n°15	A partir du lundi 28 novembre 2022 jusqu'au vendredi 17 mars 2023, de 8h30 à 17h
		d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bouteille	sur 10 m en face du n°11	A partir du lundi 28 novembre 2022 jusqu'au vendredi 17 mars 2023
11599 Entreprise Mltm	Considérant que	la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Ravier et la rue Abraham Bloch	Le mercredi 30 novembre 2022, de 7h à 17h	
	Entreprise Mltm	pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'une grue automotrice	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Massimi	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Ravier et la rue Abraham Bloch	Le mercredi 30 novembre 2022
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité "Stop"		au débouché sur la rue Ravier	Le mercredi 30 novembre 2022, de 7h à 17h
11600	Association Filactions	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'Happening des Femmes en Blanc	l'accès et le stationnement de deux camions sono seront autorisés	Place Bellecour		Le samedi 26 novembre 2022, de 13h à 19h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Sébastien Gryphe	entre la rue Professeur Grignard et la rue Jaboulay	
11601	Entreprise Mgb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue Professeur Grignard	entre la rue Béchevelin et la rue Sébastien Gryphe	A partir du lundi 28 novembre 2022 jusqu'au
		d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	Rue	entre la rue Professeur Grignard et la rue Jaboulay	vendredi 2 décembre 2022, de 9h à 16h30
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"	Sébastien Gryphe	au débouché sur la rue Professeur Grignard	
		Entreprise Mediaco  Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des cycles sera interdite	Rue Garibaldi	entre la rue du Pensionnat et la rue de l'Abondance	Les jeudi 24 novembre 2022 et vendredi 25 novembre 2022, de 8h
11602			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 20 m, au droit du	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		n°241	à 16h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11603	Entreprise Mercier Lavault	cier Lavault déroulement	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage et sera gérée par du personnel de l'entreprise MERCIER LAVAULT	Rue du Vivier	trottoir Est, au droit du n° 35	Le mercredi 7 décembre 2022, de 7h à 13h
		d'opérations de manutentions à l'aide d'une grue automotrice	le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 20 m au droit du n° 35	Le mercredi 7 décembre 2022
		' ligadere bolir	la circulation des cycles sera interdite	Rue Garibaldi	entre la rue du Pensionnat et la rue de l'Abondance	
11604	Entreprise Mediaco		la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 50 m au droit du n°64	A partir du jeudi 24 novembre 2022, 21h, jusqu'au vendredi 25 novembre 2022, 5h
			la circulation des véhicules sera interdite		sur la contre-allée entre le n°264 et la rue de l'Abondance	
11605	Madame M. J.	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Bellecour	sur 20m au droit du n°26	Le dimanche 18 décembre
		déroulement d'opérations de manutentions		Rue de Brest	Côté impair, sur 20m en face du n°46	2022, de 8h à 19h
		Considérant que	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage		trottoir Sud au droit du n° 24	Le lundi 12 décembre 2022, de 8h à 17h
		pour assurer la sécurité des usagers, pour	la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la route de Vienne et la rue de Montagny	
11606	Entreprise Signarama	permettre d'effectuer des	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Chantal Sandrin	entre la route de Vienne et la rue de Montagny	
		travectuel des travectuel des d'enseigne à l'aide d'une nacelle élévatrice	les véhicules circulant dans le sens inverse de la circulation initiale devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"obligatoire		au débouché sur la route de Vienne	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11607	Entreprise Infor France	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Saint Cyr	côté impair, sur 10 m au droit du n° 51 Ter	A partir du mardi 13 décembre 2022 jusqu'au jeudi 15 décembre 2022
11608	Association la Prévention Routière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une	des animations seront autorisées	Quai General Sarrail	côté Ouest, sur la promenade, au Nord du pont Lafayette	Le lundi 28 novembre 2022, de 17h à 19h
Rouliere		déroulement d'une action de sensibilisation	des installations seront autorisées		côté Ouest, sur la promenade, au Nord du pont Lafayette	Le lundi 28 novembre 2022, de 16h15 à 19h45
11609	Entreprise Lyon Monte Meubles	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage et sera gérée par du personnel de l'entreprise LYON MONTE MEUBLES	Rue Marc - Bloch	trottoir Nord, sur 25 m entre le n° 9 et le n° 13	Le jeudi 15 décembre 2022, de 8h à 17h
	Worke Wedsles	travaux de maintenance de volets à l'aide d'une nacelle élévatrice	le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 25 m entre le n° 9 et le n° 13	
		Entreprise Transmanutec  Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite		sur 30 m, au droit du	
11610	Entreprise Transmanutec		la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Crequi	n°33	Les lundi 5 décembre 2022 et vendredi 16 décembre 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 30 m au droit du n°33	
11611	Entreprise Ciriani	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Montée Saint Barthelemy	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n°11 (place comprise)	A partir du lundi 28 novembre 2022 jusqu'au samedi 24 décembre 2022

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11612	Entreprise Roche Et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un échafaudage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue René Leynaud	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n°16- 18	A partir du mardi 29 novembre 2022 jusqu'au mercredi 7 décembre 2022, de 7h à 17h
11613	Entreprise Guillet Et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"	Rue Cardinal Gerlier	sur 15 m, de part et d'autre du n°42	A partir du lundi 28 novembre 2022 jusqu'au vendredi 2
		travaux sur réseau d'assainissement	le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 15 m, de part et d'autre du n°42	décembre 2022
11614	Entreprise Guillet Et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"	Rue Cardinal Gerlier	sur 15 m, de part et d'autre du n°42	A partir du lundi 28 novembre 2022 jusqu'au vendredi 2
		travaux sur réseau d'assainissement	le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 15 m, de part et d'autre du n°42	décembre 2022
11615	Métropole de Lyon Direction de la Propreté	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un silo à verre	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Roger Radisson	côté impair (SUD; parking) sur 5 m en face de l'immeuble situé au n°20 BIS	Le mardi 29 novembre 2022
		Considérant que pour assurer la sécurité des	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 30 m, au droit de l'immeuble situé au n°61/63	A partir du mardi 29 novembre 2022 jusqu'au mardi 6 décembre 2022
11616	Entreprise Chazal	usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Belfort	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m, au droit de l'immeuble situé au n°61/63	
11617	Mairie du 9 <sup>ème</sup>	Considérant que pour assurer la sécurité des	des animations seront autorisées	Place Abbe	DIEDDE	Le mercredi 30 novembre 2022, de 14h à 18h
	arrondissement		des installations seront autorisées	Pierre	PIERRE	Le mercredi 30 novembre 2022, de 13h à 18h30
11618	Entreprise la Fnac Lyon Bellecour	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une séance de dédicaces	la création d'une file d'attente sera autorisée	Rue de la République	entre le n°81 et le n°85	Le mercredi 30 novembre 2022, de 14h à 19h30

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
		Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour	la circulation des véhicules sera interdite		partie comprise entre le cours d'Herbouville et la montée Rater	A partir du jeudi 1 décembre
11619 Entreprise Snotp		le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Montée Bonafous	des deux côtés de la chaussée, entre les n°1 et 14	2022 jusqu'au jeudi 8 décembre 2022	
11620	Entreprise la Société Keolis Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon fonctionnement du réseau TCL pendant la Fête des Lumières	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Marechal Foch	sur 10 mètres, au droit de la partie comprise entre le n°59 et le n°61	A partir du jeudi 8 décembre 2022 jusqu'au dimanche 11 décembre 2022
	Entreprise Snctp  Entreprise Snctp  Snctp  Entreprise Snctp  Snctp  Entreprise Snctp  Entreprise Snctp  Entreprise Usagers, pou permettre d'effectuer de travaux de branchemen		des ponts lourds seront positionnés sur la fouille en dehors des activités de chantier afin de préserver la circulation des véhicules	Rue Pauline Marie Jaricot	partie comprise entre la rue Henri le Chatelier et la rue Cardinal Gerlier	A partir du vendredi 25 novembre 2022 jusqu'au vendredi 2 décembre 2022
11621		Snctp permettre d'effectuer des	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"		partie comprise entre la rue Henri le Chatelier et la rue Cardinal Gerlier	A partir du vendredi 25 novembre 2022 jusqu'au vendredi 2 décembre 2022, de 8h à 17h
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Place du Cent Cinquante Huitième Ri		A partir du vendredi 25 novembre 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pauline Marie Jaricot	des deux côtés de la chaussée, entre le n°1 et la place du 158 EME Régiment d'Infanterie	jusqu'au vendredi 2 décembre 2022
		Considérant que pour assurer la sécurité des	la circulation des piétons sera interdite		au droit de l'immouble	Le lundi 5 décembre
11622	Entreprise Lyon Coffres	' ' I GEROLIEMENT I	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de la Quarantaine	au droit de l'immeuble situé au n°25	2022, de 7h à 13h
	Joines		le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 15 m, emplacements de desserte, au droit de l'immeuble situé au n°25	Le lundi 5 décembre 2022

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
			la circulation des véhicules sera interdite à la diligence des services de la Police	Avenue Tony Garnier	sens Sud/Nord, entre la rue Marcel Mérieux et l'avenue Debourg	Le samedi 3 décembre 2022, de 15h à 22h
				Rue Jonas Salk	entre la rue Pierre Riboulet et la rue Maurice Carraz	A partir du samedi 3 décembre 2022, 22h, jusqu'au dimanche 4 décembre 2022, 17h
				Allée Pierre de Coubertin	de la rue Alexander Fleming à la rue du Vercors	Le samedi 3 décembre 2022, de 17h à 22h
		Considérant que	la circulation dos	Allée de Lotz		
11623	Association le Cyclotouriste	clotouriste permettre le bon	la circulation des véhicules sera interdite à la diligence des services de Police	Avenue Tony Garnier	sens Nord / Sud, entre l'avenue Debourg et la rue Maurice Carraz	A partir du samedi 3 décembre 2022, 22h, jusqu'au dimanche 4 décembre 2022, 17h
	Lyonnais			Avenue Tony Garnier	sens Sud / Nord, entre la rue de Turin et l'avenue Debourg	
				Rue Maurice Carraz	(sauf sortie parking LPA)	
				Rue Professeur Hubert Curien	(sauf accès parking LPA)	
				Rue Alexander Fleming		Le samedi 3 décembre 2022, de 17h à 22h
			le stationnement des	Allee Pierre de Coubertin	entre la rue de Vercors et la rue Alexander Fleming	Le samedi 3 décembre
			véhicules sera interdit gênant	Allée de Lotz		2022, de
		Openial/grant and	gy	Rue Alexander Fleming		15h à 20h
11624	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une cabane de chantier pour travaux sur Lyon 8ème	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard Ambroise Pare	côté pair, sur 10 m au droit du n° 66	A partir du jeudi 24 novembre 2022 jusqu'au vendredi 30 juin 2023
11625	Entreprise Rfl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Felix Faure	côté pair, sur 10 m au droit du n° 2	A partir du jeudi 24 novembre 2022 jusqu'au mardi 20 décembre 2022

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
		Considérant que pour assurer la	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"	Rue de Saint Cyr	sur 20 m de part et d'autre de la rue Louis Bouquet	A partir du lundi 5	
11626	Entreprise Coiro Tp	sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'améragement	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Louis Bouquet	sur 50 m à l'Est de la rue de Saint Cyr	décembre 2022 jusqu'au vendredi 9 décembre 2022, de 9h	
		de la voirie	la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue de Saint Cyr	sur 20 m de part et d'autre de la rue Louis Bouquet	à 16h30	
			Sera minice a Soundin	Rue Louis Bouquet	sur 50 m à l'Est de la rue de Saint Cyr		
		Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon	l'accès d'un véhicule d'intervention sera autorisé	Rue de la République Place des Cordeliers Place Louis Pradel		A partir du lundi 5 décembre 2022	
11627	Entreprise Keolis Lyon	déroulement de la mise en place de communications pour la Fête de la lumière	le conducteur du véhicule ne devra pas dépasser la vitesse de 5 km/h	Place des Cordeliers Place Louis Pradel Rue de la		jusqu'au lundi 12 décembre 2022, de 8h à 20h	
		Considérant que pour assurer la	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	République	trottoir Sud, au droit du n° 170	A partir du lundi 12	
11628	Entreprise Serpollet	sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules	Rue Challemel Lacour	au droit du n° 170	décembre 2022 jusqu'au vendredi 16 décembre 2022, de 8h à 16h30	
		branchement d'ENEDIS	sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 30 m au droit du n° 170		
		Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise PICQ		trottoir Sud, au droit du n° 104	Le lundi 12	
11629	Entreprise Picq	permettre d'effectuer des travaux de réfection d'un forget à l'aide d'une nacelle élévatrice	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Montagny	côté pair, sur 20 m au droit du n° 104	décembre 2022, de 8h à 16h	
	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	Boulevard Jean Xxiii	trottoir Nord, au droit du n° 72	A partir du mercredi 14 décembre 2022 jusqu'au mardi 20 décembre	
11630		Snctp d'effectuer des travaux de	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit du n° 72		
			branch	branchement d'ENEDIS	le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 20 m au droit du n° 72

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11631	Entreprise Tecmobat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Marechal de Saxe	sur 10 m au droit du n°11	A partir du mercredi 30 novembre 2022 jusqu'au jeudi 29 décembre 2022
11632	Entreprise Slpib	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un container + WC chimique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Remparts d'Ainay	côté impair sur 10 m au droit du n°47	A partir du lundi 28 novembre 2022 jusqu'au dimanche 25 décembre 2022
11633	pour a sécu usage 11633 Entreprise per Vaganay d'effec travaux d'immeu d'un	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre	la circulation des véhicules sera interdite	Boulevard Marius Vivier Merle	sens Nord/Sud, sur la contre allée, entre l'avenue Félix Faure et le cours Gambetta	Les mardi 29 novembre 2022 et
11033		d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une grue auxiliaire	la rue sera mise en sens unique	Rue de l' Abbe Boisard	entre le boulevard Vivier Merle et le cours Gambetta	mercredi 30 novembre 2022, de 2h à 6h
11634	Entreprise Eric Service Sasu	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard Eugene Deruelle	sur 15 m au droit du n°23	A partir du lundi 28 novembre 2022 jusqu'au vendredi 2 décembre 2022
44605		Entreprise Serpollet  Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de DALKIAS	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Docteur Bouchut	sur 10 m de part et d'autre de la rue du Lac	A partir du samedi 26 novembre 2022 jusqu'au vendredi 2 décembre 2022
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Garibaldi et la rue du Lac	A partir du samedi 26 novembre 2022 jusqu'au vendredi 2 décembre 2022

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet							
11636	Bibliothèque Hannah Arendt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jacques Monod	côté pair, sur 20 m au droit du n°34	Le mercredi 30 novembre 2022, de 8h à 12h							
									Considérant que pour assurer la sécurité des	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue		A partir du mercredi 30
11637	Entreprise Colas Rhône	usagers, pour permettre	la circulation des véhicules sera interdite	Kimmerling		novembre 2022 jusqu'au							
	Alpes	es d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Lacassagne	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 22 et le n° 26	vendredi 2 décembre 2022							
			la circulation des riverains	Rue Duguesclin	entre Bonnel et Servient								
		Considérant que pour assurer la sécurité des	s'effectuera à double sens la continuité de l'itinéraire	Rue Francois Garcin	entre la rue de la Part Dieu et la Mairie du 3ème	A partir du lundi 28 novembre 2022							
11638	Entreprise Ejl	usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un sillo à verre	cyclable devra être maintenue en permanence le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duguesclin	entre Bonnel et Servient	jusqu'au vendredi 2 décembre 2022							
11639	Entreprise Certa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Lafayette	côté pair, sur 20 m au droit du n° 26	A partir du vendredi 25 novembre 2022 jusqu'au samedi 17 décembre 2022							
	Entreprise	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Auguste	entre le n°43 et la rue des Remparts d'Ainay	A partir du lundi 28 novembre 2022							
11640	Petavit	permettre d'effectuer des travaux de branchement de	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Comte		jusqu'au vendredi 2 décembre							
		gaz	le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre le n°43 et la rue des Remparts d'Ainay	2022							
		Considérant que pour assurer la sécurité des	des ponts lourds devront être positionnés sur la fouille pendant les phases d'inactivité du chantier		au droit du quai Jean Moulin	A partir du mardi 29 novembre							
11641	Entreprise Fourneyron Tp	usagers, pour permettre d'effectuer des	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Gentil		jusqu'au vendredi 2 décembre 2022, de 9h à 16h							
		travaux de pose de chambre Télécom	la circulation des véhicules sera interdite		entre le quai Jean Moulin et la rue Claudia								
11642	Mairie Lyon 4 <sup>ème</sup> arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'opération la voie est libre		Certaines Rues		Le vendredi 25 novembre 2022							

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11643	Entreprise Guillet Et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"	Rue de Saint Cyr	sur le carrefour avec la rue Louis Bouquet	A partir du lundi 28 novembre 2022 jusqu'au vendredi 2 décembre 2022, de 9h à 16h30
		d'effectuer des travaux sur réseau d'eau pluviale	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Louis Bouquet	sens Sud/Nord, entre la rue Ernest Frabregue et la rue de Saint Cyr	A partir du lundi 28 novembre
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur le carrefour avec la rue de Saint Cyr	2022 jusqu'au vendredi 2
			le tourne à droite sera interdit	Rue Ernest Fabregue	au débouché sur la rue Louis Bouquet	décembre 2022
11644	Chapelle de la Trinité	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un évènement	l'arrêt de 2 véhicules techniques sera autorisé pendant les opérations de manutention	Passage Menestrier		A partir du jeudi 8 décembre 2022, 17h, jusqu'au vendredi 9 décembre 2022, 0h
		Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite		sur 30 m, entre le n°23	Les lundi 5 décembre 2022 et mardi 6 décembre 2022
11645	Entreprise Mltm		la circulation des véhicules sera interdite	Rue Maurice Flandin	entre la rue Riboud et la rue d'Aubigny, sens Sud/Nord	Les lundi 5 décembre 2022 et mardi 6 décembre 2022, de 9h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre le n°23 et la rue Riboud	Les lundi 5 décembre 2022 et mardi 6 décembre 2022

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
			le stationnement des véhicules pourra être interdit gênant	Dans certaines rues de Lyon		
				Rue Genton	sur le trottoir au droit du n° 35 les Mercredis	A nortin du
	Dibliothògua	Considérant que pour assurer la sécurité des		Place Renée Dufourt	en face du n° 3, les Jeudis	A partir du dimanche 1 janvier 2023
11646	Bibliothèque Municipale de Lyon	usagers, pour permettre la mise		Place Général André	les Vendredis	jusqu'au dimanche 31
		en place d'un bibliobus	le stationnement d'un	Place du docteur Schweitzer	les Mercredis	décembre 2023
			bibliobus sera autorisé	Avenue Général Frère	sur le trottoir Nord, sur 10 m à l'Ouest de la rue Jules Froment, les mardis	
				Rue Stéphane Coignet	sur le trottoir à gauche du portail d'accès pompiers du Collège Longchambon	
				Place de l'Hippodrome	allée Sud, les jeudis	
11647	Ville de Lyon Direction des Evènements Et	Direction des vènements Et de l'Animation permettre le bon déroulement de la	l'accès et le stationnement des véhicules techniques des demandeurs seront autorisés pendant les phases de montage/démontage et de maintenance	Place Antonin Poncet		A partir du lundi 5 décembre 2022, 14h, jusqu'au lundi 12 décembre 2022, 2h
	et l'Association Seconde Nature		le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	sur 15 mètres au droit de la partie comprise entre le n°6 et le n°8	A partir du lundi 5 décembre 2022, 7h, jusqu'au dimanche 11 décembre 2022, 23h
11648	Entreprise Eurl Tmc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Lacassagne	sur 15 m, au droit du n°42	A partir du lundi 5 décembre 2022 jusqu'au mardi 6 décembre 2022
11649	Entreprise Coux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Claudius Penet	sur 15 m, au droit du n°20	A partir du lundi 5 décembre 2022 jusqu'au mardi 6 décembre 2022

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11650	Entreprise Florian Verot	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Philippe	coté pair, sur 20 m au droit du n°36	Les vendredi 2 décembre 2022 et samedi 3 décembre 2022, de 7h à 22h
11651	Société Lyon Parc Auto	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre des interventions urgentes	les véhicules d'intervention de la Société Lyon Parc Auto sont autorisés à stationner et à réduire le nombre de voies de circulation sans l'interrompre pour effectuer des interventions urgentes, de maintenance ou de courte durée sur les horodateurs	Certaines Rues		A partir du dimanche 1 janvier 2023 jusqu'au dimanche 31 décembre 2023
	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des trageurs.  Ia circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite  Ia circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite  Ia circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Perrache	la rue Casimir Perier et la rue Jacqueline et Roland de Pury	A partir du	
			une chaussée réduite		entre le quai Perrache et la rue Smith	lundi 5 décembre 2022
11652				Rue Casimir Perier	sens Ouest/Est, entre la rue Smith et le quai Perrache	jusqu'au lundi 19 décembre 2022, de
			véhicules sera interdit		des deux côtés, entre la rue Smith et le quai Perrache	7h30 à 16h
11653	Ville de Lyon Direction des Evènements Et de l'Animation Et l'Association Artistique Diversités Numériques	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête des Lumières	l'accès et la circulation des véhicules techniques du demandeur seront autorisés	Rue Camille Roy	dans sa partie située à l'Est de la rue de l'Epargne	A partir du vendredi 2 décembre 2022, 7h, jusqu'au mardi 13 décembre 2022, 20h
11654	Entreprise Technipark Et Flowbird	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre des interventions urgentes	les véhicules d'intervention des Sociétés TECHNIPARK ET FLOWBIRD sont autorisés à stationner et à réduire le nombre de voies de circulation sans l'interrompre pour effectuer des interventions urgentes, de maintenance ou de courte durée sur les horodateurs.	Certaines Rues	rues	A partir du dimanche 1 janvier 2023 jusqu'au dimanche 31 décembre 2023
11655	Mairie de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'opération la Voie est Libre		Dans Certaines Rues	rues	Le samedi 17 décembre 2022, de 8h à 19h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
	Entreprise	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour	la circulation des véhicules sera interdite	_	entre le cours Lafayette et le Boulevard Eugene Deruelle	A partir du mardi 6 décembre 2022	
11656	Circet Gerzat	permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ney	Rue Ney	entre le n°109 et le n°112	jusqu'au mercredi 7 décembre 2022, de 7h à 18h
	les installations ne devront masquer ni la signalisation routière ni la visibilité des véhicules. Elles devront pouvoir être démontées aux frais du demandeur en cas de demande formulée par la Ville de Lyon sous 48 heures    Considérant que pour assurer la sécurité des Lyon sous 48 heures   Boulevard	Considérant que pour assurer la		sur le parvis de la Tour Oxygène	A partir du jeudi 1 décembre 2022 jusqu'au samedi 31 décembre 2022		
11657		permettre le bon déroulement de tests Covid	ainsi que la création de files d'attente seront		sur le parvis de la Tour Oxygène	A partir du jeudi 1 décembre 2022 jusqu'au samedi 31 décembre 2022, de 8h45 à 19h	
11658	Ville de Lyon Service du Cadre de Vie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'enlèvement de tags dans le cadre du contrat façades nettes	le stationnement des véhicules pourra être interdit gênant	Dans Certaines Rues	rues	A partir du dimanche 1 janvier 2023 jusqu'au dimanche 31 décembre 2023	
11659	Ville de Lyon Moyens Généraux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre des interventions de courte durée sur le territoire de la Ville de Lyon	les véhicules d'intervention de la Direction des Moyens Généraux de la Ville de Lyon et des entreprises adjudicataires assurant cette mission du service public sont autorisés à stationner et à réduire le nombre de voies de circulation sans l'interrompre pour effectuer des travaux de manutention, montage et démontage de structures sur le territoire de la Ville de Lyon	Dans Certaines Rues	certaines rues de Lyon	A partir du dimanche 1 janvier 2023 jusqu'au dimanche 31 décembre 2023	
11660	Ville de Lyon Direction des Evènements Et de l'Animation et l'Association Baam Production	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête des Lumières	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Allée Achille Lignon	LIGNON	Le mardi 6 décembre 2022, de 10h à 12h Le lundi 12 décembre 2022, de 15h à 17h	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
			la circulation des piétons sera interdite		trottoir pair, sur 30 m en face du n°201	Le vendredi
		Considérant que pour assurer la	la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Bonnel et la	2 décembre 2022, de 9h
		sécurité des usagers, pour	la circulation des véhicules sera interdite	Rue	rue de la Part Dieu	à 16h
11661	Entreprise Mltm	permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'une grue	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Vendôme	des deux côtés, entre la rue Servient et la rue de la Part Dieu	Le vendredi 2 décembre 2022
		mobile	les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"		au débouché sur la ligne de Tramway, rue Servient	Le vendredi 2 décembre 2022, de 9h à 16h
	Ville de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue	entre le n°13 et la rue Adamoli	A partir du jeudi 1 décembre
11662	Direction des Espaces Vert	usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'abattage d'arbres	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Magneval	des deux côtés de la chaussée entre le n°13 et la rue Adamoli	2022 jusqu'au vendredi 2 décembre 2022
11663	Ville de Lyon Direction des Espaces Verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre des interventions urgentes, de maintenance ou de sécurité de courte durée sur les espaces verts de la Ville de Lyon	les véhicules d'intervention de la Direction des Espaces Verts de la Ville de Lyon et des entreprises adjudicataires assurant cette mission du service public sont autorisés à stationner et à réduire le nombre de voies de circulation sans l'interrompre pour effectuer des interventions urgentes, de maintenance ou de sécurité de courte durée sur les espaces verts de la Ville de Lyon	Dans Certaines Rues		A partir du dimanche 1 janvier 2023 jusqu'au dimanche 31 décembre 2023
11664	Ville de Lyon Direction des Affaires Culturelles - Service des Archives Municipales	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre des manutentions de courtes durées	le véhicule immatriculé DG-648-SM assurant les transferts d'archives sont autorisés à stationner et à réduire le nombre de voies de circulation sans l'interrompre pour effectuer des travaux de manutention sur le territoire de la Ville de Lyon.	Dans Certaines Rues		A partir du dimanche 1 janvier 2023 jusqu'au dimanche 31 décembre 2023, de 9h à 16h
11665	Mairie de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'accompagner la réouverture des commerces et de favoriser la distanciation sociale.		Dans Certaines Rues		Le vendredi 25 novembre 2022, de 11h à 19h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11666	Ville de Lyon Direction des Sports	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre des interventions urgentes, de maintenance ou de sécurité de courte durée sur les terrains de sports de la Ville de Lyon	les véhicules d'intervention de la Direction des Sports de la Ville de Lyon et des entreprises adjudicataires assurant cette mission du service public sont autorisés à stationner et à réduire le nombre de voies de circulation sans l'interrompre pour effectuer des interventions urgentes, de maintenance ou de sécurité de courte durée sur les terrains de sports de la Ville de Lyon	Dans Certaines Rues		A partir du dimanche 1 janvier 2023 jusqu'au dimanche 31 décembre 2023
11667	Entreprise Foyer Notre Dame des Sans Abri	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Marius Berliet	côté impair, sur 20m au droit du n°53	Le jeudi 22 décembre 2022, de 8h30 à 16h30
11668	l'Occupation Temporaire de l'Espace Public / Service Colibri	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre des travaux de mise en place de signalisation temporaire	les véhicules d'intervention du Service OTEP de la Ville de Lyon sont autorisés à stationner et à réduire le nombre de voies de circulation sans l'interrompre pour effectuer des travaux de mise en place et dépose de signalisation temporaire	Dans Certaines Rues		A partir du dimanche 1 janvier 2023 jusqu'au dimanche 31 décembre 2023
11669	Entreprise Citeos	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de pose de feux tricolores provisoire	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Marechal Foch	sur 20 m, au droit du n°7	A partir du lundi 12 décembre 2022 jusqu'au mardi 13 décembre 2022, de 21h à 6h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Gilibert	entre la rue Bichat et la rue Dugas Montbel	
44070	Entreprise	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"	Cours Suchet	au droit du carrefour avec la rue Gilibert	A partir du lundi 28 novembre 2022
11670	Asten	permettre d'effectuer des travaux	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Gilibert	entre la rue Bichat et la rue Dugas Montbel	jusqu'au lundi 12
		d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit	Cours Suchet	des deux côtés, entre la rue Gilibert et la rue Séguin	décembre 2022
			gênant	Rue Gilibert	des deux côtés, sur 30 m de part et d'autre du cours Suchet	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11671	Entreprise Roche Et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	sur 10 m, au droit du n°41	A partir du lundi 12 décembre 2022 jusqu'au jeudi 12 janvier 2023
11672	la Mairie de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'opération la Voie est Libre		Dans Certaines Rues		A partir du dimanche 25 décembre 2022, 8h, jusqu'au dimanche 25 décembre 2022, 19h
11673	Entreprise Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ferrandiere	côté impair, sur 10 m au droit du n°7	Le mercredi 21 décembre 2022
		Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite		au débouché sur le boulevard des Belges	A partir du
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		des deux côtés de la chaussée, entre le boulevard des Belges et le boulevard Anatole France	lundi 5 décembre 2022 jusqu'au mardi 6 décembre 2022, de 8h à 18h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre le boulevard des Belges et le boulevard Anatole France	
11674	Entreprise Mltm		le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Crillon	des deux côtés de la chaussée, entre le boulevard des Belges et le boulevard Anatole France	A partir du lundi 5 décembre 2022 jusqu'au mardi 6 décembre 2022
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"		au débouché sur le boulevard des Belges	A partir du lundi 5 décembre 2022 jusqu'au mardi 6 décembre 2022, de 8h à 18h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11675	Entreprise Carrion Gcm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier dans le cadre de la réparation d'un réseau d'eaux usées pour le compte du Grand Lyon Habitat	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Pierre Scize	sur 5 m de part et d'autre du n° 39	A partir du lundi 5 décembre 2022 jusqu'au vendredi 9 décembre 2022
		Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon	la circulation des véhicules 2 roues non motorisés sera interrompue sur la piste cyclable	Grande Rue de la Guillotiere	sens Ouest/Est, entre la rue Chalopin et l'avenue Jean Jaurès	A partir du mercredi 30 novembre 2022 jusqu'au vendredi 2 décembre 2022, de 7h30 à 17h
11676	Entreprise Mgb	déroulement d'opérations d'enlèvement d'une jardinière sur	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur la voie de tout droit, entre la rue Chalopin et l'avenue Jean Jaurès	
		trottoir pour le compte de la voirie Métropole	la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la rue Chalopin et l'avenue Jean Jaurès	
11677	la Mairie Lyon 4Eme	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'opération la voie est libre		Certaines Rues		Le vendredi 25 novembre 2022
11678 Dire	Ville de Lyon Direction des	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour	la circulation des piétons sera interdite	Rue	sur le trottoir pair situé entre le n° 30 et la rue de la Brêche, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	A partir du mercredi 30 novembre 2022 jusqu'au
	Espaces Verts	permettre d'effectuer des le stationnem travaux d'élagage véhicules sera	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	interdit	sur 30 m, sur les emplacements de stationnement en épi situés au Nord du n° 30	jeudi 1 décembre 2022, de 7h à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
		Entreprise Pothier Elagage  Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage  in	la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit ou interdit au droit de la zone de chantier, lors des phases de présence et d'activités du demandeur, un cheminement sera matérialisé par le demandeur			A partir du lundi 5 décembre 2022 jusqu'au samedi 31 décembre 2022, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Place du Cent Cinquante Huitième Ri		A partir du lundi 5 décembre 2022 jusqu'au samedi 31 décembre 2022, de 8h à 17h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			A partir du lundi 5 décembre 2022 jusqu'au samedi 31 décembre 2022, de 7h à 17h
11680	Entreprise Cottel Reseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des prévélements d'enrobé	le stationnement des véhicules pourra être interdit gênant	Dans certaines rues de Lyon		A partir du dimanche 1 janvier 2023 jusqu'au dimanche 31 décembre 2023
11681	Entreprise Acrolys	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Aime Collomb	sur 10 m, au droit du n°10	A partir du lundi 28 novembre 2022 jusqu'au vendredi 2 décembre 2022
11682	Entreprise Acrolys	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Aime Collomb	côté pair, sur 10 m au droit du n°10/12	A partir du lundi 28 novembre 2022 jusqu'au lundi 5 décembre 2022
11683	Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la réalisation de travaux ponctuels de courte durée	le stationnement des véhicules pourra être interdit gênant	Dans certaines rues de Lyon		A partir du dimanche 1 janvier 2023 jusqu'au dimanche 31 décembre 2023

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11684	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un container de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Curtelin	côté impair, sur 6 m au droit du n°1	A partir du vendredi 2 décembre 2022 jusqu'au dimanche 1 janvier 2023
11695	Entroprice Tea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour	la circulation des piétons sera interdite	Boulevard des Belges	sur 20 m, au droit du n°36	A partir du jeudi 1 décembre 2022 jusqu'au mercredi 14 décembre 2022
11085	Entreprise 1sg per d'effectravau	permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m, au droit du n°36	A partir du jeudi 1 décembre 2022 jusqu'au mercredi 14 décembre 2022
11686	Entreprise Eric Services Sasu	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard Eugene Deruelle	côté impair, sur 10 m au droit du n°23	A partir du lundi 28 novembre 2022 jusqu'au vendredi 2 décembre 2022
				avenue de Grande Bretagne	sur les berges du Rhône	
			la circulation et l'arrêt des véhicules d'intervention	quai de Serbie	sur les berges du Rhône	
			des demandeurs sera autorisé sur la piste	quai Général Sarrail	sur les berges du Rhône	
	Métropole de Lyon / Direction Logistique Et	Considérant que pour assurer la	piétonne uniquement pour des interventions d'une	quai Victor Augagneur	sur les berges du Rhône	A partir du
	Bâtiment / Voirie Et Eau	sécurité des usagers, pour	durée inférieure à 24H00	quai Claude Bernard	sur les berges du Rhône	dimanche 1 janvier 2023
11687	des Voies Navigables de	permettre d'effectuer des		avenue Leclerc	sur les berges du Rhône	jusqu'au dimanche 31
	France Et de la Compagnie	travaux d'entretien du site des Berges		quai de Serbie	sur les berges du Rhône	décembre 2023
	Nationale du Rhône	du Rhône	les conducteurs devront adapter leur vitesse à la	quai Général Sarrail	sur les berges du Rhône	
			fréquentation des lieux et apposer visiblement le présent arrêté derrière le parebrise de leurs véhicules	quai Victor Augagneur	sur les berges du Rhône	
				quai Claude Bernard	sur les berges du Rhône	
				avenue Leclerc	sur les berges du Rhône	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
		Considérant que	la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre l'avenue Georges Pompidou et des Petites Sœurs	Le vendredi 2 décembre 2022, de 8h
11688	Entreprise Serpollet	pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Gandoliere	entre l'avenue Georges Pompidou et des Petites Sœurs	à 16h
		travaux pour le compte de ENEDIS	le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 30 m au droit du n°23	A partir du vendredi 2 décembre 2022 jusqu'au mardi 6 décembre 2022
			s'effectuera sur un trottoir réduit ou interdit au droit de la zone de chantier, lors des phases de présence et d'activité du	Rue André Bonin		A partir du
		Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage		Rue des Entrepôts	sur l'ensemble du parking situé en face de l'immeuble situé au n°1	lundi 5 décembre 2022 jusqu'au samedi 31 décembre 2022, de 7h à 17h
			demandeur	Rue André		a 1711
11689	Entreprise Pothier Elagage		la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue des Entrepôts	sur l'ensemble du parking situé en face de l'immeuble situé au n°1	A partir du lundi 5 décembre 2022 jusqu'au samedi 31 décembre 2022, de 8h à 17h
				Rue André Bonin		A partir du
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue des Entrepôts	sur l'ensemble du parking situé en face de l'immeuble situé au n°1	lundi 5 décembre 2022 jusqu'au samedi 31 décembre 2022, de 7h à 17h
11690	Entreprise Alain le Ny	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chaziere	sur 5 m, au droit de l'immeuble situé au n°5	A partir du jeudi 1 décembre 2022 jusqu'au samedi 31 décembre 2022

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
11691	Entreprise Norba	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place de containers de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jean Larrive	côté impair, sur 9 m au droit du n°7	A partir du jeudi 1 décembre 2022 jusqu'au mardi 1 août 2023	
		Considérant que pour assurer la	la circulation des piétons sera interdite		trottoir pair, sur 20 m au droit du n°164b		
11692	Entreprise Mediaco	sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de	entre le n°164b et la rue de Bonnel	Le vendredi 2 décembre 2022, de 7h	
	Wicalaco	d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion bras sans levage (poser au sol)	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Crequi	des deux côtés, entre le n°164b et la rue de Bonnel	à 12h	
11693	Entreprise Hortiflor	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Michel Rambaud	côté Ouest, sur 15 m au droit du bâtiment EGIS	Le lundi 12 décembre 2022	
				les véhicules d'intervention de la Société Lyonnaise de Transports en Commun Keolis Lyon sont autorisés à stationner et à réduire le nombre de voies de circulation sans l'interrompre pour effectuer des interventions ponctuelles urgentes, de maintenance ou de sécurité sur les installations de transports en commun sur la Ville de Lyon.	Certaines Rues		
		Considérant que pour assurer la		place Jean Macé	à proximité de la station de métro Ligne B sur le trottoir, à proximité	A partir du dimanche 1 ianvier 2023	
11694	Entreprise la Société Keolis	sécurité des usagers, pour permettre des		place Victor Basch	de la station de métro Saxe Gambetta	jusqu'au dimanche 31	
		interventions urgentes	Les véhicules d'intervention des agents	place Ambroise Courtois	sur la station de taxis, ou à défaut sur le trottoir à proximité de la station Monplaisir Lumière	décembre 2023	
			de Keolis réalisant des interventions urgentes sur les stations de la ligne D	cours Albert Thomas	sur le trottoir à proximité de la station Sans Souci		
			du métro, funiculaire et Tramway seront autorisés	place Ferber	sur le trottoir à proximité de la station Valmy		
			à stationner	place Père François Varillon	sur le trottoir de la gare bus		
				avenue de l'Europe	sur le trottoir à proximité de la station Jet d'Eau		
			avenue de la Villette	sur le trottoir à proximité de la gare Part Dieu/Villette			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11695	Entreprise Roche Et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble avec une nacelle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duguesclin	côté pair sur 15 m au droit du n°146	A partir du lundi 5 décembre 2022 jusqu'au vendredi 9 décembre 2022
11696	Entreprise Tecmobat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai de Serbie	sur 5 m au droit du n°3	A partir du lundi 5 décembre 2022 jusqu'au mercredi 4 janvier 2023
11697	Entreprise Certa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Franklin	côté impair, sur 10 m au droit du n°33	A partir du mardi 6 décembre 2022 jusqu'au vendredi 6 janvier 2023
	Entreprise Mltm		la circulation des piétons sera interdite	Rue de la Fromagerie	trottoir Nord, sur 30 m au droit du n° 3	Le jeudi 1
		Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage avec une grue mobile	la circulation des véhicules sera autorisée dans le sens Ouest/Est	Rue des Bouquetiers	entre la rue Chavanne et la rue de Brest	
11698			la circulation des véhicules sera interdite	Rue de la Fromagerie	entre la rue du Président Edouard Herriot et la rue de Brest	décembre 2022, de 8h à 16h
				Rue des Bouquetiers	sens Est/Ouest, entre la rue de Brest et la rue Chavanne	
11699	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des véhicules sera interdite	Boulevard Marius Vivier Merle	contre allée Est, entre le cours Gambetta et la rue Abbé Boisard	A partir du jeudi 1 décembre 2022, 21h, jusqu'au vendredi 2 décembre 2022, 9h
11700	Entreprise Ray Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de canalisations	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Auguste Lacroix	sur 15 m au droit du n°5	Le lundi 19 décembre 2022, de 7h30 à 18h30
11701	Métropole de Lyon Direction de l'Eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite	Rue Jules Verne	entre la rue Jeanne d'Arc et l'avenue Lacassagne	A partir du lundi 19 décembre 2022 jusqu'au vendredi 23 décembre 2022, de 13h à 16h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
		Considérant que pour assurer la	la circulation des piétons sera interdite		au droit de l'immeuble situé au n°11	Le lundi 28
		sécurité des usagers, pour	la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Valentin	novembre 2022, de 8h à 18h
11702	Entreprise Lyon Levage	permettre le bon déroulement d'opérations de	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Villeneuve	Couturier et l'emprise de chantier	
		manutentions à l'aide d'un camion équipé d'une grue auxiliaire	le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée entre la rue Jacquard et la rue Valentin Couturier	Le lundi 28 novembre 2022
		Considérant que pour assurer la sécurité des	le stationnement des	Rue de Tourvielle	sur l'ensemble du parking situé au droit de la résidence située au n°20	A partir du jeudi 1 décembre
11703	Entreprise Chazal	usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	véhicules sera interdit gênant	Rue Mere Elizabeth Rivet		2022 jusqu'au vendredi 9 décembre 2022
11704	Entreprise Entreprises Carrion Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la réalisation de travaux de réparation de réseau de chauffage urbain pour le compte de Dalkia	le stationnement des véhicules pourra être interdit gênant	Dans certaines rues de Lyon		A partir du dimanche 1 janvier 2023 jusqu'au dimanche 31 décembre 2023
		Considérant que pour assurer la sécurité des	la circulation des piétons sera interdite		trottoir Nord, entre la petite rue de Monplaisir et le n° 5	Le lundi 28 novembre 2022
		usagers, pour permettre	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Edouard	entre la petite rue de Monplaisir et la rue Saint	Le lundi 28 novembre
11705	Entreprise Lvo	d'effectuer la mise en place d'une	la circulation des véhicules sera interdite	Rochet	Théodore	2022, de 7h30 à 18h
		grue autoportée pour une intervention sur un bâtiment	le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la petite rue de Monplaisir et la rue Saint Théodore	Le lundi 28 novembre 2022
11706	Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la réalisation de travaux ponctuels de courte durée	le stationnement des véhicules pourra être interdit gênant	Dans certaines rues de Lyon		A partir du dimanche 1 janvier 2023 jusqu'au dimanche 31 décembre 2023

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
			par dérogation à l'article 3- 4, alinéa 5 du Règlement Général de la Circulation, les véhicules cités dans l'article 2 du présent arrêté sont autorisés à circuler	Tunnel Routier de la Croix Rousse		
11707	Entreprise Grand Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de voirie d'urgence	une autorisation de circulation est accordée		aux véhicules du Grand Lyon et à ceux des entreprises adjudicataires du Grand Lyon réalisant des interventions d'urgence et étant équipés d'une rampe lumineuse sur le toit	A partir du dimanche 1 janvier 2023 jusqu'au dimanche 31 décembre 2023
					aux véhicules chargés du déneigement	
		yon / Direction Logistique Et Bâtiments/ sécurité des usagers, pour permettre	la circulation et l'arrêt des véhicules d'intervention des demandeurs sera autorisé pour des interventions d'une durée inférieur à 24H00	Place de la Capitainerie		A months div
11708	Dpmg Et Dducv		la circulation et l'arrêt des véhicules d'intervention des demandeurs sera autorisé pour des interventions d'une durée inférieur à 24H00  les conducteurs devront adapter leur vitesse à la fréquentation des lieux et apposer visiblement le présent arrêté derrière le parebrise de leurs	Quai François Barthelemy Arles Dufour		A partir du dimanche 1 janvier 2023 jusqu'au dimanche 31
				Place de la Capitainerie Quai Francois Barthelemy		décembre 2023
			véhicules	Arles Dufour		
				Quai de Serbie		
11709	Entreprise la Société Suez Sita Lyon	ez permettre	la circulation et l'arrêt des véhicules d'intervention des demandeurs seront autorisés sur la piste piétonne uniquement pour des interventions d'une durée inférieure à 24h	Quai Claude Bernard	sur les berges du Rhône	A partir du dimanche 1 janvier 2023 jusqu'au dimanche 31 décembre 2023
				Quai General Sarrail		

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
				Quai Victor Augagneur		A partir du dimanche 1 janvier 2023 jusqu'au dimanche 31 décembre 2023
			la circulation et l'arrêt des véhicules d'intervention des demandeurs seront autorisés sur la piste piétonne uniquement pour des interventions d'une durée inférieure à 24h	Avenue Leclerc		
	pour assurer l sécurité des Entreprise la usagers, pour Société Suez permettre Sita Lyon d'effectuer de travaux d'entr			Avenue de Grande Bretagne		
11709		usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien du site des Berges	les conducteurs devront adapter leur vitesse à la fréquentation des lieux et apposer visiblement le présent arrêté derrière le parebrise de leurs véhicules	Quai Victor Augagneur		
11709				Avenue de Grande Bretagne		
				Quai de Serbie		
				Quai General Sarrail		
				Avenue Leclerc		

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11709	Entreprise la Société Suez Sita Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien du site des Berges du Rhône	les conducteurs devront adapter leur vitesse à la fréquentation des lieux et apposer visiblement le présent arrêté derrière le parebrise de leurs véhicules	Quai Claude Bernard		A partir du dimanche 1 janvier 2023 jusqu'au dimanche 31 décembre 2023
		Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour	la circulation des véhicules pourra être interrompue pendant les opérations de déchargement (n'excédant pas une durée de 20 minutes)	Rue Voltaire	partie comprise entre la rue de la Part Dieu et la	A partir du dimanche 1 janvier 2023 jusqu'au dimanche 31 décembre 2023, de 19h à 7h
					rue Mazenod	A partir du samedi 1 janvier 2022 jusqu'au dimanche 31 décembre 2023, de 9h à 16h
11710	Ville de Lyon Service des			Rue Aime Collomb	côté pair, partie comprise entre la rue Jean Larrivé et la rue de la Victoire	
	Salles Municipales	permettre le bon déroulement d'opérations de		Rue Charles Richard	sur 20 m au droit du n° 53	
		manutentions		Rue de Crequi	côté impair, partie comprise entre la rue Mazenod et la rue de la Part Dieu	A partir du dimanche 1 janvier 2023
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Mazenod	côté pair et impair, partie comprise entre la rue Voltaire et la rue de Créqui	jusqu'au dimanche 31 décembre 2023
				Quai de Bondy	côté Ouest, entre la rue Octavio Mey et la rue Louis Carrand excepté sur la place GIC GIG	2023
				Rue Bossuet	côté impair, sur 25 m au droit du n° 33	
				Impasse Flesselles	côté Nord, sur 20 m au droit des n° 5 et n° 7	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11711	la Direction de l'Ecologie Urbaine	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions de courtes durées sur le territoire de la Ville de Lyon	Les agents chargés de l'exécution des manutentions pour le compte du demandeur devront néanmoins, non obstat le présent aux dispositions du code de la route et à toutes injonctions des forces de Police Municipale ou Nationale	Dans Certaines Rues	de 09h00 à 16h00 et de 19h00 à 07h00	A partir du dimanche 1 janvier 2023 jusqu'au dimanche 31 décembre 2023
			Les véhicules assurant des missions de traitement anti-animaux nuisibles sont autorisés à stationner et à réduire le nombre de voies de circulation sans l'interrompre	Dans Certaines Rues	de 09h00 à 16h00 et de 19h00 à 07h00	A partir du dimanche 1 janvier 2023 jusqu'au dimanche 31 décembre 2023
11712	Entreprise Albertazzi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'assainissement	la circulation des véhicules sera interdite sauf accès chantier et riverains	Rue Louis Loucheur	sur le parking situé à l'Ouest de la rue Sergent Michel Berthet, face à la rue de la Grange	A partir du lundi 5 décembre 2022 jusqu'au jeudi 15 décembre 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur tout le parking situé à l'Ouest de la rue Sergent Michel Berthet, face à la rue de la Grange	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
				Rue Saint Polycarpe		
				Rue des Capucins		
			la circulation des véhicules sera interdite à	Petite Rue des Feuillants		
			la diligence des services de la Police, les nuits des vendredis et samedis	Rue Sainte Catherine	dans sa partie comprise entre la rue Sainte Marie des Terreaux et la rue Romarin	A partir du dimanche 1 janvier 2023 jusqu'au dimanche
				Rue Romarin		31
		Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre de faire cesser des nuisances sonores et infractions volontaires aux règles de circulation		Rue Rene Leynaud		décembre 2023, de
			la circulation des véhicules sera interdite à la diligence des services de la Police, les nuits des vendredis et samedis	Rue Puits Gaillot		22h à 4h
11713	la Police Municipale de Lyon					
					les riverains et non- résidents disposant d'un garage situé dans la zone	
				Place Louis	les taxis et VTC	A partir du dimanche 1 janvier 2023
			les véhicules suivants seront autorisés à circuler	Pradel	les véhicules de transport en commun	
			selon les dispositions définies par l'article 1 du présent arrêté		les véhicules des Services de Police, de Gendarmerie, des Forces Armées, des Services d'Incendie et de Secours, les véhicules d'urgences d'ERDF et de GRDF	jusqu'au dimanche 31 décembre 2023
					les véhicules des SAMU et SMUR	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
	Entreprise la Société Hermes Sellier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation commerciale	l'installation d'un chariot permettant la distribution de boissons chaudes sera autorisée, sur le trottoir		au droit du n°96	Les vendredi 9 décembre 2022 et samedi 10 décembre 2022, de 11h15 à 17h45
11714				Rue du Président Edouard Herriot		A partir du vendredi 16 décembre 2022 jusqu'au samedi 31 décembre 2022, de 11h15 à 17h45
						Les vendredi 2 décembre 2022 et samedi 3 décembre 2022, de 11h15 à 17h45
11715	Société Publique Locale Lyon Part Dieu	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'inauguration de la place des Martyrs	des installations et des animations seront autorisées	Place des Martyrs de la Résistance		Le samedi 3 décembre 2022, de 15h à 17h
		Considérant que	la circulation des piétons sera interdite		trottoir pair, sur 20 m au droit du n°66	A partir du
44740	Entreprise	pour assurer la sécurité des usagers, pour	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard	sur 30 m, au droit du n°66	lundi 28 novembre 2022 jusqu'au
11716	Guillet Et Clavel	permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'eau potable	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	des Belges	côté pair, sur 30 m au droit du n°66	vendredi 2 décembre 2022, de 7h30 à 16h30
11717	Entreprise Eiffage Réhabilitation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jacques Monod	côté impair, sur 9 m au droit du n° 11	A partir du lundi 28 novembre 2022 jusqu'au mardi 20 décembre 2022

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11718	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour	la circulation des véhicules pourra être interrompue en fonction des besoins du chantier	Rue de	entre la rue Vaubecour et la rue d'Enghien	A partir du mercredi 30 novembre 2022 jusqu'au mercredi 7 décembre 2022, de 9h à 16h
		permettre d'effectuer des	la circulation des	Conde	sur 30 m au droit du n°6	A partir du mercredi 30
		travaux d'urgents sur réseau de gaz	véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 30 m en face du n°9	novembre 2022
			le stationnement des		côté pair, sur 30 m au droit du n°6	jusqu'au mercredi 7 décembre
			véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 30 m en face du n°9	2022, de 7h30 à 16h30
	pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux urgents	Considérant que pour assurer la	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 20 m au droit du n°28	A partir du mercredi 30 novembre 2022
11719		usagers, pour	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sainte Helene	côté pair, sur 20 m au droit du n°28	jusqu'au mercredi 7 décembre 2022, de 7h30 à 16h30
		Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'éclairage public pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des piètons sera gérée en permanence par un balisage de chantier au droit des emprises de chantier	Rue de Saint Cyr	trottoir Ouest et Est, entre la rue du 24 Mars 1852 et la rue Emile Duport	A partir du dimanche 1 janvier 2023 jusqu'au mardi 31 janvier 2023
11720	Entreprise		la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre la rue du 24 Mars 1852 et la rue Emile Duport	A partir du jeudi 1 décembre 2022 jusqu'au mardi 31 janvier 2023, de 9h à 16h30
	Legios		la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la rue du 24 Mars 1852 et la rue Emile Duport	A partir du dimanche 1 janvier 2023 jusqu'au mardi 31 janvier 2023, de 9h à 16h30
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre la rue du 24 Mars 1852 et la rue Emile Duport	A partir du jeudi 1 décembre 2022 jusqu'au mardi 31 janvier 2023

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11721	Entreprise Spie Facilities	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en façade	la circulation des piétons sera interdite  le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Juliette Recamier	côté impair, sur 20 m au droit du n°5 côté impair, sur 20 m au droit du n°5	Le vendredi 2 décembre 2022
11722	Entreprise Sapitec	à l'aide d'une nacelle  Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sainte Genevieve	sur 20 m, au droit du n°25	A partir du mardi 29 novembre 2022 jusqu'au jeudi 29 décembre 2022
11723	Entreprise Roche Et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le montage d'un échafaudage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Professeur Florence	sur 15 m, au droit du n°7	Le vendredi 2 décembre 2022, de 7h à 17h
11724	Entreprise Transport Feydel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre	la circulation des piétons sera interdite la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Etienne Richerand	sur 20 m au droit du n°53	Le jeudi 8 décembre 2022, de 8h à 12h
		d'effectuer des travaux de levage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 20 m au droit du n°53	
11725	Entreprise Hotinvest	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des	la circulation des piétons sera interdite  la circulation des véhicules s'effectuera sur	Rue Duguesclin	sur 20 m, au droit du n°226	Le vendredi 2 décembre 2022
		travaux de levage	une chaussée réduite  le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11726	Entreprise Fourneyron	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de ORANGE	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Duguesclin	sur 30 m, au droit du n°220	A partir du lundi 5 décembre 2022 jusqu'au vendredi 9 décembre 2022
11727	Entreprise Sas G Guiraud	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean Jaurès	côté pair, sur 10 m au droit du n°20	A partir du lundi 5 décembre 2022 jusqu'au mercredi 4 janvier 2023

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11728	Entreprise Gv Renov	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bechevelin	côté impair, sur 6 m au droit du n°103	A partir du lundi 5 décembre 2022 jusqu'au mercredi 4 janvier 2023
11720	Entraprise Offin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	Avenue Paul	trottoir Sud, au droit du n° 16	A partir du lundi 5 décembre 2022
11729 Entreprise Gftp	permettre d'effectuer des travaux sur réseau Télécom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Santy	côté pair, sur 20 m au droit du n° 16	jusqu'au vendredi 9 décembre 2022, de 7h à 17h	
11720	Entreprise Gftp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur Télécom	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	Rue de l'Universite	trottoir Sud, au droit du n° 20	A partir du lundi 5 décembre 2022 jusqu'au vendredi 9 décembre 2022, de 7h à 17h
11730 E	Entreprise Grip		le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 20 m au droit du n° 20	
11731	Entreprise Bati Pierre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place des Tapis	sur 5 m au droit de l'immeuble situé au n°1	A partir du lundi 5 décembre 2022 jusqu'au vendredi 9 décembre 2022

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
		Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	des ponts lourds seront positionnés sur la fouille en dehors des activités de chantier afin de préserver la circulation des véhicules		entre la rue Chazière et la rue Bony	A partir du lundi 5 décembre 2022 jusqu'au vendredi 16 décembre 2022
11732	Entreprise Sogea Rhône Alpes		la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Anselme		A partir du lundi 5 décembre 2022 jusqu'au vendredi 16 décembre 2022, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Chazière et la rue Bony	A partir du lundi 5 décembre 2022 jusqu'au vendredi 16 décembre 2022
		Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'un camion grue	la circulation des piétons sera interdite pendant les phases de levage	Rue Tronchet	sur 30 m au droit du n°20	A partir du lundi 5 décembre
11733	Entreprise le Petit Grutier		la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		Sur sur mad aron da m 20	2022 jusqu'au vendredi 16
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre le n°15 et la rue de Créqui côté pair, sur 15 m au droit du n°14	décembre 2022, de 7h30 à 16h30
11734	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Pierre Scize	sur 15 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n°63	A partir du lundi 5 décembre 2022 jusqu'au dimanche 18 décembre 2022, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du lundi 5 décembre 2022 jusqu'au dimanche 18 décembre 2022

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
		Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	des ponts lourds seront positionnés sur la fouille en dehors des activités de chantier afin de préserver la circulation des véhicules		des deux côtés de la chaussée, entre le n°1 et le n°9	A partir du lundi 5 décembre 2022 jusqu'au vendredi 16 décembre 2022
11735	Entreprise Sogea Rhône Alpes		la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Montée Georges Kubler	entre le n°1 et 9	A partir du lundi 5 décembre 2022 jusqu'au vendredi 16 décembre 2022, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n°1 et le n°9	A partir du lundi 5 décembre 2022 jusqu'au vendredi 16 décembre 2022
11736	Entreprise Moretti	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Route de Vienne	côté pair sur 10 m au droit du n°68	A partir du lundi 5 décembre 2022 jusqu'au mercredi 4 janvier 2023
	Entreprise Rampa		la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"	Rue Croix Barret	entre le n°47 et la rue Massimi	A partir du lundi 5 décembre 2022 jusqu'au
	·		la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Nord sur 50 m à l'Est de la rue Massimi	vendredi 23 décembre 2022

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
			la circulation des véhicules 2 roues non motorisés sera maintenue en permanence sur l'itinéraire vélos à contre- sens et au droit de l'emprise de chantier		entre l'impasse Brachet et la route de Vienne	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Croix Barret		
			la circulation des véhicules sera interdite		sens EST/OUEST, entre la route de Vienne et l'impasse Brachet	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre l'impasse Brachet et la route de Vienne	
		Considérant que pour assurer la	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Route de Vienne	côté pair, entre le n° 122 et la rue Croix Barret	A partir du
11738	Entreprise Smba	sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de construction		Rue Croix Barret	trottoir Sud, entre la route de Vienne et le n°100, la continuité du cheminement piétons sera maintenue et balisée sur la chaussée au droit de la palissade de chantier	lundi 28 novembre 2022 jusqu'au samedi 31 décembre 2022
				Route de Vienne	trottoir Ouest, entre la rue Croix Barret et le n°122, la continuité du cheminement piétons sera maintenue et balisée sur le stationnement interdit gênant	
				Rue Croix Barret	côté pair, entre la route de Vienne et le n° 100	
				Route de Vienne	côté pair, entre le n° 122 et la rue Croix Barret	
				Rue Croix Barret	côté pair, entre la route de Vienne et le n° 100	
11739	Entreprise Jean Riviere	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Fenelon	sur 10 m, à l'angle de la rue Pierre Corneille	A partir du mardi 6 décembre 2022 jusqu'au jeudi 5 janvier 2023
11740	Entreprise Gripp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bancel	côté pair, sur 10 m entre le n°34 et la rue Professeur Grigard	Le mercredi 7 décembre 2022

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11741	Association ReDorons la Guillotiere	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'installation d'un foodtruck	l'accès est le stationnement d'un foodtruck seront autorisés	Place Gabriel Péri		Les samedi 10 décembre 2022 et dimanche 11 décembre 2022, de 11h à 23h  Les jeudi 8 décembre 2022 et vendredi 9 décembre 2022, de 16h à 23h
		Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour	la circulation des véhicules autorisés sera interrompue sur le site propre Bus la circulation des véhicules s'effectuera sur	_	chaussée Nord, sens Est/Ouest sur 50 m de part et d'autre de la rue	A partir du lundi 12 décembre
11742 Entrepris	Entreprise Albertazzi	nermettre	une chaussée réduite la vitesse des véhicules	Avenue Tony Garnier	du Vercors	2022 jusqu'au jeudi 22 décembre
			sera limitée à 30km/h le tourne à gauche sera interdit		chaussée Nord, sens Est/Sud au débouché sur la rue du Vercors	2022
11743	Association ReDorons la	LICAGORE DOLLE	des animations seront autorisées	Place Gabriel Peri		Le mercredi 7 décembre 2022, de 10h à 12h
	Guillotiere		des installations seront autorisées			Le mercredi 7 décembre 2022, de 8h à 14h30
11744	Association France	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour	des animations seront autorisées	Place Antonin		Le lundi 5 décembre 2022, de 11h45 à 14h
11744	Bénévolat Lyon Rhône	permettre le bon déroulement d'une distribution de lumignons	l'installation d'un kakémono sera autorisée	Poncet		Le lundi 5 décembre 2022, de 11h30 à 14h15
		Considérant que pour assurer la	la circulation des piétons sera interdite sous le bras	Quai Jayr	trottoir Ouest, sur 40 m entre le n° 5 et le n° 12	
		sécurité des usagers, pour permettre	de levage	Rue de Saint Cyr	trottoir Est, sur 40 m entre le n° 22 et le n° 24 côté pair, sur 40 m entre	المالية
11745	Entreprise Garic Propreté	d'effectuer le nettoyage de la vitrerie à l'aide	le stationnement des véhicules sera interdit	-	le n° 22 et le n° 24 sur 40 m entre le n° 5 et	Le lundi 19 décembre 2022, de 7h
	1,	d'une nacelle élévatrice du groupe scolaire	gênant  le stationnement d'une nacelle élévatrice de	Quai Jayr	le n° 12 trottoir Ouest, sur 40 m entre le n° 5 et le n° 12	à 17h
		Gare d'Eau pour le compte de la Ville de Lyon	l'entreprise GARIC PROPRETE sera autorisé sur trottoir	Rue de Saint Cyr	trottoir Est, sur 40 m entre le n° 22 et le n° 24	-

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
		Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'un camion bras de grue	la circulation des piétons sera interdite			Le lundi 5 décembre 2022, de 9h
11746	Entreprise Alman		la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Victor Augagneur	sur 30 m, au droit du n°24	à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Le lundi 5 décembre 2022, de 7h30 à 16h30
11747	Association Lyon la	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon	des animations seront autorisées	Rue Victor Schoelcher	sur le parvis situé entre le stade de Balmont et la Halle d'Athlétisme	Le samedi 3 décembre 2022, de 11h14 à 22h
	Duchère	déroulement du Village Citoyen de l'association	des installations seront autorisées	nstallations seront	Stéphane Diagana au droit du n° 4	Le samedi 3 décembre 2022, de 10h à 23h
11748	Entreprise Padey Couverture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Sevigne	sur 10 m, au droit du n°10	A partir du lundi 5 décembre 2022 jusqu'au mercredi 4 janvier 2023
11749	Association Maison des Jeunes Et de la	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon	des animations seront autorisées	Place Belleville		Le samedi 3 décembre 2022, de 18h à 21h
	Culture Monplaisir	déroulement de la Soirée des Lumières de la MJC	des installations seront autorisées			Le samedi 3 décembre 2022, de 15h à 23h15
11750	Entreprise Msra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Bert	sur 15 m, au droit du n°3 (bâtiment du CLIP)	A partir du mercredi 7 décembre 2022 jusqu'au vendredi 9 décembre 2022
		Considérant que	des animations seront	Rue Dumont d'Urville	au droit du n°3	Le samedi 3 décembre
11751	Mairie du 4Eme	pour assurer la sécurité des usagers, pour	autorisées	Place Commandant Arnaud		2022, de 10h à 18h
11751	Mairie du 4Eme	Mairie du 4Eme permettre le bon déroulement de l'évènement Ensemble en décembre	des installations seront autorisées	Rue Dumont d'Urville	au droit du n°3	Le samedi 3 décembre 2022, de 9h à 19h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11752	la Maison de la Danse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de spectacles	l'accès et le stationnement des véhicules des spectateurs seront autorisés	Place du Onze Novembre 1918	(voie pompiers non comprise)	Les mercredi 7 décembre 2022, de 13h45 à 1h  Le dimanche 11 décembre 2022, de 12h à 19h  A partir du jeudi 15 décembre 2022, 1th à 19h  A partir du jeudi 15 décembre 2022, 1h  A partir du mercredi 16 décembre 2022, 1h  Les vendredi 9 décembre 2022, 1h  Les vendredi 16 décembre 2022, de 19h à 1h  Les mardi 6 décembre 2022, de 19h à 1h  Les jeudi 1 décembre 2022, de 19h à 1h  Les jeudi 1 décembre 2022, de 19h à 1h  Les samedi 3 décembre 2022, de 19h à 1h  Les samedi 3 décembre 2022, de 19h à 1h  Les samedi 3 décembre 2022, de 19h à 1h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11753	Entreprise Geotec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages géotechniques	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai des Célestins	sur 20 m, au droit du n°3 (devant les Hospices Civils de Lyon)	A partir du lundi 12 décembre 2022 jusqu'au vendredi 23 décembre 2022
11754	Entreprise Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Crillon	sur 10 m, au droit du n°74	Le lundi 26 décembre 2022, de 8h à 17h
	Considérant que pour assurer la	la circulation des véhicules s'effectuera lors de la neutralisation du site propre Bus sur la voie de circulation générale		contre-allée EST, sens SUD/NORD entre la place du Pont Mouton et le Pont Clémenceau	A partir du lundi 5 décembre	
11755	Entreprise Coiro Tp	sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite en fonction de l'avancée du chantier sur le site propre Bus	Quai Jayr	contre-allée EST, sens SUD/NORD (sur le site propre BUS) entre la place du Pont Mouton et le Pont Clémenceau	2022 jusqu'au vendredi 9 décembre 2022, de 7h30 à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		contre-allée EST, sens SUD/NORD entre la place du Pont Mouton et le Pont Clémenceau	
11756	Entreprise la Société Dalkia / Elm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre des recherches de fuites sur les réseaux d'eau surchauffée	les véhicules d'intervention de la Société DALKIA et de l'entreprise ELM assurant cette mission du service public sont autorisés à stationner et à réduire le nombre de voies de circulation sans l'interrompre pour effectuer des travaux de manipulation de vannes et de prise de mesures conservatoires d'une durée n'excédant pas 2 heures	Certaines Rues		A partir du dimanche 1 janvier 2023 jusqu'au dimanche 31 décembre 2023
11757	Entreprise Coiro Tp		la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite en fonction de l'avancée du chantier	Quai Jayr	contre-allée OUEST, entre la rue Marietton et l'impasse de la Courtille contre-allée OUEST, sens NORD/SUD entre la rue Marietton et l'impasse de la Courtille	A partir du lundi 5 décembre 2022 jusqu'au vendredi 16 décembre 2022, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	-	contre-allée OUEST des deux côtés de la chaussée entre la rue Marietton et l'impasse de la Courtille	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
		Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage (la circulation des piétons sera gérée par du personnel de (entreprise ADB)		trottoir OUEST au droit du n°382	
11758	Entreprise Adb Bâtiment		le stationnement des véhicules sera interdit gênant (hors samedi et dimanche)	Rue Garibaldi	côté pair sur 15 m au droit du n°382	A partir du lundi 28 novembre 2022 jusqu'au mercredi 21 décembre 2022, de 8h à 17h
			le stationnement d'une nacelle élévatrice de l'entreprise ADB sera autorisé sur trottoir		trottoir OUEST au droit du n°382	
		Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"	Rue Croix Barret	sur le carrefour avec le boulevard de l'Artillerie et la rue Paul Massimi	A partir du mercredi 4 janvier 2023
11759	Entreprise		la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre le boulevard de l'Artillerie et la rue Paul Massimi	
	катра		le stationnement des	Rue Paul Massimi	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au Nord de la rue Croix Barret	jusqu'au vendredi 20 janvier 2023
			véhicules sera interdit gênant	Rue Croix Barret	côté pair, sur 20 m au droit du n°28	
11760	Entreprise Tap	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Capucins	sur 15 m au droit du n°26	A partir du lundi 5 décembre 2022 jusqu'au jeudi 5 janvier 2023

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11761 Madame P.A.	Madama D A	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour	le stationnement des	Avenue des Frères Lumière	côté pair, sur 20m au droit du n°134	Les vendredi 16 décembre 2022 et
	permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	véhicules sera interdit gênant	Place Bir Hakeim	sur 20m au droit du n°4 BIS	samedi 17 décembre 2022, de 7h à 19h	
11762	Entreprise Bep	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Tobie Robatel	sur 6 m au droit du n°10	A partir du lundi 12 décembre 2022 jusqu'au jeudi 12 janvier 2023
11763	Entreprise Argentieri Eurl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Vauzelles	sur 6 m au droit du n°6	A partir du mercredi 30 novembre 2022 jusqu'au mercredi 21 décembre 2022
11764	Entreprise For Ymage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"	Rue Jean Bouin	au droit du n°1	A partir du lundi 5 décembre 2022
11764		permettre d'effectuer des travaux de sondages pour le compte d'ENEDIS	la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			jusqu'au vendredi 9 décembre 2022, de 8h à 18h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
		Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille		trottoir OUEST au droit du n°102	
11765			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite (la circulation sur les bandes cyclables sera maintenue en permanence un balisage sécurisé)	Rue de Marseille	au droit du n°102	A partir du lundi 12 décembre 2022 jusqu'au jeudi 15 décembre 2022, de 8h à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au droit du n°102	
11766	Entreprise Henri Germain	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue General Frère	côté pair sur 16 m au droit du n°164	A partir du mercredi 7 décembre 2022 jusqu'au samedi 7 janvier 2023
11767	Entreprise Naao	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Marietton	côté impair, sur 15 m face n° 104	A partir du lundi 28 novembre 2022 jusqu'au samedi 24 décembre 2022
11768	Riyad Harrath Pour l'Association le Valdocco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la tenue d'un stand de vente de vin chaud dans le cadre de la Fête des Lumières	l'installation d'une table de 2 mètres maximum sera autorisée	Place Ampere		A partir du jeudi 8 décembre 2022 jusqu'au dimanche 11 décembre 2022, de 18h à 23h
11769	Thibault Louppe Pour l'Association les Petits Chanteurs de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la tenue d'un stand de vente de vin chaud dans le cadre de la Fête des Lumière	l'installation d'une table de 2 mètres maximum sera autorisée	Esplanade de la Grande Cote	partie Sud / Est	Le jeudi 8 décembre 2022, de 18h à 23h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11770	Claude Descotes Pour les Eclaireurs Et Eclaireuses de France	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la tenue d'un stand de vente de vin chaud dans le cadre de la Fête des Lumières	l'installation d'une table de 2 mètres maximum sera autorisée	Esplanade de la Grande Cote	partie Sud / Ouest	A partir du jeudi 8 décembre 2022 jusqu'au dimanche 11 décembre 2022, de 18h à 23h
11771	Gilles Gallo Pour l'Association des Accidentes de la Vie Rhône- Alp / Ain /	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la tenue d'un stand de vente de vin chaud dans le cadre de la Fête des Lumières	l'installation d'une table de 2 mètres maximum sera autorisée	Place Antonin Jutard		A partir du jeudi 8 décembre 2022 jusqu'au samedi 10 décembre 2022, de 18h à 23h
11772	Malo Roualt Pour l'Association ALfred Et ALfonse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la tenue d'un stand de vente de vin chaud dans le cadre de la Fête des Lumières	l'installation d'une table de 2 mètres maximum sera autorisée	Montee de la Grande Cote	au droit du n°42, sur l'esplanade située au Sud du Jardin de la Grande Côte	A partir du jeudi 8 décembre 2022 jusqu'au dimanche 11 décembre 2022, de 18h à 23h
11773	Entreprise Servimo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sully	côté pair, sur 10 m au droit du n°110	Le jeudi 5 janvier 2023, de 8h à 12h
11774	Nicolas Kalantari Pour l'Association Beijaflora	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la tenue d'un stand de vente de vin chaud dans le cadre de la Fête des Lumières	l'installation d'une table de 2 mètres maximum sera autorisée	Esplanade de la Grande Cote	partie Sud / Est	Les vendredi 9 décembre 2022 et samedi 10 décembre 2022, de 18h à 23h
11775	Entreprise Sas Chieze	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vauban	sur 15 m, au droit du n°120	A partir du mardi 17 janvier 2023 jusqu'au mercredi 18 janvier 2023
11776	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un balisage de chantier dans le cadre des travaux pour le chauffage urbain	la circulation des piétons sera interdite	Avenue Berthelot	trottoir Sud, entre le n°228 et le boulevard des Etats Unis	A partir du mardi 29 novembre 2022 jusqu'au vendredi 9 décembre 2022

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11777 E	Entreprise Rampa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"	Rue Croix Barret	entre le n°47 et la rue Massimi	A partir du mercredi 4 janvier 2023 jusqu'au vendredi 20 janvier 2023
	·		la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Nord sur 50 m à l'Est de la rue Massimi	
		Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"	Rue Croix Barret	sur le carrefour avec le boulevard de l'Artillerie et la rue Paul Massimi	A partir du mardi 5 décembre 2023 jusqu'au samedi 23
11778	Entreprise Rampa		la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre le boulevard de l'Artillerie et la rue Paul Massimi	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Massimi	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au Nord de la rue Croix Barret	décembre 2023
				Rue Croix Barret	côté pair, sur 20 m au droit du n°28	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		chaussée Ouest, entre la rue Audibert Lavirotte et la rue Villon (de part et d'autre de l'emprise de chantier)	A partir du vendredi 2 décembre 2022 jusqu'au vendredi 16 décembre 2022
			la circulation des véhicules des deux roues non motorisés sera interrompue sur la bande cyclable		chaussée Est, sens Sud/Nord, sur 50 m de	A partir du vendredi 2 décembre 2022
		Considérant que pour assurer la	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		part et d'autre du n° 9	jusqu'au vendredi 20 janvier 2023
11779	Entreprise Serpollet/Mdtp	sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un fonçage sous la plateforme du tramway dans le cadre des travaux pour le chauffage urbain	la circulation des véhicules sera interdite	Boulevard des Etats Unis	chaussée Ouest sens Nord/Sud, entre la rue Audibert Lavirotte et la rue Villon	A partir du vendredi 2 décembre 2022 jusqu'au vendredi 16 décembre 2022
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		chaussée Est, sens Sud/Nord, sur 50 m de part et d'autre du n° 9	A partir du vendredi 2 décembre 2022 jusqu'au vendredi 20 janvier 2023
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		chaussée Ouest, côté pair, entre la rue Audibert Lavirotte et la rue Villon	A partir du vendredi 2 décembre 2022 jusqu'au vendredi 16 décembre 2022
		Considérant que	la circulation des piétons sera gérée au sol au droit du chantier		trottoir Sud, au droit du n°37	
11780	Ville de Lyon Direction Gestion Technique des Bâtiments	pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'une grue auxiliaire	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Marc Bloch	sur 100 m, au droit du n°37 (un balisage type KSC sera mis en place lors des phases de manutentions)	A partir du jeudi 1 décembre 2022 jusqu'au jeudi 8 décembre 2022, de 9h à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 100 m, au droit du n°37 (un balisage type KSC sera mis en place lors des phases de manutentions)	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11781	Association Diocesaine de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une procession	la circulation des véhicules sera interdite à la diligence des services de la Police	Place Saint Jean Rue Tramassac Rue Roger Radisson Rue des Farges Rue de la Breche Rue Cleberg Place des Minimes Place de l'Antiquaille Place de Fourvière Montée du Chemin Neuf Rue de l'Antiquaille		Le jeudi 8 décembre 2022, de 18h à 20h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Cleberg Rue des Farges	sur la partie comprise entre la place des Minimes et la montée du chemin Neuf	Le jeudi 8 décembre 2022, de 8h à 23h30
11782	Andiana Maggia Pour l'Association Humanitaire Atsa - Ah	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la tenue d'un stand de vente de vin chaud dans le cadre de la Fête des Lumières	l'installation d'une table de 2 mètres maximum sera autorisée	Place Benoit Crepu		A partir du jeudi 8 décembre 2022 jusqu'au dimanche 11 décembre 2022, de 18h à 23h
11783	Emeline Blayac Pourle Centre Social Saint Just	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la tenue d'un stand de vente de vin chaud dans le cadre de la Fête des Lumières	l'installation d'une table de 2 mètres maximum sera autorisée	Rue des Farges	au droit du n° 41	Le jeudi 8 décembre 2022, de 18h à 23h
11784	Jean-Marie Lomberget Pour les Scouts Et Guides de France de Saint Pothin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la tenue d'un stand de vente de vin chaud dans le cadre de la Fête des Lumières	l'installation d'une table de 2 mètres maximum sera autorisée	Place Marechal Lyautey	partie Sud / Ouest	A partir du jeudi 8 décembre 2022 jusqu'au dimanche 11 décembre 2022, de 18h à 23h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11785	Brieux Davai Et Tom Boero Pour l'Association 4Ailes Volantes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la tenue d'un stand de vente de vin chaud dans le cadre de la Fête des Lumières	l'installation d'une table de 2 mètres maximum sera autorisée	Place Marechal Lyautey	partie Nord / Est	A partir du jeudi 8 décembre 2022 jusqu'au dimanche 11 décembre 2022, de 18h à 23h
11786	Anna Requin Pour l'Association les Betonnieres du Desert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la tenue d'un stand de vente de vin chaud dans le cadre de la Fête des Lumières	l'installation d'une table de 2 mètres maximum sera autorisée	Place Marechal Lyautey	partie Sud / Est	Les jeudi 8 décembre 2022 et vendredi 9 décembre 2022, de 18h à 23h
11787	Marie- Anne Joly Pour les Scouts Et Guides de France Cours d'Herbouvillle	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la tenue d'un stand de vente de vin chaud dans le cadre de la Fête des Lumières	l'installation d'une table de 2 mètres maximum sera autorisée	Place Marechal Lyautey	partie Sud / Est	Les samedi 10 décembre 2022 et dimanche 11 décembre 2022, de 18h à 23h
		Considérant que pour assurer la	la circulation des piétons sera interdite		côté pair, entre le n°6 et le cours Suchet	Le jeudi 1 décembre 2022
11788	Entreprise sécurité des la circulation des riverains	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Seguin	entre le cours Suchet et la rue Bichat	Le jeudi 1 décembre	
		permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Bichat et le cours Suchet	2022, de 7h à 17h
		travaux de levage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre le cours Suchet et le n°6	Le jeudi 1 décembre 2022
11789	Mouna Oussalah Pour l'Association des Medecins Et Pharmaciens du Cœur	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la tenue d'un stand de vente de vin chaud dans le cadre de la Fête des Lumières	l'installation d'une table de 2 mètres maximum sera autorisée	Place Ambroise Courtois		A partir du jeudi 8 décembre 2022 jusqu'au dimanche 11 décembre 2022, de 18h à 23h
11790	Blandine Durand Pierre Pour l'Association That'S lae Lyon Pole Humanitaire	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la tenue d'un stand de vente de vin chaud dans le cadre de la Fête des Lumières	l'installation d'une table de 2 mètres maximum sera autorisée	Rue Victor Hugo	au droit du n°57	A partir du jeudi 8 décembre 2022 jusqu'au dimanche 11 décembre 2022, de 18h à 23h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11791	Entreprise Mosnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Gentil	côté pair, sur 6 m à l'Est de la rue Président Edouard Herriot	A partir du jeudi 1 décembre 2022 jusqu'au mercredi 21 décembre 2022
11792	Cécile Laussel Pour l'Association la Flamme de la Vie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la tenue d'un stand de vente de vin chaud dans le cadre de la Fête des Lumières	l'installation d'une table de 2 mètres maximum sera autorisée	Place de la Croix Rousse		A partir du jeudi 8 décembre 2022 jusqu'au dimanche 11 décembre 2022, de 18h à 23h
		Considérant que	la circulation des piétons sera interdite		trottoir Ouest, sur 15 m au droit du n°20	A partir du mardi 29 novembre 2022 jusqu'au mercredi 30 novembre 2022, de 7h à 15h
11793	Entreprise Soprema	sécurité des usagers, pour permettre le stat	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Docteur Gailleton	côté Ouest, sur 15 m au droit du n°20 (devant l'entrée de l'Hôtel SOFITEL) sur emplacements Taxi	
11794	Mathieu de Alzua Pour l'Association la 4L Tropholle	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la tenue d'un stand de vente de vin chaud dans le cadre de la Fête des Lumières	l'installation d'une table de 2 mètres maximum sera autorisée	Quai Victor Augagneur	côté Rhône, sur la promenade, au Nord du Pont de la Guillotière	A partir du jeudi 8 décembre 2022 jusqu'au dimanche 11 décembre 2022, de 18h à 23h
11795	Alan Vinson Et Romain Simon Pour l'Association 4Lpine	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la tenue d'un stand de vente de vin chaud dans le cadre de la Fête des Lumières	l'installation d'une table de 2 mètres maximum sera autorisée	Quai Claude Bernard	côté Rhône, sur la promenade au Sud du Pont de la Guillotière	A partir du jeudi 8 décembre 2022 jusqu'au dimanche 11 décembre 2022, de 18h à 23h
11796	Hilaire Givelet Et Andreï Reverchon Pour l'Association les 4Lephants	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la tenue d'un stand de vente de vin chaud dans le cadre de la Fête des Lumières	l'installation d'une table de 2 mètres maximum sera autorisée	Rue Victor Hugo	au droit du n°26	A partir du jeudi 8 décembre 2022 jusqu'au dimanche 11 décembre 2022, de 18h à 23h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11797	Mathias Cornus Pour l'Association Relais Jacques Monod	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la tenue d'un stand de vente de vin chaud dans le cadre de la Fête des Lumières	l'installation d'une table de 2 mètres maximum sera autorisée	Place Tolozan	contre le silo à verre	A partir du jeudi 8 décembre 2022 jusqu'au dimanche 11 décembre 2022, de 18h à 23h
11798	Nathan Clavel Pour l'Association les Petits Reporters	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la tenue d'un stand de vente de vin chaud dans le cadre de la Fête des Lumières	l'installation d'une table de 2 mètres maximum sera autorisée	Rue Victor Hugo	au droit du n°9	A partir du jeudi 8 décembre 2022 jusqu'au dimanche 11 décembre 2022, de 18h à 23h
11799	Adrien Moreno Pour l'Association Pharma Lyon Humanitaire	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la tenue d'un stand de vente de vin chaud dans le cadre de la Fête des Lumières	l'installation d'une table de 2 mètres maximum sera autorisée	Quai General Sarrail	côté Rhône, au Nord du pont Lafayette	Le jeudi 8 décembre 2022, de 18h à 23h
11800	Louis Gho Pour l'Association des Carabins de Lyon Est	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la tenue d'un stand de vente de vin chaud dans le cadre de la Fête des Lumières	l'installation d'une table de 2 mètres maximum sera autorisée	Rue Victor Hugo	au droit du n°37	A partir du jeudi 8 décembre 2022 jusqu'au samedi 10 décembre 2022, de 18h à 23h
11801	Denis Broliquier Pour les Scouts Et Guides de France de Lyon Presqu'lle	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la tenue d'un stand de vente de vin chaud dans le cadre de la Fête des Lumières	l'installation d'une table de 2 mètres maximum sera autorisée	Quai General Sarrail	côté Rhône, sur la promenade, au Nord du pont Lafayette	A partir du vendredi 9 décembre 2022 jusqu'au dimanche 11 décembre 2022, de 18h à 23h
11802	Marine Bataille Pour les Scouts Et Guides de France Groupe Saint Joseph des Brotteaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la tenue d'un stand de vente de vin chaud dans le cadre de la Fête des Lumières	l'installation d'une table de 2 mètres maximum sera autorisée	Quai Victor Augagneur	côté Rhône, sur la promenade, au Sud du Pont Wilson	A partir du jeudi 8 décembre 2022 jusqu'au dimanche 11 décembre 2022, de 18h à 23h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11803	Esther Carpentier Pour les Scouts Et Guides de France Groupe Saint Vincent Croix-Rousse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la tenue d'un stand de vente de vin chaud dans le cadre de la Fête des Lumières	l'installation d'une table de 2 mètres maximum sera autorisée	Quai Victor Augagneur	côté Rhône, sur la promenade, au Sud du pont Lafayette	A partir du jeudi 8 décembre 2022 jusqu'au dimanche 11 décembre 2022, de 18h à 23h
11804	Gaëlle Lagarde Pour les Scouts Et Guides de France de Lyon 4Eme	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la tenue d'un stand de vente de vin chaud dans le cadre de la Fête des Lumières	l'installation d'une table de 2 mètres maximum sera autorisée	Boulevard des Belges	côté Nord, sur le trottoir, à l'Est de la place Général Leclerc	A partir du jeudi 8 décembre 2022 jusqu'au dimanche 11 décembre 2022, de 18h à 23h
11805	Côme Lammens Pour l'Association Impulso	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la tenue d'un stand de vente de vin chaud dans le cadre de la Fête des Lumières	l'installation d'une table de 2 mètres maximum sera autorisée	Rue Auguste Comte	côté Est, sur le trottoir au droit de la place Charles- Marie Widor	A partir du jeudi 8 décembre 2022 jusqu'au dimanche 11 décembre 2022, de 18h à 23h
11806	Mathilde Blachère Pour les Scouts Et Guides de France Groupe Abbe Pierre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la tenue d'un stand de vente de vin chaud dans le cadre de la Fête des Lumières	l'installation d'une table de 2 mètres maximum sera autorisée	Quai General Sarrail	côté Rhône, sur la promenade, au Sud du pont Morand	A partir du jeudi 8 décembre 2022 jusqu'au dimanche 11 décembre 2022, de 18h à 23h
11807	Manon Roux Pour l'Association Lyon Kids Humanity	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la tenue d'un stand de vente de vin chaud dans le cadre de la Fête des Lumières	l'installation d'une table de 2 mètres maximum sera autorisée	Place Docteur Gailleton		A partir du jeudi 8 décembre 2022 jusqu'au dimanche 11 décembre 2022, de 18h à 23h
11808	Entreprise Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage de canalisations	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Raspail	sur 10 m au droit du n°10/11	Le jeudi 22 décembre 2022, de 8h à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11809	Entreprise Grand Lyon Habitat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un mobilier urbain anti-stationnement sur terre-plein central pour le compte du Grand Lyon Habitat	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Villon	sur 50 m au Sud de la rue Professeur Kleinclausz  sur la voie d'accès à la résidence Grandlyon Habitat rejoignant la rue Audibert Lavirotte à hauteur des n°118 BIS et 118 TER, ainsi que le terre-plein central	A partir du lundi 12 décembre 2022 jusqu'au vendredi 23 décembre 2022
		Considérant que pour assurer la	la circulation des piétons sera interdite  la circulation des véhicules 2 roues non motorisés sera en permanence maintenue		trottoir Ouest, entre la rue Professeur Morat et le face n°29 sens Sud/Nord, entre la rue Bataille et la rue Professeur Morat	A partir du vendredi 2
11810	Entreprise Mdtp	sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Jean Desparmet	entre la rue Professeur Morat et le n°29	décembre 2022 jusqu'au vendredi 9 décembre 2022
		branchement d'assainissement	la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la rue Professeur Morat et le n°29	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Professeur Morat et le n°29	
11811	Mélanie Delhomme pour l'Association l'Odyssée du Mât	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la tenue d'un stand de vente de vin chaud dans le cadre de la Fête des Lumières	l'installation d'une table de 2 mètres maximum sera autorisée	Avenue de Grande Bretagne	sur la promenade, en face du n°3	A partir du jeudi 8 décembre 2022 jusqu'au dimanche 11 décembre 2022, de 18h à 23h
		Considérant que	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage (la circulation des piétons sera gérée au sol en fonction de la position de la nacelle)		trottoir OUEST au droit du n°198	
11812	Entreprise Gpvl	pour assurer la sécurité des usagers, pour		Avenue Jean Jaures	côté pair sur 30 m au	A partir du lundi 5 décembre 2022, 7h, jusqu'au mercredi 7 décembre 2022, 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		droit du n°198	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11813	Benjamin Dubois Et Emile Hermet Pour les Scouts Et Guides de France Groupe Villeurbanne	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la tenue d'un stand de vente de vin chaud dans le cadre de la Fête des Lumières	l'installation d'une table de 2 mètres maximum sera autorisée	Quai Charles de Gaulle	côté Rhône, sur la promenade, au Sud du pont Winston Churchill	A partir du jeudi 8 décembre 2022 jusqu'au dimanche 11 décembre 2022, de 18h à 23h
11814	Entreprise	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur l'arrêt Bus des véhicules de chantier de l'entreprise SNCTP	Quai Arloing	arrêt de bus entre le n°37 et le n°38	Les lundi 12 décembre 2022 et jeudi 15
	11814 Snctp	permettre d'effectuer des travaux sur réseau GRDF	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir (véhicules de chantier de l'entreprise SNCTP)		trottoir OUEST entre le n°37 et le n°38	décembre 2022, de 7h à 17h
11815	Entreprise	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau GRDF	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur l'arrêt bus des véhicules de chantier de l'entreprise SNCTP	· Quai Arloing	arrêt bus entre le n°37 et le n°38	Le lundi 19 décembre 2022, de 7h à 17h
11013	Snctp		le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir (véhicules de chantier de l'entreprise SNCTP)		trottoir OUEST entre le n°37 et le n°38	
		Gantelet déroulement	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise GANTELET GALABERTHIER lors du coulage du béton	Quai Paul Sedallian	trottoir Est, face à la rue Antoine Laborde	Le mercredi 30 novembre 2022, de 9h à 16h30
11816	Entreprise Gantelet Galaberthier		la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		de part et d'autre de la rue Antoine Laborde	
		auxiliaire	la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 30 m de part et d'autre de la rue Antoine Laborde	
11817	Marie-Odile Perrin Pour les Scouts Et Guides de France Groupe Edouard Anselme	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la tenue d'un stand de vente de vin chaud dans le cadre de la Fête des Lumières	l'installation d'une table de 2 mètres maximum sera autorisée	Boulevard de la Croix Rousse	côté Sud, sur le trottoir situé à l'Est de la rue des Pierres Plantées	Les jeudi 8 décembre 2022 et vendredi 9 décembre 2022, de 18h à 23h Le dimanche 11 décembre 2022, de 18h à 23h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
		Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des piétons sera gérée et balisée au droit de la fouille		trottoir SUD entre le n°21 et le n°15	
11818	Entreprise Mdtp		la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Professeur Morat	entre le n°21 et le n°15	A partir du vendredi 9 décembre 2022 jusqu'au lundi 19 décembre 2022
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée entre le n°21 et le n°15	
11819	Matteo Thenoz Pour les Scouts Et Guides de France les Compagnons de Sainte Madeleine des Charpennes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la tenue d'un stand de vente de vin chaud dans le cadre de la Fête des Lumières	l'installation d'une table de 2 mètres maximum sera autorisée	Quai Victor Augagneur	côté Rhône, sur la promenade, au Nord du pont Wilson	Le samedi 10 décembre 2022, de 18h à 23h
11820	Entreprise Thollot Agenceur	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Archers	sur 20 m, au droit du n°12	A partir du jeudi 1 décembre 2022 jusqu'au dimanche 1 janvier 2023

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
			la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise lors des opérations de levage		trottoir Est, sur 100 m au Nord de la rue du Four à Chaux	A partir du lundi 5 décembre 2022 jusqu'au mardi 6 décembre 2022, de 7h à 17h
11821	Entreprise Lyon		la circulation des véhicules autorisés sera interrompue sur le site propre Bus	Rue Joannes Carret	sens Sud/Nord, sur 100 m au Nord de la rue du Four à Chaux	A partir du lundi 5 décembre 2022 jusqu'au mardi 6 décembre 2022
11821	Levage		la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"		sur 100 m au Nord de la rue du Four à Chaux	A partir du lundi 5 décembre 2022 jusqu'au mardi 6 décembre 2022, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			A partir du lundi 5 décembre
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			2022 jusqu'au
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Est, sur 100 m au Nord de la rue du Four à Chaux	mardi 6 décembre 2022
11822	Entreprise Adem Sahin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Childebert	sur 5 m, au droit du n°18	A partir du lundi 12 décembre 2022 jusqu'au jeudi 12 janvier 2023
11823	Entreprise Vial Peinture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une roulotte de chantier et de WC chimique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Pensionnat	côté pair, sur 5 m au droit du n°84	A partir du jeudi 1 décembre 2022 jusqu'au vendredi 30 décembre 2022
11824	Métropole de Lyon Direction de la Voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de marquage au sol	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Pailleron	partie comprise entre la grande rue de la Croix- Rousse et la rue du Mail	Le mardi 6 décembre 2022, de 9h à 12h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
			la circulation des piétons sera interdite		côté impair, entre le n°56 et la rue Garibaldi	Les mercredi 14 décembre
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens			2022 et jeudi 15 décembre 2022
11825	Entreprise Transmanutec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Tronchet	entre la rue Garibaldi et la rue Boileau	Les mercredi 14 décembre 2022 et jeudi 15 décembre 2022, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre la rue Garibaldi et le n°56	Les mercredi 14 décembre 2022 et jeudi 15 décembre 2022
11826	Entreprise la Sarl Certa Toiture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	l'accès et l'arrêt des véhicules de livraison du chantier seront autorisés	Rue Désirée	au droit du n°5	A partir du mercredi 30 novembre 2022 jusqu'au dimanche 4 décembre 2022
		Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite			Le lundi 19 décembre 2022, de 7h30 à 16h30
11827	Entreprise Chazal Sas			Boulevard de la Croix Rousse	partie comprise entre la rue d'Isly et la place Tabareau	Les lundi 5 décembre 2022 et lundi 12 décembre 2022, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, partie comprise entre la rue d'Isly et la place Tabareau	Le lundi 19 décembre 2022
					côté impair, partie comprise entre la rue d'Isly et la place Tabareau	Les lundi 5 décembre 2022 et lundi 12 décembre 2022

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
			la circulation des piétons	Rue Ornano		
	Entreprise Garic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre	sera interdite	Impasse Flesselles	sur le trottoir le long du	Les mardi 20 décembre 2022 et
11828	Propreté	d'effectuer le lavage des vitres d'un groupe scolaire de la Ville de Lyon	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ornano	groupe scolaire Victor Hugo	mercredi 21 décembre 2022, de 7h à 17h
				Impasse Flesselles		
11829	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer un démontage d'échafaudage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Rene Leynaud	sur 15 m au droit des n°16 et 18	A partir du jeudi 15 décembre 2022 jusqu'au jeudi 22 décembre 2022, de 7h à 17h
			la circulation des piétons	Rue René Leynaud	trottoir SUD, sur 25 m à l'OUEST de la montée Saint Sébastien	Le mardi 20 décembre
			sera interdite	Montée Saint Sebastien	trottoir OUEST entre la rue Burdeau et la place Croix Paquet	2022, de 9h à 16h30
		Considérant que	la circulation des véhicules pourra être	Montée Saint Sebastien	au Sud de la rue René Leynaud	Le mardi 20
11830	Entreprise les Métiers du Bois	pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre	interrompue pendant la manœuvre d'un camion grue (hors heures de pointes)	Rue Roger Violi Place Croix Paquet		décembre 2022
		d'effectuer des travaux de levage	la circulation des véhicules sera interdite	Montée Saint Sebastien	partie comprise entre la rue René Leynaud et la place Croix Paquet	Le mardi 20 décembre
				Rue René	partie comprise entre la rue Coysevox et la montée Saint Sébastien	2022, de 9h à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Leynaud	côté SUD, sur 20 m à l'OUEST de la montée St Sébastien	Le mardi 20 décembre 2022

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11831	Entreprise Roche Et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Romain Rolland	sur 6 m au droit de l'immeuble situé au n°13	A partir du lundi 12 décembre 2022 jusqu'au dimanche 12 mars 2023
	Entreprise	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre	la circulation des piétons sera interdite	- Rue Denfert	au droit de l'immeuble situé au n°24	Le vendredi 9 décembre
11832	Loxam Access PI	d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rochereau	entre la rue Grataloup et le n°23	2022, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 40 m entre la rue Grataloup et le n°23	
		Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'une grue automotrice	la circulation sur la voie de bus sera interrompue	Avenue Tony Garnier		Le vendredi 2 décembre 2022, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		chaussée NORD sur la voie réservée bus sens EST/OUEST sur 50 m au droit du n°21	
11833	Entreprise Mediaco		le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur voie de bus pour des véhicules de chantier de l'entreprise MEDIACO			
			la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage		trottoir NORD entre le n°13 et la rue Garibaldi	A partir du jeudi 22 décembre
		Considérant que pour assurer la	la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Garibaldi et	2022, 22h, jusqu'au vendredi 23
		sécurité des usagers, pour	la circulation des véhicules sera interdite	Due de	la rue Victorien Sardon	décembre 2022, 3h
11834	Entreprise Somlec	permettre d'effectuer des travaux de maintenance sur antenne relais à l'aide d'une nacelle élévatrice	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Abbe Boisard	des deux côtés de la chaussée entre le n°13 et la rue Garibaldi	A partir du jeudi 22 décembre 2022, 16h30, jusqu'au vendredi 23 décembre 2022, 3h

## Registre de l'année 2022

L'original de chaque arrêté du Maire peut être consulté dans son intégralité au Service occupation temporaire de l'espace public - 11 rue Pizay - 69001 Lyon - Les jours ouvrables aux heures d'ouverture

Les mesures concernant la circulation sont signées par Monsieur Fabien Bagnon, 13ème Vice-président délégué à la voirie et aux mobilités actives à la Métropole de Lyon.

Les mesures concernant le stationnement sont signées par Monsieur Valentin Lungenstrass, 10<sup>ème</sup> Adjoint au Maire de Lyon.

Modification au règlement général de la circulation - Arrêtés permanents (Délégation générale au développement urbain - Direction des déplacements urbains)

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2022RP42347	Abrogation - Réglementation d'arrêt sur Rue de la Charité Lyon 2 (stationnement)	L'arrêté 2009RP25310 du 29/04/2011, portant sur la mesure de réglementation d'arrêt est abrogé.	21/11/2022	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2022RP42349	Stationnement réservé Rue de la Charité, côté ouest, au nord de la rue Duhamel Lyon 2 (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 5 mètres rue de la Charité, côté ouest, au nord de la rue Duhamel. Le nombre d'arceaux implantés est de 5. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	21/11/2022	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2022RP42348	Réglementation d'arrêt Rue de la Charité, côté ouest, à 5 mètres au nord de la rue Duhamel Lyon 2 (stationnement)	L'arrêt de tous les véhicules est autorisé mais le stationnement est interdit les jours ouvrables de 7h00 à 19h00, rue de la Charité, côté ouest, à 5 mètres au nord de la rue Duhamel sur un emplacement de 15 mètres. Tout arrêt d'un véhicule excédant 30 mn sera considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du code de la route. La durée limite est contrôlée au moyen d'un disque horaire (modèle européen). L'utilisation du disque horaire est obligatoire. Le disque est placé derrière le pare-brise, de façon à être facilement consulté, sans que le personnel affecté à la surveillance de la voie publique ait à s'engager sur la chaussée. Le non-respect de ces dispositions, l'occupation de l'aire de livraison par un véhicule n'affichant pas le disque ou près duquel aucune opération de manutention n'est constatée par le personnel de surveillance, est considérée comme stationnement gênant et abusif au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	21/11/2022	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2022RP42346	Stationnement réservé Rue Denuzière, côté ouest, au nord de la rue Bichat Lyon 2 (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 5 mètres rue Denuzière, côté ouest, au nord de la rue Bichat. Le nombre d'arceaux implantés est de 5. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	21/11/2022	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2022RP42345	Stationnement réservé Rue Claudius Collonge, côté est, au sud de la rue Dugas Montbel Lyon 2 (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 5 mètres rue Claudius Collonge, côté est, au sud de la rue Dugas Montbel. Le nombre d'arceaux implantés est de 5. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	21/11/2022	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2022RP42344	Stationnement réservé Rue Guynemer, côté ouest, au nord de la chaussée sud du square Janmot Lyon 2 (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 5 mètres rue Guynemer, côté ouest, au nord de la chaussée sud du square Janmot. Le nombre d'arceaux implantés est de 5. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	21/11/2022	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2022RP42303	Stationnement réservé PMR au 14 rue des Alouettes Lyon 8 (stationnement)	Les véhicules affichant la carte européenne de stationnement pour personnes handicapées ou la carte mobilité inclusion (CMI) "stationnement" ont un emplacement réservé sur 10 mètres au 14 rue des Alouettes. L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R. 417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	21/11/2022	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2022RP42032	Abrogation - Stationnement réservé sur Rue Jules Verne Lyon 3 (stationnement)	L'arrêté 2018RP34967 du 11/10/2018, portant sur la mesure de stationnement réservé est abrogé.	21/11/2022	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2022RP42035	Stationnement réservé Rue Jules Verne, côté est, à 10 m au sud de la rue Jeanne d'Arc Lyon 3 (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 3 m rue Jules Verne, côté est, à 10 m au sud de la rue Jeanne d'Arc. Le nombre d'arceaux implantés est de 3. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	21/11/2022	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2022RP42033	Abrogation - Stationnement réservé sur Rue Jules Verne Lyon 3 (stationnement)	L'arrêté 2013RP28464 du 25/03/2013, portant sur la mesure de stationnement réservé est abrogé.	21/11/2022	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2022RP42036	Stationnement réservé Rue Jules Verne, côté est, à 45 m au nord du n°13 Lyon 3 (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 12 m rue Jules Verne, côté est, à 45 m au nord du n°13. Le nombre d'arceaux implantés est de 12. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	21/11/2022	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2022RP42034	Abrogation - Stationnement réservé sur Rue Jules Verne Lyon 3 (stationnement)	L'arrêté 2009RP08922 du 27/04/2011, portant sur la mesure de stationnement réservé est abrogé.	21/11/2022	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2022RP42037	Stationnement réservé Rue Jules Verne, côté est au sud du n° 7 (stade Marc Vivien Foé) Lyon 3 (stationnement)	orevues aux alineas precedents 21/11/2022 LUNGENS		Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2022RP42441	Abrogation - Réglementation d'arrêt sur Rue Garibaldi Lyon 7 (stationnement)	L'arrêté 2009RP05361 du 27/04/2011, portant sur la mesure de réglementation d'arrêt est abrogé.	7/04/2011, portant sur la mesure e réglementation d'arrêt est 21/11/2022 Valentin LUNGENSTRAS		Date de parution au BMO
2022RP42442	Abrogation - Réglementation d'arrêt sur Rue Garibaldi Lyon 7 (stationnement)	L'arrêté 2009RP07289 du 27/04/2011, portant sur la mesure de réglementation d'arrêt est abrogé.	21/11/2022	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2022RP42443	Abrogation - Réglementation d'arrêt sur Rue de l'Université Lyon 7 (stationnement)	L'arrêté 2009RP08590 du 27/04/2011, portant sur la mesure de réglementation d'arrêt est abrogé.	21/11/2022	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2022RP42444	Abrogation - Réglementation d'arrêt sur Grande Rue de la Guillotière Lyon 7 (stationnement)	L'arrêté 2009RP09671 du 29/04/2011, portant sur la mesure de réglementation d'arrêt est abrogé.	21/11/2022	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2022RP42445	Abrogation - Réglementation d'arrêt sur Grande Rue de la Guillotière Lyon 7 (stationnement)	L'arrêté 2009RP09672 du 27/04/2011, portant sur la mesure de réglementation d'arrêt est abrogé.	sure Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire		Date de parution au BMO
2022RP42446	Abrogation - Réglementation d'arrêt sur Route de Vienne Lyon 7 (stationnement)	ie regiementation garret est		Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2022RP42447	Abrogation - Stationnement réservé sur Grande Rue de la Guillotière Lyon 7 (stationnement)	L'arrêté 2015RP30573 du 13/02/2015, portant sur la mesure de stationnement réservé est abrogé.	21/11/2022	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2022RP42448	Abrogation - Interdiction d'arrêt sur Grande Rue de la Guillotière Lyon 7 (stationnement)	L'arrêté 2013RP28916 du 19/10/2013, portant sur la mesure d'interdiction d'arrêt est abrogé.	21/11/2022	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2022RP42449	Stationnement réservé PMR 134 Grande Rue de la Guillotière Lyon 7 (stationnement)	e non-respect des dispositions 21/11/2022 LUNGENST		Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2022RP42450	Abrogation - Interdiction d'arrêt sur Grande Rue de la Guillotière Lyon 7 (stationnement)	L'arrêté 2017RP34082 du 17/11/2017, portant sur la mesure d'interdiction d'arrêt est abrogé.	21/11/2022	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2022RP42451	Abrogation - Stationnement réservé PMR sur Rue Salomon Reinach Lyon 7 (stationnement)	L'arrêté 2019RP37475 du 23/01/2020, portant sur la mesure de stationnement réservé PMR est abrogé.	21/11/2022	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2022RP42452	Abrogation - Stationnement réservé sur Rue Montesquieu Lyon 7 (stationnement)	L'arrêté 2009RP08213 du 28/04/2011, portant sur la mesure de stationnement réservé est abrogé.	21/11/2022	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2022RP42453	Abrogation - Stationnement réservé sur Rue Garibaldi Lyon 7 (stationnement)	L'arrêté 2011RP26220 du 19/07/2011, portant sur la mesure de stationnement réservé est abrogé.	21/11/2022	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2022RP42454	Abrogation - Stationnement réservé sur Avenue Berthelot Lyon 7 (stationnement)	L'arrêté 2014RP29697 du 25/03/2014, portant sur la mesure de stationnement réservé est abrogé.	21/11/2022	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2022RP42455	Abrogation - Stationnement réservé sur Rue Saint Michel Lyon 7 (stationnement)	L'arrêté 2017RP33525 du 02/05/2017, portant sur la mesure de stationnement réservé est abrogé.	21/11/2022	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2022RP42456	Abrogation - Stationnement réservé sur Rue de la Thibaudière Lyon 7 (stationnement)	L'arrêté 2018RP34419 du 19/04/2018, portant sur la mesure de stationnement réservé est abrogé.	21/11/2022	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2022RP42457	Abrogation - Stationnement réservé sur Rue Croix-Barret Lyon 7 (stationnement)	L'arrêté 2018RP35022 du 03/01/2019, portant sur la mesure de stationnement réservé est abrogé.	21/11/2022	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2022RP42458	Abrogation - Stationnement réservé sur Avenue Leclerc Lyon 7 (stationnement)	L'arrêté 2019RP36395 du 13/09/2019, portant sur la mesure de stationnement réservé est abrogé.	21/11/2022	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2022RP42459	Abrogation - Stationnement réservé sur Rue Salomon Reinach Lyon 7 (stationnement)	L'arrêté 2021RP38920 du 22/03/2021, portant sur la mesure de stationnement réservé est abrogé.	21/11/2022	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2022RP42460	Abrogation - Stationnement réservé sur Rue Abraham Bloch Lyon 7 (stationnement)	L'arrêté 2021RP39313 du 27/05/2021, portant sur la mesure de stationnement réservé est abrogé.	21/11/2022	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2022RP42461	Abrogation - Stationnement réservé sur Rue Saint Lazare Lyon 7 (stationnement)	L'arrêté 2021RP39347 du 04/06/2021, portant sur la mesure de stationnement réservé est abrogé.	21/11/2022	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2022RP42339	Interdiction d'arrêt Rue Saint Lazare Lyon 7 (stationnement)	L'arrêt et le stationnement de tous les véhicules sont interdits en permanence rue Saint Lazare, côté ouest, à partir d'un point situé à 8 mètres au nord de l'intersection avec la rue Jaboulay et sur 7,5 mètres en direction du nord, soit 3 places de stationnement en épi.  Toutefois ces dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules électriques ainsi qu'aux véhicules hybrides rechargeables en cours de rechargement effectif.  Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	21/11/2022	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2022RP42340	Interdiction d'arrêt Avenue Leclerc Lyon 7 (stationnement)	L'arrêt et le stationnement de tous les véhicules sont interdits en permanence avenue Leclerc, côté est, à partir d'un point situé à 15 mètres au nord de l'intersection avec la rue Gustave Nadaud et sur 13 mètres en direction du nord. Toutefois ces dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules électriques ainsi qu'aux véhicules hybrides rechargeables en cours de rechargement effectif. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	21/11/2022	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2022RP41599	Voie cyclable Pont Wilson, côté nord dont 10 m sur trottoir à l'ouest du Quai Victor Augagneur Lyon 3 (circulation)	Il est créé une piste cyclable bidirectionnelle réservée aux cycles à deux ou trois roues, aux engins de déplacement personnel motorisés ainsi qu'aux cyclomobiles légers, - Pont Wilson, côté nord - Pont Wilson, trottoir nord, sur 10 m à l'ouest du Quai Victor Augagneur.	15/11/2022	Fabien BAGNON Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2022RP41602	Voie cyclable Rue Servient sur le côté nord, du Cours de la Liberté jusqu'au Quai Victor Augagneur Lyon 3 (circulation)	Il est créé une bande cyclable dans le sens de la circulation réservée aux cycles à deux ou trois roues, aux engins de déplacement personnel motorisés ainsi qu'aux cyclomobiles légers rue Servient sur le côté nord, du Cours de la Liberté jusqu'au Quai Victor Augagneur dans le sens est /ouest.	15/11/2022	Fabien BAGNON Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2022RP41606	Abrogation - Voie cyclable sur Pont Wilson Lyon 3 (circulation)	L'arrêté 2009RP02323 du 26/04/2011, portant sur la mesure de voie cyclable est abrogé.	15/11/2022	Fabien BAGNON Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2022RP42028	Zone de rencontre Rue Jules Verne, de la Rue Jeanne d'Arc jusqu'à l'Avenue Lacassagne Lyon 3 (circulation)	La zone dénommée Jules Verne, composée de : rue Jules Verne, de la rue Jeanne d'Arc jusqu'à l'avenue Lacassagne constitue une zone de rencontre au sens de l'article R. 1 1 0-2 du code de la route.  Tout stationnement d'un véhicule sur l'aire de rencontre, en dehors des emplacements aménagés à cet effet, est considéré comme gênant au sens de l'article R.417-10 du code de la route.  Les règles de circulation définies à l'article R. 110-2 du code de la route y sont applicables à compter de la mise en place de la signalisation.  Signalisation: Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation verticale et horizontale adaptée (panneau 852 signale l'entrée de la zone de rencontre et le panneau 853 annonce la fin de la zone).  L'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable pour une zone de rencontre.	15/11/2022	Fabien BAGNON Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2022RP031	Abrogation - Limitation catégorielle sur Rue Jules Verne Lyon 3 (circulation)	L'arrêté 2018RP34964 du 04/10/2018, portant sur la mesure de limitation catégorielle est abrogé.	15/11/2022	Fabien BAGNON Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2022RP42152	Aire piétonne Rue Léon Jouhaux, de la Rue du Pensionnat jusqu'à la Rue des Rancy Lyon 3 (circulation)	La zone, dénommée Léon Jouhaux, définie par les voies suivantes : Rue Léon Jouhaux, de la rue du Pensionnat jusqu'à la rue des Rancy constitue une aire piétonne permanente au sens de l'article R. 1 10-2 du code de la route. Système de contrôle d'accès : Dispositif de fermeture de type barrière est situé aux deux entrées de l'aire piétonne. Les barrières sont fermées en permanence.	15/11/2022	Fabien BAGNON Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2022RP42131	Voie cyclable Rue Mouillard Lyon 9 (circulation)	Il est créé une bande cyclable réservée aux cycles à deux ou trois roues, aux engins de déplacement personnel motorisés ainsi qu'aux cyclomobiles légers, Rue Mouillard (9) dans le sens sud / nord, à partir d'un point situé face au n"4 jusqu'à la rue de Saint Cyr (9).	17/11/2022	Fabien BAGNON Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2022RP42132	Abrogation - Voie réservée sur Rue de Saint-Cyr Lyon 9 (circulation)	L'arrêté 2019RP35961 du 23/08/2019 portant sur la mesure de - Voie réservée est abrogé.	17/11/2022	Fabien BAGNON Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2022RP42134	Voie réservée Rue de Saint-Cyr, entre la limite communale et le carrefour rue Mouillard - rue de Saint Cyr Lyon 9 (circulation)	Une voie dans le sens de la circulation générale est réservée à la circulation des véhicules des services réguliers urbains et interurbains de transport en commun, des cycles et des taxis, Rue de Saint-Cyr (9), sens nordsud, entre la limite communale et le carrefour rue Mouillard (9) - rue de Saint Cyr (9). Tout arrêt ou stationnement d'un véhicule sur la voie réservée est considéré comme très gênant au sens de l'article R. 417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	17/11/2022	Fabien BAGNON Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2022RP42138	Voie réservée Rue de Saint-Cyr, entre la sortie sous le pont SNCF et la rue Rhin et Danube Lyon 9 (circulation)	La voie de droite est réservée à la circulation des services réguliers urbains et interurbains de transport en commun, des cycles et des taxis, Rue de Saint-Cyr (9), entre la sortie sous le pont SNCF et la rue Rhin et Danube (9), sens nord-sud.  Tout arrêt ou stationnement d'un véhicule sur la voie réservée est considéré comme très gênant au sens de l'article R. 417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	17/11/2022	Fabien BAGNON Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2022RP42139	Voie cyclable Rue de Saint-Cyr, entre la rue Rhin et Danube et un point situé à 15 mètres au nord du n'51 bis Lyon 9 (circulation)	Il est créé une bande cyclable dans le sens de la circulation réservée aux cycles à deux ou trois roues, aux engins de déplacement personnel motorisés ainsi qu'aux cyclomobiles légers, Rue de Saint-Cyr (9), entre la rue Rhin et Danube (9) et un point situé à 15 mètres au nord du n'51 bis dans le sens nord / sud.	17/11/2022	Fabien BAGNON Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2022RP42140	Voie cyclable Rue de Saint-Cyr, entre un point situé à 15 mètres au nord du n'51 bis et le quai de la Gare d'eau Lyon 9 (circulation)	Il est créé une piste cyclable dans le sens de la circulation réservée aux cycles à deux ou trois roues, aux engins de déplacement personnel motorisés ainsi qu'aux cyclomobiles légers, Rue de Saint-Cyr (9), entre un point situé à 15 mètres au nord du n'51 bis et le quai de la Gare d'eau (9), dans le sens nord / sud.	17/11/2022	Fabien BAGNON Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2022RP42141	Voie cyclable Rue de Saint-Cyr, entre le quai de la Gare d'eau et la rue Rhin et Danube Lyon 9 (circulation)	Il est créé une piste cyclable dans le sens de la circulation sur trottoir réservée aux cycles à deux ou trois roues, aux engins de déplacement personnel motorisés ainsi qu'aux cyclomobiles légers, Rue de Saint-Cyr (9), sur trottoir, entre le quai de la Gare d'eau (9) et la rue Rhin et Danube (9) dans le sens sud / nord.	17/11/2022	Fabien BAGNON Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2022RP42148	Sens interdit (ou sens unique) Rue Laure Diébold, entre la rue du 24 Mars 1852 et la rue de la Gare Lyon 9 (circulation)	Un sens unique est institué Rue Laure Diébold (9), entre la rue du 24 Mars 1852 (9) et la rue de la Gare (9) dans le sens est / ouest.	ure Diébold (9), entre la rue du Mars 1852 (9) et la rue de la 17/11/2022		Date de parution au BMO
2022RP42149	Voie cyclable Rue Laure Diébold, entre la rue du 24 Mars 1852 et la rue de la Gare Lyon 9 (circulation)	Il est créé une bande cyclable dans le sens de la circulation réservée aux cycles à deux ou trois roues, aux engins de déplacement personnel motorisés ainsi qu'aux cyclomobiles légers, Rue Laure Diébold (9), entre la rue du 24 Mars 1852 (9) et la rue de la Gare (9) dans le sens est /ouest.	ans le sens de la circulation eservée aux cycles à deux ou pis roues, aux engins de éplacement personnel motorisés nsi qu'aux cyclomobiles légers, ue Laure Diébold (9), entre la rue u 24 Mars 1852 (9) et la rue de la		Date de parution au BMO
2022RP42150	Voie cyclable Rue Laure Diébold, entre la rue de la Gare et la rue du 24 Mars 1852 Lyon 9 (circulation)	Il est créé une bande cyclable dans le sens contraire à la circulation réservée aux cycles à deux ou trois roues, aux engins de déplacement personnel motorisés ainsi qu'aux cyclomobiles légers Rue Laure Diébold (9), entre la rue de la Gare (9) et la rue du 24 Mars 1852 (9) dans le sens ouest / est.	17/11/2022	Fabien BAGNON Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2022RP42151	Gédez-le-passage cycles Rue Laure Diébold Lyon 9 (circulation)	Rue Laure Diébold (9), les cycles circulant Rue Laure Diébold (9) dans le sens ouest /est sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	17/11/2022	Fabien BAGNON Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2022RP42250	Voie cyclable pont Georges Clémenceau, sur le trottoir sud Lyon 4 (circulation)	Il est créé une piste cyclable bidirectionnelle réservée et obligatoire aux cycles à deux ou trois roues, aux engins de déplacement personnel motorisés ainsi qu'aux cyclomobiles légers pont Georges Clémenceau(4), sur le trottoir sud.	17/11/2022	Fabien BAGNON Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2022RP42251	Voie cyclable Pont Georges Clémenceau, sur le trottoir nord Lyon 4 (circulation)	Il est créé une piste cyclable bidirectionnelle réservée et obligatoire aux cycles à deux ou trois roues, aux engins de déplacement personnel motorisés ainsi qu'aux cyclomobiles légers Pont Georges Clémenceau(4), sur le trottoir nord.	17/11/2022	Fabien BAGNON Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO

Les mesures concernant la circulation sont signées par Monsieur Fabien Bagnon, 13ème Vice-président délégué à la voirie et aux mobilités actives à la Métropole de Lyon.

Les mesures concernant le stationnement sont signées par Monsieur Valentin Lungenstrass, 10ème Adjoint au Maire de Lyon.

Le registre des arrêtés est consultable sur rendez-vous à la Ville de Lyon - Direction de la mobilité urbaine - 69, rue de la République - 69002 Lyon - les jours ouvrables de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h. Contacter le 04.26.99.65.10 pour prendre rendez-vous.

Tout recours contre lesdits arrêtés doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de la date de parution du présent Bulletin municipal officiel (BMO) de la Ville de Lyon.

## Délégation générale aux ressources humaines - Arrêtés individuels (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'Acte
KASMI VOGUET	QUENTIN	ADJOINT ADMINISTRATIF	Contractuel	20/03/2022	DELEGATION GENERALE PROXIMITE ET RELATIONS AUX HABITANTS	avenant correctif au contrat n DGSPS2022_01_03
KIBAT MAROUNDOU	DALHIA	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	Contractuel	29/08/2022	ENFANCE	avenant n°1 au contrat à effet au 06/03/2021
ABDELKRIM	ZINEB	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	Contractuel	07/09/2022	ENFANCE	contrat à durée déterminée (emploi cat A B et C spécifique)
DE MORAND DE CONFIGNON	CLEMENCE	ATTACHE	Contractuel	16/09/2022	DELEGATION GENERALE A L'URBANISME, A L'IMMOBILIER ET AUX TRAVAUX	contrat à durée déterminée (emploi cat A B et C spécifique)
DE REGNAULD DE LA SOUDIERE	LUCILE	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	Contractuel	30/08/2022	ENFANCE	contrat à durée déterminée (emploi cat A B et C spécifique)
DEBARD	CAROLINE	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	Contractuel	01/09/2022	ENFANCE	contrat à durée déterminée (emploi cat A B et C spécifique)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'Acte
GIRARD	MARGAUX	EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	Contractuel	29/08/2022	ENFANCE	contrat à durée déterminée (emploi cat A B et C spécifique)
LACHARME	MARGAUX	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	Contractuel	30/08/2022	ENFANCE	contrat à durée déterminée (emploi cat A B et C spécifique)
OTTINO	RICHARD	TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	Contractuel	01/09/2022	DELEGATION GENERALE A L'URBANISME, A L'IMMOBILIER ET AUX TRAVAUX	contrat à durée indéterminée après 6 ans CCD 3-3-1/3- 3-2
NINON	SEBASTIEN	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE	Titulaire	01/11/2022	SPORTS	détachement /stage
BERNARD	CLEMENT	EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES	Stagiaire	19/10/2022	SPORTS	nomination stagiaire catégorie B
KUPCZAK	JOANNA	ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	Stagiaire	01/11/2022	EMPLOI ET COMPETENCES	nomination stagiaire catégorie C
ARIB	MIZART	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	Contractuel	19/09/2022	SPORTS	remplacement agent congé maladie
BEGUE	ELODIE	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	Contractuel	09/09/2022	SPORTS	remplacement agent congé maladie

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'Acte
BEGUE	ELODIE	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	Contractuel	01/10/2022	SPORTS	remplacement agent congé maladie
СНАРРАТ	ELODIE	ADJOINT TECHNIQUE	Contractuel	29/08/2022	ENFANCE	remplacement agent congé maladie
CHOSSON	WILLIAM	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	Contractuel	01/09/2022	SPORTS	remplacement agent congé maladie
DEGDAG	ISMAHENE	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	Contractuel	30/09/2022	SPORTS	remplacement agent congé maladie
DESONNAIS	OLIVIER	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	Contractuel	01/09/2022	SPORTS	remplacement agent congé maladie
DESONNAIS	OLIVIER	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	Contractuel	01/10/2022	SPORTS	remplacement agent congé maladie
GASPAR FARIA	MELISSA	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	Contractuel	29/08/2022	ENFANCE	remplacement agent congé maladie
GOLIKOV	RODION	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	Contractuel	31/08/2022	SPORTS	remplacement agent congé maladie

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'Acte
GOLIKOV	RODION	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	Contractuel	01/09/2022	SPORTS	remplacement agent congé maladie
GOLIKOV	RODION	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	Contractuel	01/10/2022	SPORTS	remplacement agent congé maladie
GOLIKOV	RODION	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	Contractuel	03/10/2022	SPORTS	remplacement agent congé maladie
KELLOUCHE	LINDA	ADJOINT ADMINISTRATIVE	Contractuel	25/07/2022	MAIRIE DU 1ER ARRONDISSEMENT	remplacement agent congé maladie
KELLOUCHE	LINDA	ADJOINT ADMINISTRATIVE	Contractuel	29/08/2022	MAIRIE DU 1ER ARRONDISSEMENT	remplacement agent congé maladie
LAKHLEF	ABDALLAH	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	Contractuel	01/10/2022	SPORTS	remplacement agent congé maladie
LE MAIGAT	SUZANNE	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	Contractuel	30/09/2022	SPORTS	remplacement agent congé maladie
MAKOSA	SZYMON	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	Contractuel	01/09/2022	SPORTS	remplacement agent congé maladie

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'Acte
MAKOSA	SZYMON	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	Contractuel	10/09/2022	SPORTS	remplacement agent congé maladie
MARC	DAVID	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	Contractuel	01/07/2022	SPORTS	remplacement agent congé maladie
MARC	DAVID	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	Contractuel	01/10/2022	SPORTS	remplacement agent congé maladie
MATANGA	DORINE	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	Contractuel	10/10/2022	SPORTS	remplacement agent congé maladie
MEKNASSI- BOUKHARI	AMAL	ADJOINT ADMINISTRATIF	Contractuel	03/10/2022	DELEGATION GENERALE AU SERVICE AU PUBLIC ET A LA SECURITE	remplacement agent congé maladie
MESSAT	ABDELKRIM	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	Contractuel	04/10/2022	SPORTS	remplacement agent congé maladie
NOROUZZADEH	MARYAM	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	Contractuel	29/08/2022	ENFANCE	remplacement agent congé maladie
ORIHUEL	ROMAIN	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	Contractuel	17/09/2022	SPORTS	remplacement agent congé maladie

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'Acte
ORIHUEL	ROMAIN	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	Contractuel	01/10/2022	SPORTS	remplacement agent congé maladie
PATISSIER	MARCEL	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	Contractuel	29/08/2022	SPORTS	remplacement agent congé maladie
PATISSIER	MARCEL	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	Contractuel	01/09/2022	SPORTS	remplacement agent congé maladie
PEDEGRAL	AUDREY	ADJOINT ADMINISTRATIF	Contractuel	01/10/2022	DELEGATION GENERALE PROXIMITE ET RELATIONS AUX HABITANTS	remplacement agent congé maladie
RAMBAUD	DENIS	AGENT DE MAITRISE	Contractuel	13/09/2022	DIRECTION DE L'ECLAIRAGE URBAIN	remplacement agent congé maladie
SHITALOU	LAURA	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	Contractuel	01/10/2022	SPORTS	remplacement agent congé maladie
SORRES	SOPHIE	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	Contractuel	24/10/2022	ENFANCE	remplacement agent congé maladie
TEBBANE	AMINE	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	Contractuel	01/09/2022	SPORTS	remplacement agent congé maladie

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'Acte
TEMACINI	MANELLE	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	Contractuel	16/09/2022	SPORTS	remplacement agent congé maladie
VIDAL	PATRICIA	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	Contractuel	01/09/2022	SPORTS	remplacement agent congé maladie
TENNAH	SOUHEIR	AGENT SPECIALISE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE DES ECOLES MATERNELLES	Contractuel	01/10/2022	EDUCATION	remplacement agent congé parental
BOUTELDJA	ZOHRA	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	Contractuel	01/09/2022	EDUCATION	remplacement agent en détachement
CAIZERGUES	YI-HSUAN	ADJOINT TECHNIQUE	Contractuel	01/10/2022	OPERA NATIONAL DE LYON	remplacement agent en détachement
CHAREF	NASSERA	ADJOINT ADMINISTRATIF	Contractuel	10/10/2022	DELEGATION GENERALE AU SERVICE AU PUBLIC ET A LA SECURITE	remplacement agent en détachement
RAMAHAZOSOA	WILFRIED	ADJOINT TECHNIQUE	Contractuel	01/10/2022	POLICE MUNICIPALE	remplacement agent en détachement
AMRIOU	KAMEL	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	Contractuel	01/10/2022	SPORTS	remplacement agent en disponibilité

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'Acte
BENTRIA	LAZHAR	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	Contractuel	01/09/2022	SPORTS	remplacement agent en disponibilité
вох	JEAN - CHRISTIAN	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	Contractuel	01/09/2022	SPORTS	remplacement agent en disponibilité
вох	JEAN - CHRISTIAN	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	Contractuel	01/10/2022	SPORTS	remplacement agent en disponibilité
CAILLE	RODOLPHE	EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES	Contractuel	01/09/2022	SPORTS	remplacement agent en disponibilité
CAILLE	RODOLPHE	EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES	Contractuel	01/10/2022	SPORTS	remplacement agent en disponibilité
CARELLE	MANON	EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES	Contractuel	01/11/2022	SPORTS	remplacement agent en disponibilité
CERTON	MARINA	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	Contractuel	01/08/2022	SPORTS	remplacement agent en disponibilité
CERTON	MARINA	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	Contractuel	01/09/2022	SPORTS	remplacement agent en disponibilité

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'Acte
CERTON	MARINA	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	Contractuel	01/10/2022	SPORTS	remplacement agent en disponibilité
DELIRON	JULIEN	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	Contractuel	01/09/2022	SPORTS	remplacement agent en disponibilité
DELIRON	JULIEN	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	Contractuel	01/10/2022	SPORTS	remplacement agent en disponibilité
KASMI VOGUET	QUENTIN	ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	Contractuel	20/09/2022	DELEGATION PROXIMITE ET RELATION AUX HABITANTS	remplacement agent en disponibilité
KERAGHEL	KENZA	ADJOINT ADMINISTRATIF	Contractuel	01/10/2022	DELEGATION GENERALE PROXIMITE ET RELATIONS AUX HABITANTS	remplacement agent en disponibilité
MERLO	CHRISTOPHE	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	Contractuel	01/09/2022	SPORTS	remplacement agent en disponibilité
MERRAN	MICHAEL	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	Contractuel	01/08/2022	SPORTS	remplacement agent en disponibilité
MIRQUEZ ARDILA	FERNANDO	ADJOINT TECHNIQUE	Contractuel	01/09/2022	DIRECTION DES MOYENS GENERAUX	remplacement agent en disponibilité

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'Acte
NEMER	LAALIA	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	Contractuel	01/10/2022	ENFANCE	remplacement agent en disponibilité
TIMONER	LUCAS	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	Contractuel	01/09/2022	SPORTS	remplacement agent en disponibilité
TIMONER	LUCAS	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	Contractuel	01/10/2022	SPORTS	remplacement agent en disponibilité
UTSAHOI	ISMAEL	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	Contractuel	01/09/2022	SPORTS	remplacement agent en disponibilité
BOURGADE	CRESCENCE	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	Contractuel	12/09/2022	ENFANCE	remplacement complément temps partiel
CHANCRIN	NICOLAS	ADJOINT ADMINISTRATIF	Contractuel	29/09/2022	DELEGATION GENERALE AU SERVICE AU PUBLIC ET A LA SECURITE	remplacement complément temps partiel
DARAI	CINDY	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	Contractuel	29/08/2022	ENFANCE	remplacement complément temps partiel
FERER	VIRGINIE	ADJOINT TECHNIQUE	Contractuel	29/08/2022	ENFANCE	remplacement complément temps partiel

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'Acte
HAOUASSE	FATMA	AGENT SPECIALISE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE DES ECOLES MATERNELLES	Contractuel	01/09/2022	EDUCATION	remplacement complément temps partiel
HURET	SERAPHIN	EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES	Contractuel	05/09/2022	SPORTS	remplacement complément temps partiel
MAAREF	SOUNDOUS	AGENT SPECIALISE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE DES ECOLES MATERNELLES	Contractuel	01/09/2022	EDUCATION	remplacement complément temps partiel
MERCHI	IMANE	ADJOINT ADMINISTRATIF	Contractuel	01/10/2022	DELEGATION GENERALE PROXIMITE ET RELATIONS AUX HABITANTS	remplacement complément temps partiel
PASTOR	SOPHIE	ADJOINT ADMINISTRATIF	Contractuel	01/10/2022	DELEGATION GENERALE PROXIMITE ET RELATIONS AUX HABITANTS	remplacement complément temps partiel
TESTAULT DELATTRE	SYLVIE	ADJOINT TECHNIQUE	Contractuel	29/08/2022	ENFANCE	remplacement complément temps partiel
ZOUBIR	SIHAM	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	Contractuel	29/08/2022	ENFANCE	remplacement complément temps partiel

## **INFORMATIONS ET AVIS DIVERS**

## Direction de la commande publique - Avis

Déclarations préalables déposées à la Ville de Lyon pendant la période du 14 au 20 novembre 2022 (Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué)

DP 069 385 22 02665	déposée le 14/11/2022	
Projet :	Réfection de toiture	
Terrain:	9 Rue de la Garenne Lyon 5ème	Superficie du terrain : 1366 m²
DP 069 383 22 02666	déposée le 14/11/2022	
Projet :	Ravalement de façades	
Terrain :	22 Rue Chaponnay Lyon 3ème	Superficie du terrain : 559 m²
Demandeur :	SLPIB	
Mandataire :	Madame FATY Morgane	
DP 069 382 22 02667	déposée le 14/11/2022	
Projet :	Modification de façade	
Terrain:	50 Rue Smith Lyon 2ème	Superficie du terrain : 887 m²
DP 069 382 22 02668	déposée le 14/11/2022	
Projet :	Modification de façade	
Terrain:	50 Rue Smith Lyon 2ème	Superficie du terrain : 887 m²
DP 069 386 22 02669	déposée le 14/11/2022	
Projet :	Construction d'une piscine	
Terrain:	31 Boulevard des Belges Lyon 6ème	Superficie du terrain : 421 m²
DP 069 388 22 02670	déposée le 14/11/2022	
Projet :	Abattage d'arbres (un cèdre)	
Terrain:	34 Rue Seignemartin Lyon 8ème	Superficie du terrain : 298 m²
DP 069 386 22 02671	déposée le 14/11/2022	
Projet :	Réfection de devanture	
Terrain:	7 Place Edgar Quinet Lyon 6ème	Superficie du terrain : 300 m²

PLAISIRS DELICES

Demandeur:

Mandataire: Madame ARNAUD Caroline

DP 069 387 22 02672 déposée le 14/11/2022

Projet: Aménagement d'un espace public

**Terrain:** 30 Grande rue de la Guillotière Lyon 7ème Superficie du terrain : 1397 m²

**Demandeur:** VILLE DE LYON - DIRECTION

**ESPACES-VERTS** 

Mandataire: Monsieur DOUCET Grégory

DP 069 387 22 02673 déposée le 14/11/2022

Projet: Aménagement d'un espace public

**Terrain:** 7 Rue de l'Université Lyon 7ème Superficie du terrain : 1246 m<sup>2</sup>

**Demandeur:** VILLE DE LYON - DIRECTION

**ESPACES-VERTS** 

Mandataire : Monsieur DOUCET Grégory

DP 069 383 22 02674 déposée le 14/11/2022

**Projet:** Changement de menuiseries

**Terrain:** 77 cours Albert Thomas Lyon 3ème Superficie du terrain: 1044 m²

DP 069 387 22 02675 déposée le 14/11/2022

Projet: Plantation d'arbres

**Terrain:** Rue des Trois Pierres Lyon 7ème Superficie du terrain: 0 m<sup>2</sup>

**Demandeur :** MÉTROPOLE DE LYON

Mandataire: Madame NAIT BARKA Hind

DP 069 382 22 02676 déposée le 14/11/2022

**Projet:** Plantation d'arbres

**Terrain :** Cours Suchet Lyon 2ème Superficie du terrain : 50 m<sup>2</sup>

**Demandeur :** MÉTROPOLE DE LYON

Mandataire: Madame NAIT BARKA Hind

DP 069 381 22 02677 déposée le 14/11/2022

**Projet:** Changement de destination

Surface créée : 60 m²

**Terrain:** 4 rue du Plâtre Lyon 1er Superficie du terrain: 359 m<sup>2</sup>

**Demandeur:** IMMOGAL GROUPE

Mandataire: Monsieur SUERMONDT-GALULA Raphael

DP 069 385 22 02678 déposée le 14/11/2022

**Projet:** Construction d'une véranda

Surface créée: 11 m<sup>2</sup>

**Terrain:** 47 rue de Trion Lyon 5ème Superficie du terrain: 129 m²

DP 069 384 22 02679 déposée le 14/11/2022

**Projet:** Changement de menuiseries

**Terrain:** 7 Rue de Belfort Lyon 4ème Superficie du terrain: 259 m<sup>2</sup>

DP 069 387 22 02680 déposée le 14/11/2022

Projet: Changement de menuiseries (volets roulants)

**Terrain:** 3 Rue Marc Bloch Lyon 7ème Superficie du terrain: 367 m<sup>2</sup>

DP 069 387 22 02682 déposée le 15/11/2022

Projet: Modification de façades

**Terrain:** 168 Rue de Gerland Lyon 7ème Superficie du terrain : 3076 m<sup>2</sup>

**Demandeur:** SCHINDLER

Mandataire: Monsieur TARDIF Thomas

DP 069 383 22 02683 déposée le 15/11/2022

**Projet :** Ravalement des façades

**Terrain :** 124 Rue du Dauphiné Lyon 3ème Superficie du terrain : 411 m<sup>2</sup>

**Demandeur:** SLPIB

Mandataire: Madame FATY Morgane

DP 069 386 22 02684 déposée le 15/11/2022

**Projet:** Changement de menuiseries

**Terrain:** 1 Cours Franklin Roosevelt Lyon 6ème Superficie du terrain: 452 m<sup>2</sup>

**Demandeur :** MILLEIS BANQUE

Mandataire: Monsieur BLOMME Pierre

DP 069 384 22 02685 déposée le 15/11/2022

**Projet :** Modification de façade

**Terrain :** 2 impasse Gord Lyon 4ème Superficie du terrain : 250 m²

DP 069 389 22 02686 déposée le 15/11/2022

**Projet:** changement de menuiseries

**Terrain:** 39 rue professeur Patel Lyon 9ème Superficie du terrain : 4446 m²

**Demandeur:** SBEEP

Mandataire: Monsieur GUIHENEUF Eliès

DP 069 389 22 02687 déposée le 15/11/2022

Projet : Ravalement de façade

**Terrain :** 27 quai Arloing Lyon 9ème Superficie du terrain : 171 m²

**Demandeur:** NEXITY LYON CENTRE

Mandataire: Monsieur PICARD Philippe

DP 069 387 22 02688 déposée le 15/11/2022

Projet: Installation d'une antenne relai de téléphonie mobile (5 G)

**Terrain:** 158 boulevard Yves Farge Lyon 7ème Superficie du terrain : 3621 m²

**Demandeur:** TDF

Mandataire: Monsieur LECOUEVRE Luc

DP 069 388 22 02689 déposée le 15/11/2022

**Projet :** Modification de façades

**Terrain:** 18 Rue Victor et Roger Thomas Lyon 8ème Superficie du terrain: 276 m<sup>2</sup>

DP 069 389 22 02690 déposée le 16/11/2022

Projet : Modification d'une antenne relais de téléphonie

**Terrain:** 13 Place Abbé Pierre Lyon 9ème Superficie du terrain: 581 m<sup>2</sup>

**Demandeur:** TOTEM FRANCE

Mandataire: Monsieur PAPIN Thierry

DP 069 384 22 02691 déposée le 16/11/2022

**Projet:** Remise en peinture

**Terrain :** 1 Cours d'Herbouville Lyon 4ème Superficie du terrain : 1221 m²

**Demandeur:** SCI COURS D'HERBOUVILLE -2

MONTEE BONAFOUS

Madame BOSC Hélène

DP 069 386 22 02692 déposée le 16/11/2022

Projet : Modification d'une antenne relais de téléphonie mobile

**Terrain :** 69 Cours Vitton Lyon 6ème Superficie du terrain : 178 m²

**Demandeur:** TOTEM FRANCE

Mandataire: Monsieur PAPIN Thierry

DP 069 381 22 02693 déposée le 16/11/2022

**Projet :** Ravalement de façade avec ITE

**Terrain :** 2 cours Général Giraud Lyon 1er Superficie du terrain : 503 m²

DP 069 382 22 02694 déposée le 16/11/2022

Projet : Remise en peinture de devanture et modification de façade

**Terrain :** 22 rue Palais Grillet Lyon 2ème Superficie du terrain : 374 m²

**Demandeur:** MAPI RESTAURATION

Mandataire: Monsieur PIGNARD Maxime

DP 069 389 22 02695 déposée le 16/11/2022

Projet: Abattage d'un arbre (épicéa) plantation d'un cerisier et d'un arbre ornemental

16 rue de la Fraternelle Lyon 9ème Superficie du terrain: 318 m² Terrain:

DP 069 381 22 02696 déposée le 16/11/2022

Projet: Modification de façade et remplacement de porte

Terrain: 8 rue du Garet Lyon 1er Superficie du terrain: 163 m²

SCI LONG YU Demandeur:

Mandataire: Monsieur ZHAO Changlong

DP 069 382 22 02697 déposée le 16/11/2022

Projet: Modification de façade et de toiture

40 rue de la Charité Lyon 2ème Superficie du terrain: 422 m² Terrain:

BEP MAÇONNERIE Demandeur:

Monsieur BRUYERE Vivien Mandataire:

DP 069 383 22 02698 déposée le 17/11/2022

Projet: Changement de menuiseries

Terrain: 30 rue de la Rize Lyon 3ème Superficie du terrain: 966 m²

DP 069 387 22 02699 déposée le 17/11/2022

Projet: Réfection de toiture et changement de menuiserie

Terrain: 65 rue de Marseille Lyon 7ème Superficie du terrain: 350 m²

DP 069 388 22 02700 déposée le 17/11/2022

Projet: Installation d'un portillon

66 Professeur Joseph Nicolas Lyon 8ème Superficie du terrain : 391 m² Terrain:

DP 069 381 22 02701 déposée le 17/11/2022

Projet: Modification de façades

Terrain: 7 Rue Louis Vitet Lyon 1er Superficie du terrain: 619 m²

FRANPRIX HOLDING Demandeur:

Monsieur RICHARD Xavier Mandataire:

Auteur: 72 Boulevard Edgar Quinet ART+ARCHITECTES

75014 PARIS 14

DP 069 389 22 02702 déposée le 17/11/2022

Rénovation d'un local commercial Projet:

108 Rue du Château de la Duchère Lyon  $_{\mbox{Superficie}}$  du terrain : 11636  $\mbox{m}^{2}$ Terrain:

**Demandeur:** LYON METROPOLE HABITAT Mandataire: Monsieur CRISTIA Vincent

DP 069 384 22 02703 déposée le 17/11/2022

Projet: Ravalement de façades

**Terrain:** 16 rue d'Austerlitz Lyon 4ème Superficie du terrain: 355 m<sup>2</sup>

**Demandeur:** SDC 16 RUE D'AUSTERLITZ

Mandataire: Madame ADAO Sylvia

DP 069 387 22 02704 déposée le 17/11/2022

**Projet :** Modification de façade

**Terrain :** 260 Rue de Créqui Lyon 7ème Superficie du terrain : 751 m<sup>2</sup>

**Demandeur:** CLAIRMANN

Mandataire: Madame CLAIRMANN Claire

DP 069 389 22 02705 déposée le 17/11/2022

Projet : Installation d'un générateur photovoltaïque

**Terrain :** 9 Rue de Trèves Lyon 9ème Superficie du terrain : 677 m²

**Demandeur:** EDF ENR

Mandataire: Monsieur DECLAS Benjamin

DP 069 382 22 02706 déposée le 17/11/2022

**Projet :** Modification de façade

**Terrain:** 35 rue de la Bourse Lyon 2ème Superficie du terrain: 162 m<sup>2</sup>

**Demandeur:** LOOMIS FX, GOLD AND SERVICES

Mandataire : Monsieur KOCZOR Cédric

DP 069 381 22 02707 déposée le 17/11/2022

**Projet:** Abattage d'arbres

**Terrain :** 8 Place Louis Chazette Lyon 1er Superficie du terrain : 602 m²

**Demandeur :** METROPOLE DE LYON

Mandataire: Monsieur BERNARD Bruno

DP 069 382 22 02708 déposée le 17/11/2022

Projet : Modification de façade

**Terrain :** 62 rue Mercière Lyon 2ème Superficie du terrain : 295 m²

**Demandeur :** LA MÈRE MAQUERELLE-BISOUS

DP 069 384 22 02709 déposée le 17/11/2022

**Projet :** Remise en peinture de devanture

**Terrain:** 37 grande rue de la Croix-Rousse Lyon 4ème Superficie du terrain: 772 m<sup>2</sup>

DP 069 381 22 02710 déposée le 17/11/2022

Projet : Ravalement de façade

**Terrain:** 17 rue Neuve Lyon 1er Superficie du terrain: 949 m<sup>2</sup>

**Demandeur:** SCI LYON SALTA

Mandataire: PRIMONIAL REAL ESTATE INVESTIMENT MANAGEMENT -

DP 069 382 22 02711 déposée le 17/11/2022

Projet : Modification de façade

**Terrain :** 6 rue de la Charité Lyon 2ème Superficie du terrain : 2131 m<sup>2</sup>

DP 069 389 22 02712 déposée le 17/11/2022

Projet: Démolition et construction d'une pergola

**Terrain :** 38 rue de la Claire Lyon 9ème Superficie du terrain : 226 m<sup>2</sup>

**Demandeur:** CAFE DE LA GARE

Mandataire: Monsieur DI LITTA Thierry

DP 069 389 22 02713 déposée le 17/11/2022

**Projet:** Abattage d'un arbre (acacia)

**Terrain :** 69 montée de l'Observance Lyon 9ème Superficie du terrain : 2155 m<sup>2</sup>

DP 069 385 22 02715 déposée le 17/11/2022

**Projet:** Construction d'une piscine

**Terrain:** 17 avenue du Point du Jour Lyon 5ème Superficie du terrain: 955 m<sup>2</sup>

DP 069 388 22 02716 déposée le 17/11/2022

Projet : Modification de façade

**Terrain :** 84 Avenue Paul Santy Lyon 8ème Superficie du terrain : 60599 m²

**Demandeur:** JST TRANSFORMATEURS

Mandataire : Monsieur GIRAL Stéphane

DP 069 382 22 02717 déposée le 18/11/2022

**Projet :** Remise en peinture de devanture

**Terrain :** 29 Place Bellecour Lyon 2ème Superficie du terrain : 1551 m²

**Demandeur :** DECITRE

Mandataire: Monsieur MEUTZNER Vincent

DP 069 384 22 02718 déposée le 18/11/2022

Projet: Installation d'un climatiseur

**Terrain :** 8 Cours d'Herbouville Lyon 4ème Superficie du terrain : 1113 m²

**Demandeur:** AGENCE HULA HOP

Mandataire: Monsieur MOREL Cédric

DP 069 389 22 02719 déposée le 18/11/2022

Projet: Modification de façades

Terrain: 14 Rue Laure Diebold Lyon 9ème Superficie du terrain: 263 m²

Demandeur: SOLIHA BLI

Mandataire: Madame AGIER Delphine

DP 069 389 22 02720 déposée le 18/11/2022

Projet: Installation de panneaux photovoltaïques

Terrain: 47 Rue Albert Falsan Lyon 9ème Superficie du terrain: 817 m²

DP 069 383 22 02721 déposée le 18/11/2022

Changement de menuiseries et modification de toiture Projet:

Terrain: 243 Avenue Lacassagne Lyon 3ème Superficie du terrain: 652 m²

DP 069 385 22 02722 déposée le 18/11/2022

Projet: Installation de jalousies lyonnaises

Terrain: 2 place de la Baleine Lyon 5ème Superficie du terrain : 62 m²

DP 069 382 22 02723 déposée le 18/11/2022

Projet: Modification de façade

61 rue du Président Edouard Herriot Lyon Superficie du terrain : 139 m² Terrain:

2ème

**Demandeur:** DIPTYQUE

Mandataire: Madame EXER Marie

DP 069 387 22 02724 déposée le 18/11/2022

Projet: Modification de façades

Terrain: 70 Avenue Leclerc Lyon 7ème

Demandeur: OTELI FRANCE

Monsieur BROCHET Nicolas Mandataire:

DP 069 385 22 02725 déposée le 18/11/2022

Projet: Ravalement de façade avec ITE, modification de façade et changement de menuiseries

Terrain: 123 avenue Barthélémy Buyer Lyon 5ème Superficie du terrain : 5176 m²

SNC SOPHORA Demandeur:

Monsieur NURIER Laurent Mandataire:

DP 069 383 22 02726 déposée le 18/11/2022

Projet: Réfection de toiture

Terrain: 12 rue René et Marguerite Pellet Lyon 3ème Superficie du terrain : 291 m²

HENRI GERMAIN Demandeur:

Madame VERMONT Lucile Mandataire:

Mandataire:

DP 069 388 22 02727 déposée le 18/11/2022

**Projet :** Travaux d'étanchéité et d'isolation sur 12 édicules d'ascenseurs

**Terrain:** Boulevard des Etats-Unis Lyon 8ème Superficie du terrain: 17467 m<sup>2</sup>

**Demandeur:** GRANDLYON HABITAT

Mandataire: Monsieur FREIXINOS Jean-Noël

DP 069 385 22 02728 déposée le 18/11/2022

Projet: Changement de destination d'un logement en local commercial

Monsieur SIAUX Thomas

Surface créée : 38 m²

**Terrain :** 4 Rue des Maccabées Lyon 5ème

**Demandeur:** MCA INVESTISSEMENT

DP 069 385 22 02730 déposée le 18/11/2022

**Projet:** Changement de menuiseries

**Terrain:** 18 Rue Edmond Locard Lyon 5ème

**Demandeur:** CNFPT SITE DE LYON

Mandataire: Monsieur DELLIGAT François

Permis de construire déposés à la Ville de Lyon pendant la période du 14 au 20 novembre 2022 (Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué)

PC 069 385 17 00305 M03 déposé le 17/11/2022 Modificatif

**Projet :** Surélévation d'une maison individuelle, pose de panneaux photovoltaïques et modification de façade

Surface créée :  $83 \text{ m}^2$ 

**Terrain :** 24 Rue de l'Aube Lyon 5ème Superficie du terrain : 753 m²

Auteur : 29 Rue de la République Monsieur CORDEIRO Michael

38230 PONT-DE-CHERUY

PC 069 383 19 00084 M02 déposé le 15/11/2022 Modificatif

**Projet :** Démolition et construction d'un ensemble immobilier de 11 logements avec création de 13 aires

de stationnement

Surface créée: 979 m²

**Terrain :** 3-5 rue Bellevue Lyon 3ème Superficie du terrain : 2600 m²

**Demandeur:** SSCV PATIO DU PARC

Mandataire: Monsieur GARCIA David

**Auteur :** 2 rue Claude Farrère OKHO ARCHITECTURES

69003 LYON

PC 069 383 19 00238 M01 déposé le 17/11/2022 Modificatif

Projet: Construction de 2 bâtiments de 28 logements et création de 20 aires de stationnement

Surface créée: 1848 m²

Terrain: 19 rue Roux Soignat Lyon 3ème Superficie du terrain: 996 m²

Demandeur: ALLIADE HABITAT

Madame AUCOURT PIGNEAU Elodie Mandataire:

Auteur: 2 rue Claude Farrère **OKHO** 

69003 LYON 03

PC 069 384 19 00330 T03 déposé le 16/11/2022 Transfert

Projet: Démolition partielle d'un bâtiment puis surélévation d'un immeuble d'intérêt collectif et de logements,

construction d'un immeuble de logements, bureaux et création de 58 aires de stationnement.

Surface créée: 5156 m²

Terrain: 65-69 rue Jacques-Louis Hénon Lyon 4ème Superficie du terrain : 3247 m²

Demandeur: SCCV HUB IV

Auteur : 30 quai Perrache SOHO - ATLAS-IN FINE

69002 LYON CEDEX 02

PC 069 383 19 00333 M01 déposé le 14/11/2022 Modificatif

Projet: Surélévation d'un immeuble et création d'un logement

Surface créée : 27 m²

Terrain: 48b rue Saint Antoine Lyon 3ème Superficie du terrain: 151 m²

Demandeur: LAFAYETTE 19

Monsieur MASSONNEAU Florent Mandataire:

Auteur: 104 rue Garibaldi

Madame LICCIARDI Agathe 69006 LYON

PC 069 388 21 00243 M01 déposé le 18/11/2022 Modificatif

Projet: Construction d'un immeuble de 26 logements collectifs et création de 14 aires de stationnement

Surface créée: 1627 m²

107 Rue Villon - 1 Rue Jean Chevailler Lyon Superficie du terrain : 918 m² Terrain:

MARIGNAN RHONE Demandeur:

Monsieur BORIE Mickael Mandataire:

Auteur: 13 Rue Général de Miribel AGREGA ARCHITECTES

69007 LYON

PC 069 383 21 00275 M01 déposé le 14/11/2022 Modificatif

Construction d'un immeuble de bureaux, restaurants et activités de services, plantation d'arbres Projet:

et suppression de 37 aires de stationnement

Surface créée: 6186 m²

**Terrain:** 3 bis - 5 - 9 Rue des Cuirassiers Lyon 3ème Superficie du terrain: 5522 m<sup>2</sup>

**Demandeur:** SAS ODESSA DEVELOPPEMENT

Mandataire: Monsieur DOYAT Laurent

Auteur: 1 Rue Meissonnier
HERAULT / ARNOLD Isabel et Yves

93500 PANTIN

PC 069 384 22 00133 T01 déposé le 16/11/2022 Transfert

**Projet :** Démolition partielle d'un équipement d'intérêt collectif et de services publics, surélévation

et construction de bâtiments de logements et bureaux, création de 47 aires de stationnement

Surface créée: 5132 m²

**Terrain:** 65 - 69 Rue Jacques-Louis Hénon Lyon 4ème Superficie du terrain: 3247 m<sup>2</sup>

**Demandeur:** SCCV HUB IV

Mandataire: Monsieur FRANCHET Maxime

Auteur: 30 Quai Perrache SOHO ATLAS INFINE

69002 LYON 02

PC 069 383 22 00305 déposé le 15/11/2022

**Projet :** Réhabilitation d'un bâtiment de logements et construction d'une extension (13 logements)

Surface créée: 126 m²

**Terrain :** 3 rue René & Marguerite Pellet Lyon 3ème Superficie du terrain : 532 m²

**Demandeur:** SARL LE REFUGE

Mandataire: Monsieur SAND GREGORY

Auteur: 52 boulevard des Brotteaux

SAS OMMA 69006 LYON 06

PC 069 385 22 00306 déposé le 16/11/2022

**Projet:** Construction d'une maison individuelle

Surface créée : 248 m²

**Terrain :** 12 Impasse des Mûres Lyon 5ème Superficie du terrain : 3113 m²

Auteur: 10 Rue Duhamel

Monsieur GUYOTAT Olivier 69002 LYON 02

PC 069 385 22 00307 déposé le 18/11/2022

**Projet :** Aménagement en logement d'un plateau avec création de 2 fenêtres, modification de toiture

et changement de menuiseries

Surface créée: 43 m²

**Terrain :** 19 rue du Boeuf Lyon 5ème Superficie du terrain : 231 m<sup>2</sup>

Auteur: JACQUEMIN ET RAVOUX-IMBERT 15 rue Jarente

Camille et Virginie

69002 LYON 02

Changements d'usage déposés à la Ville de Lyon pendant la période du 14 au 20 novembre 2022 (Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué)

US 069 385 22 00700 déposé le 14/11/2022

**Projet:** changement d'usage d'un local d'habitation de 52,69 m² en bureaux

**Terrain:** 43 rue Docteur Albéric Pont Lyon 5ème Superficie du terrain: 31245 m²

**Demandeur:** SARL VIA CONSEIL

Mandataire: Monsieur BUGNAND Patrick

**Régie :** 50 - 54 cours Lafayette REGIE DE L'OPERA

69003 LYON 03

US 069 381 22 00701 déposé le 14/11/2022

**Projet :** changement d'usage d'un local d'habitation de 64 m² en location meublée de courte durée

**Terrain :** 11 rue Major Martin Lyon 1er Superficie du terrain : 146 m²

US 069 382 22 00702 déposé le 18/11/2022

**Projet:** changement d'usage d'un local d'habitation de 15,90 m² en commerce

**Terrain:** 4 rue Emile Zola Lyon 2ème Superficie du terrain: 254 m<sup>2</sup>

**Demandeur:** 6EME SENS RETAIL

Mandataire: Madame GAGNEUX Anne

**Régie :** 17 rue du Bât d'Argent COGESTRIM

69001 LYON 01

US 069 382 22 00703 déposé le 18/11/2022

**Projet :** changement d'usage d'un local d'habitation de 21,40 m² en location meublée de courte durée

**Terrain :** 4 rue Emile Zola Lyon 2ème Superficie du terrain : 254 m<sup>2</sup>

**Demandeur:** 6EME SENS RETAIL

Madame GAGNEUX Anne

**Régie :** 17 rue du Bât d'Argent COGESTRIM

69001 LYON 01

Déclarations préalables délivrées par la Ville de Lyon pendant la période du 14 au 20 novembre 2022 (Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué)

DP 069 381 22 02146 Décision du 16/11/2022 Projet: Changement de menuiseries Terrain: 9 rue Romarin Lyon 1er DP 069 389 22 02210 Décision du 16/11/2022 à CIRCET Projet: Modification d'une installation d'antennes relais de téléphonie mobile Terrain: 22 Rue Roger Salengro Lyon 9ème DP 069 386 22 02246 Décision du 20/11/2022 à **GUIRAUD SAS** Modification de toiture Projet: Terrain: 50 rue Boileau Lyon 6ème DP 069 382 22 02264 Décision du 16/11/2022 à **CABINET TAMBURINI** Projet: Ravalement de façades Terrain: 35 place Bellecour Lyon 2ème DP 069 385 22 02269 Décision du 16/11/2022 Projet: Changement de menuiserie Terrain: 7 place Benoit Crépu Lyon 5ème DP 069 385 22 02272 Décision du 16/11/2022 à REGIE FONCIA LYON Ravalement des façades sur rue Projet: Terrain: 89 Quai Pierre Scize Lyon 5ème

Permis de construire délivrés par la Ville de Lyon pendant la période du 14 au 20 novembre 2022 (Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué)

PC 069 389 22 00108

Arrêté du 16/11/2022 à SACVL

Réhabilitation et extension de bâtiment, réaménagement d'un parking
Surface créée : 1152 m²

Terrain : 310 à 319 Avenue Andrei Sakharov Lyon 9ème

PC 069 384 22 00138

Arrêté du 16/11/2022

Projet : Changement de destination d'un local commercial en 2 logements, modification de façade

**Terrain:** 13 Rue Dumenge Lyon 4ème

et changement de menuiseries

Surface créée: 68 m²

Après 126 ans de bons et règlementaires services, le Bulletin municipal officiel de la Ville de Lyon cède la place à un portail de publication des actes en adéquation avec l'utilisation des usagers.

Ce portail permet d'accéder aux actes de la Ville de Lyon, de les télécharger à l'unité et de faire des recherches simplifiées.

A partir du 5 décembre 2022, retrouvez les arrêtés et les décisions de la Ville de Lyon sur ce portail : <u>Lyon.fr / Vie municipale / Portail de publication</u>

A partir du printemps 2023, les délibérations et les procès-verbaux des séances du Conseil municipal seront également consultables et téléchargeables sur ce portail. D'ici-là, ils restent consultables sur <u>Lyon.fr / Vie municipale</u>

## 5 juillet 1896

Parution du 1er numéro du Bulletin Municipal Officiel

## 5 décembre 2022

Parution du 6504ème et dernier Bulletin Municipal Officiel

Que tout-es les agent-es de la Ville de Lyon ayant œuvré à la réalisation et à la production du BMO soient remercié-es pour leur contribution à la bonne communication des actes fondant les décisions de la Ville de Lyon

Claire, Nathalie, Marthe, Brigitte, Sandrine, Mériem, Agathe, Ivan, Jocelyne, Mireille, Eliane, Franck, Sylviane, etc. Merci